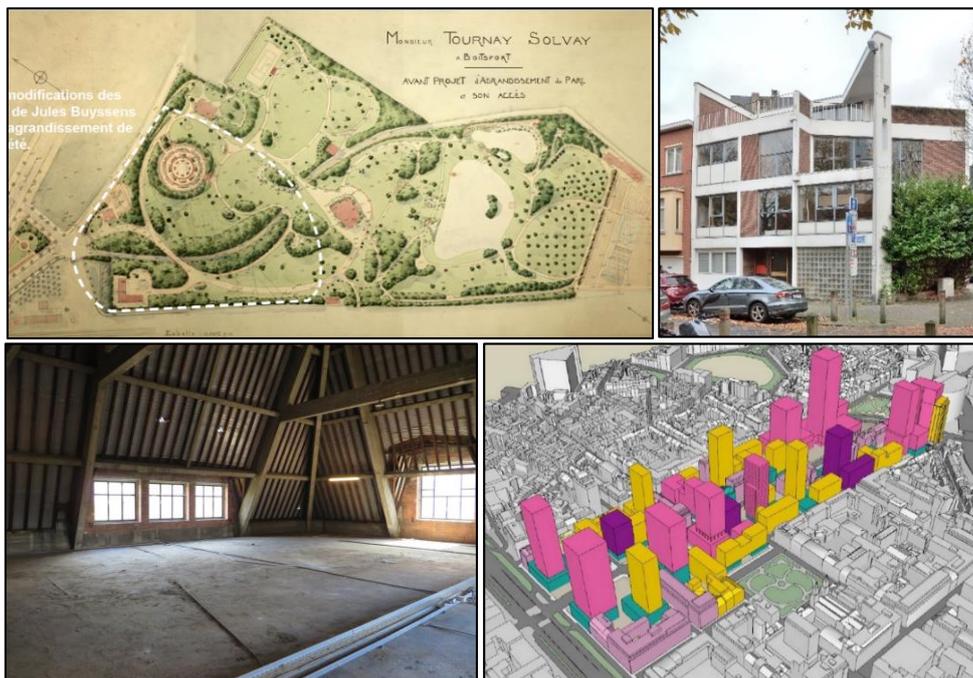




# COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES



## RAPPORT D'ACTIVITÉS 2019

Approuvé collégalement en séance plénière du 15 juillet 2020

*Le patrimoine est multiple. C'est un regard transversal, pluriel et composite que porte la CRMS sur le patrimoine en ne se limitant pas aux bâtiments et sites classés ou inscrits sur la liste de sauvegarde mais en prenant en compte le territoire, la ville, les quartiers, les espaces publics, les ordonnancements, le relief...*

# Table des matières

<b>I. LE MOT DE LA PRESIDENCE.....</b>	<b>3</b>
<b>II. MISSIONS ET QUELQUES EXEMPLES EN 2019.....</b>	<b>4</b>
<b>1. Avis sur les biens protégés.....</b>	<b>4</b>
Avis sur permis uniques.....	4
Avis de principe.....	9
Avis formulés dans le cadre de suivis d’avis conformes déjà émis.....	12
Avis dans le cadre de plans de gestion patrimoniale.....	13
<b>2. Avis sur les biens non protégés (zone de protection, inventaire, avant 1932).....</b>	<b>15</b>
Avis de principe.....	15
Avis sur permis d’urbanisme.....	16
<b>3. Avis relatifs à des plans d’urbanisme.....</b>	<b>20</b>
Les plans stratégiques.....	20
Les plans réglementaires.....	21
Les PAD (Plans d’Aménagement Directeur).....	21
<b>4. Avis relatifs à des règlements d’urbanisme.....</b>	<b>27</b>
<b>5. Avis sur des propositions de protection (classement ou sauvegarde).....</b>	<b>28</b>
<b>6. Avis relatifs à des aspects législatifs.....</b>	<b>29</b>
<b>7. Recommandations et études.....</b>	<b>30</b>
<b>8. Délais légaux.....</b>	<b>32</b>
<b>9. Accompagnement de projets, visites, réunions, groupes de travail.....</b>	<b>33</b>
<b>10. Représentation de la CRMS à la Commission régionale de développement (CRD).....</b>	<b>33</b>
<b>III. EN QUELQUES CHIFFRES.....</b>	<b>34</b>
Tableau de synthèse des différents types d’avis émis par la CRMS en 2019.....	34
<b>IV. UNE EQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE DE MEMBRES ET SON SECRETARIAT PERMANENT .</b>	<b>35</b>
<b>1. 18 membres pluridisciplinaires.....</b>	<b>35</b>
Composition de la CRMS en 2019.....	36
Travaux effectués par les membres de la CRMS.....	37
Observateurs en 2019.....	38
<b>2. Secrétariat permanent.....</b>	<b>39</b>
Composition du secrétariat permanent de la CRMS en 2019.....	39
<b>V. BUDGET.....</b>	<b>40</b>
<b>VI. ANNEXES.....</b>	<b>42</b>
<b>1. Tableau des réunions avec représentation de la CRMS.....</b>	<b>42</b>
<b>2. Tableau des demandes de permis unique soumises à la CRMS en 2019.....</b>	<b>46</b>
<b>3. Tableau des avis préalables émis en 2019.....</b>	<b>49</b>
<b>4. Tableau des demandes de compléments d’informations de 2019.....</b>	<b>51</b>
<b>5. Tableau des dossiers traités dans le cadre du suivi d’avis conformes.....</b>	<b>51</b>
<b>6. Tableau des demandes de permis d’urbanisme.....</b>	<b>51</b>
<b>7. Tableau des avis émis dans le cadre des procédures de protection.....</b>	<b>60</b>

## I. LE MOT DE LA PRESIDENCE

Dans la foulée de l'entrée en vigueur de la réforme du Code Bruxellois de l'Aménagement du Territoire, couramment appelé CoBAT, l'année 2019 fût, pour la Commission Royale des Monuments et Sites, marquée par de grands enjeux urbanistiques et de questions relatives au cadre juridique et réglementaire de l'aménagement du territoire en Région bruxelloise.

Dans son « Mémoire 2019-2024 », présenté au Secrétaire d'Etat en charge de l'Urbanisme et du Patrimoine, Pascal Smet, lors d'une séance plénière extraordinaire en octobre 2019, la CRMS détaillait ses différentes thématiques prioritaires :

- Impliquer davantage le patrimoine dans la planification ;
- Élargir et adapter les outils de reconnaissance du patrimoine ;
- Viser une gestion intégrée du Patrimoine et de la Durabilité ;
- Favoriser le dialogue avec la CRMS ;
- Garantir la cohérence du Quartier Royal ;
- Reconnaître et mieux protéger le patrimoine du XXe siècle.

C'est à la lumière de ces axes forts, et soucieuse d'une intégration harmonieuse des projets à la ville existante et aux paysages urbains, à l'échelle du quartier et de la ville, qu'elle a rendu un avis sur les 8 premiers Plans d'aménagement directeur (PAD) avec une attention particulière pour la valorisation des paysages patrimoniaux remarquables et les grandes perspectives urbaines.

De manière générale, pour l'ensemble des projets qui feront la ville de demain, la CRMS est convaincue que le patrimoine constitue aussi un levier de contribution essentiel pour répondre aux objectifs environnementaux et que le bâti existant représente une ressource durable.

Dans le cadre d'un autre grand chantier régional en 2019 - la réforme du Règlement régional d'Urbanisme (RRU) -, la CRMS a suggéré des améliorations du texte pour qu'il permette de mieux sauvegarder, par une démarche d'urbanisme de qualité, un cadre urbain à valeur patrimoniale, son architecture et ses formes urbaines et de permettre sa mise en valeur et son évolution harmonieuse, au regard des fonctions urbaines, des besoins contemporains, en relation avec l'ensemble de la ville.

Octobre 2019 marque quant à lui l'achèvement d'une importante étude relative au « Paysage néoclassique à Bruxelles Pentagone » confiée à l'ULB – Crea-Patrimoine par la CRMS. Ce travail, à la croisée du patrimoine et de l'urbanisme, devra permettre de mieux accompagner les dossiers de réaménagement d'espaces néoclassiques et leurs adaptations aux nouveaux enjeux urbanistiques tout en respectant leur valeur patrimoniale.

Au travers de tous ces dossiers, la CRMS est convaincue de la nécessaire concertation et coordination fluides entre les différents acteurs bruxellois qui font la ville de demain, et un dialogue, au plus tôt dans le processus, avec la CRMS notamment. Les « réunions de projet » peuvent être l'occasion de cet échange.

L'année 2019 s'est malheureusement terminée par une triste nouvelle, le décès de Guido Vanderhulst. Membre de la Commission de 1989 à 2010, il en assura la présidence de 2008 à 2010. On se souviendra de ses actions en ce qui concerne le patrimoine industriel : Tour & Taxis, les anciennes Usines Godin, l'avenue du Port, ses pavés et ses platanes, très chers à la CRMS.

Christian FRISQUE

*Président de la Commission royale  
des Monuments et des Sites*



## II. MISSIONS ET QUELQUES EXEMPLES EN 2019

La CRMS est un organe d'avis qui conseille le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, à la demande de celui-ci ou de sa propre initiative, en matière de protection et de conservation du patrimoine immobilier.

Elle veille également à la restauration et la réaffectation judicieuse du patrimoine et à lui conserver un contexte urbain cohérent. Le CoBAT, assorti de plusieurs arrêtés d'application, fixe les compétences et la composition de la Commission. L'organisation interne et le fonctionnement de la CRMS sont régis par l'article 11 du CoBAT, les arrêtés d'application du 8 mars 2001 et du 8 janvier 2004 (entre-temps abrogés et remplacés par l'arrêté du 4 juillet 2019), ainsi que par un règlement d'ordre intérieur approuvé par le Gouvernement le 3 juin 2004.

La principale mission de la Commission consiste à émettre des avis collégiaux tant sur des propositions de protection que sur des demandes de travaux à des biens, qu'ils soient ou non protégés. La Commission peut également prendre l'initiative de soumettre au Gouvernement ses réflexions sur diverses thématiques liées au patrimoine. Elle peut formuler des recommandations sur des sujets d'actualité méritant une attention particulière.

### 1. AVIS SUR LES BIENS PROTÉGÉS

#### Avis sur permis unique

Dans le cas d'un bien classé ou inscrit sur la liste de sauvegarde (en cours de procédure d'enquête ou protégé définitivement), tous les travaux à exécuter sont soumis à permis d'urbanisme unique. En Région bruxelloise, le permis unique est un permis qui traite à la fois des aspects urbanistiques et patrimoniaux. La demande est introduite auprès de l'administration (Urban.brussels) et comporte un volet urbanistique et un volet patrimonial. Le Fonctionnaire délégué délivre, au nom du Gouvernement, le permis d'urbanisme.

Pour les dossiers qui le requièrent\*, la CRMS est interrogée officiellement. L'avis rendu est, pour ce qui concerne les parties protégées, conforme (c'est-à-dire contraignant) pour le Fonctionnaire délégué qui délivre le permis unique. En cas de litige, un recours peut être introduit contre le permis unique auprès du Gouvernement.

\* Moyennant certaines conditions, l'avis de la Commission n'est pas requis pour les travaux d'entretien ou les interventions de minime importance (travaux de restauration légers dont la liste est établie par l'arrêté du Gouvernement du 13/11/2008) pour lesquels soit un permis n'est pas nécessaire, soit l'appréciation relève de l'Administration.

## Quelques exemples :

- **KOEKELBERG. Avenue du Panthéon - Parc Elisabeth. Déplacement de 5 issues de secours du tunnel Léopold II en vue de préserver au maximum les arbres d'alignement du parc dans le cadre du projet de rénovation et de sécurisation du tunnel (modification du permis 11/PFU/620807)**

En sa séance du 05/06/2019, la CRMS a émis un avis conforme favorable sous conditions sur la modification des sorties de secours ainsi que sur le choix des techniques proposées.

D'une superficie d'environ 17 hectares, le parc Elisabeth fait partie du projet d'embellissement de la capitale voulu par le Roi Léopold II et mis en œuvre par Victor Besme (1870 à 1891). Devenu un axe majeur de circulation automobile à Bruxelles, le tunnel Léopold II ne répond plus aux normes actuelles de sécurité. Il nécessite une rénovation des éléments vétustes existants et des travaux d'amélioration de la sécurité du tunnel, notamment via la création de nouvelles sorties de secours avec une inter-distance de 150 à 200m au lieu des 500 à 700m. Plusieurs sorties interviennent au sein du parc Elisabeth classé.

Depuis 2012, plusieurs réunions se sont tenues entre l'auteur de projet, un bureau d'études spécialisé, Bruxelles-mobilité, Bruxelles Environnement, la CRMS et la DPC pour évaluer les conséquences du projet sur

l'aménagement du parc Elisabeth et sur les alignements de ses platanes centenaires.

La conclusion fut la nécessité de développer et d'analyser la faisabilité d'un déplacement des issues de secours afin de ne pas impacter les arbres. Après avoir rendu un avis défavorable en 2018, la CRMS a approuvé en 2019 les nouveaux emplacements projetés plus dégagés en terme de végétation et qui préservent au mieux les arbres d'alignement. Les opérateurs devront être sensibilisés et procéder aux travaux en ayant recours aux bonnes pratiques de préservation des arbres. La CRMS a insisté sur le fait que le charroi ne devra pour aucune raison se déplacer au niveau du double alignement d'arbres, mais au niveau des allées secondaires pour la plupart goudronnées.



W. Robberechts, 2006 ©urban.brussels

- **WOLUWE-SAINT-PIERRE. Parc de Woluwe. Régénération des massifs et abattage de 408 arbres**

En sa séance du 18/12/2019, la CRMS a émis un avis conforme favorable sous conditions.

Le parc de Woluwe est un site classé par l'arrêté du 08/11/1972. Il se situe en ZICHEE, au cœur du maillage vert et bleu de la Région tel qu'il est repris au PRDD. Ce site est également désigné zone Natura 2000 et fait

partie de la Zone Spéciale de Conservation (ZSC) « La forêt de Soignes avec lisières et domaines boisés avoisnants et la vallée de la Woluwe ». D'une superficie de plus de 63 ha, le parc de Woluwe, accidenté et de forme irrégulière, est sans doute l'un des plus beaux parcs de style 'anglais' de la Région

bruxelloise, voulu par le Roi Léopold II pour relier Bruxelles au domaine de Tervueren. Il présente une différence de niveau de 30 m dont les paysagistes E. Laîné, puis L. Van der Swaelmen (père) ont su tirer le meilleur parti pour réaliser un magnifique espace vert vallonné.

Le 19 octobre 2016, Bruxelles Environnement a présenté un plan de gestion des massifs boisés du parc de Woluwe, notamment à cause du vieillissement des arbres plantés au tout début du XXe siècle et par la croissance de semis naturels depuis lors. L'ensemble des massifs (qui couvrent presque la moitié de la surface du parc) a été découpé en 24 parcelles, regroupées en 6 coupes.

Comme en 2017 pour son avis rendu sur l'abatage de 425 arbres situés dans les deux premières coupes, la CRMS a constaté que, pour cette troisième coupe et pour les abatages d'arbres dangereux, la

replantation proposée présentait à nouveau un large déficit en termes d'espèces ornementales. Les principales conditions de son avis conforme visaient donc à prendre des mesures précises et concrètes, pour garantir la conservation et l'enrichissement de la collection dendrologique, tant en espèce qu'en nombre. Les autres conditions visaient notamment à renforcer les densités de plantations de certaines essences, à privilégier les espaces ouverts suite aux abatages dans les massifs et en zones périphériques, à retrouver la cohérence scénographique, à restaurer les anciennes vues et valoriser les arbres d'intérêt paysager et/ou de collection, à compléter rapidement le plan de gestion des massifs par une stratégie de gestion des autres éléments du parc (plans d'eau, chemins, pelouses et espaces ouverts, mobilier, etc.), et à prendre les mesures prophylactiques, utiles ou nécessaires, pour contrecarrer l'extension de l'armillaire aux arbres conservés ou aux jeunes plantations.

### ➤ **BERCHEM-SAINTE-AGATHE. Cité Moderne. Restauration et restitution de plusieurs menuiseries extérieures**

En sa séance du 10/07/2019 et suite à la réception de compléments d'informations, la CRMS a émis un avis conforme favorable sous conditions concernant la restauration et/ou la restitution d'environ 220 menuiseries extérieures, vu l'état fortement dégradé de certaines de ces dernières.

La Cité Moderne, cité-jardin érigée entre 1922 et 1926 par Victor Bourgeois, est classée comme ensemble et décline une douzaine de plans-types mis au point pour gérer la planification des logements.

Au vu de l'urgence, le « projet des châssis » portant sur la restauration/restitution des 220 menuiseries (71 logements) les plus dégradées a été entrepris en 2019. Accompagnée d'un inventaire précis et d'une méthodologie systématique, la demande a été détaillée par niveaux d'intervention : remise en peinture, restauration in situ ou en atelier, reconstitution à plus de 50 %, reconstitution complète. Les châssis remplacés le seraient en mélèze et en chêne européens, et après discussion, visite et compléments d'informations, le vitrage proposé serait

du double vitrage mince de restauration – avec adaptation des feuillures dans les châssis à restaurer. L'étanchéité à l'air serait renforcée grâce aux joints insérés au niveau des parties mobiles et la ventilation serait assurée par de simples entrebâilleurs. La quincaillerie serait à restaurer ou à reconstituer. La peinture - de type alkyde - verrait ses teintes extérieures et intérieures confirmées en fonction de sondages stratigraphiques à effectuer sur les châssis d'origine. Les réparations des maçonneries au niveau des ébrasements complèteraient les travaux envisagés. Si la CRMS a souligné le bon avancement du dossier dans une démarche réfléchie à plus long terme, elle a insisté sur la nécessité de prévoir un plan de gestion patrimoniale, déjà initié en 2012, afin d'élaborer une vision systématique (et non pas de procéder au cas par cas à des rénovations aux philosophies variées) et des recommandations claires. Un tel plan éviterait également de soumettre le demandeur à des demandes régulières et répétitives de permis uniques (à chaque changement de châssis par exemple).



© CRMS – 2019

➤ **WATERMAEL-BOITSFORT. Château Tournay-Solvay. Réhabilitation et restauration**

L'avis conforme sur le projet de réhabilitation et restauration du château Tournay-Solvay en vue de son occupation par le centre de recherche universitaire BEL a été émis le 1<sup>er</sup> mars 2019 et était favorable moyennant des conditions. Le parc Tournay-Solvay étant situé dans le périmètre de classement du site des étangs de Boitsfort, l'enveloppe extérieure du château Tournay-Solvay (1880) est classée. Depuis les années 1990, plusieurs projets de réaffectation du château ont été étudiés, le château présentant un état proche de la ruine. En 2012, un comité d'accompagnement a été mis sur pied pour accompagner différents projets qui ont fait l'objet d'avis de la CRMS. Un des principaux défis de tous les

projets fut la reconstruction de la toiture d'origine, disparue lors d'un incendie en 1982. La CRMS est généralement favorable au dernier projet examiné mais elle jugeait, sans s'opposer au principe d'une extension de toitures, que la rehausse proposée serait trop impactante et trop visible d'un point de vue paysager et architectural. Conçue comme une boîte vitrée rapportée, cet élément ne s'inscrirait en effet pas dans la continuité des expressions de toiture de l'ensemble, et ne couronne pas le château, de manière intégrée et harmonieuse, tant en termes de volumétrie que de typologie. La CRMS préconise par ailleurs de ne pas revêtir en zinc la partie de la toiture reconstruite mais d'utiliser des ardoises.

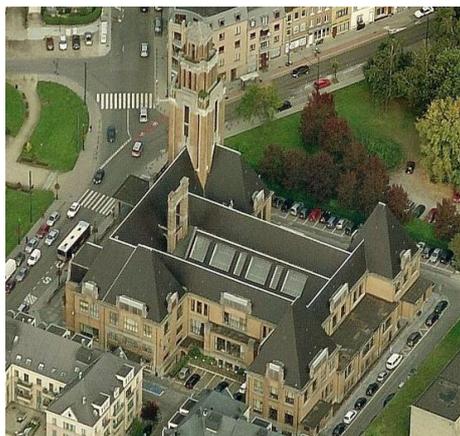


Illustration issue d'un article du 19 février 2019 «Un nouveau château à Bruxelles pour enchanter la science» dans La Libre Belgique ©Ma<sup>2</sup>

➤ **FOREST. Hôtel communal. Aménagement des combles**

En séance du 27/09/2019, la CRMS a émis un avis conforme favorable sous certaines conditions sur l'aménagement en bureaux des combles de l'hôtel communal de Forest impliquant la transformation partielle des toitures (parties non visibles depuis l'espace public). Le principal objectif du projet est de grouper au maximum les services communaux au sein de l'hôtel communal d'origine afin de garantir la pérennité du bâtiment et de son affectation. Les propositions d'aménagement et extension combinent les contraintes programmatiques et le respect de l'architecture de Dewin, y compris la typologie des

toitures de l'hôtel communal (visibles depuis l'espace public). Le projet prévoit l'affectation des ailes latérales en bureaux paysagers, via leur adaptation et extension. Les extensions sont réalisées à l'aide de structures de béton précontraint s'étendant sur les toitures plates existantes et venant se connecter aux faîtières des ailes latérales. La Commission souscrit au projet moyennant des conditions portant sur la finition du béton, l'enlèvement de faux plafonds pour dégager au maximum la charpente et sur certains aspects techniques du projet.



Photos extraites du dossier de demande

➤ **ANDERLECHT. Rue Docteur Docteur Kuborn, 6-10. Démolition d'un garage et d'une portion de mur de l'Ecole Vétérinaire et construction d'un complexe de logements (projet modifié)**

En sa séance du 13 mars 2019, la CRMS a émis un avis conforme favorable sous d'importantes conditions sur les plans modifiés du projet implanté en partie dans le site classé de l'Ecole vétérinaire.

Le projet vise la construction de 109 logements (contre 125 en 2017) répartis sur trois immeubles, une crèche, un local communautaire et un parking souterrain. Il fait partie d'un redéveloppement plus vaste s'étendant pratiquement jusqu'à la Grande Ceinture, en rive droite du Canal (City Gate, City Dox, Nautilus). La zone est soumise à une forte pression immobilière.

En juin 2017, la CRMS avait émis un avis conforme défavorable, motivé par la trop forte densité du projet eu égard au contexte patrimonial et urbanistique environnant. Suite à cet avis défavorable, plusieurs réunions avaient été organisées pour trouver une issue favorable au projet. Aucun avis de principe n'a malheureusement été sollicité pour interroger collégalement la CRMS en amont de la nouvelle demande introduite.

Malgré la diminution du gabarit et la suppression du volume surplombant l'accès pompier et l'éloignement (4m) de l'immeuble II, la CRMS a estimé que le projet modifié n'avait pas suffisamment évolué. Pour préserver la lisibilité et l'autonomie urbanistique, architecturale et paysagère du site classé, elle a demandé de renoncer à l'immeuble III et d'éloigner davantage l'immeuble II. Elle a insisté pour que le

projet s'accompagne d'un réel plan paysager global de qualité. A l'emplacement du bâtiment III, elle a demandé de planter une masse végétale dense sous forme de bouquet d'arbres de première grandeur et de belle allure pour valoriser les vues vers et depuis le site classé et assurer un maximum de privacité et d'autonomie aux habitants des deux sites. En outre, en ce qui concerne le tilleul protégé, la CRMS n'était absolument pas convaincue des chances de sa survie dans un tel contexte. Pour les matériaux des bâtiments I et II, la CRMS a réitéré sa demande d'opter pour une architecture d'intégration sans jouer un contraste au détriment de la valorisation du site classé et du bâti environnant.

Suite à son avis de mars 2019 et à l'avis défavorable de la Commission de concertation, le demandeur a introduit des nouvelles propositions sur lesquelles la CRMS a émis un avis de principe en sa séance du 27 novembre 2019. Pour la CRMS, aucune de ces trois nouvelles propositions n'étaient malheureusement acceptables, sur le plan patrimonial.

Par conséquent, considérant que les nombreuses formules proposées jusqu'ici sont toujours motivées par une densité de programme, qui induit des gabarits et des implantations incompatibles avec la valeur et le contexte remarquable du site classé, la CRMS a demandé – au minimum – de renoncer à intervenir dans la partie du périmètre du projet concernée par le classement.



Image 1 : projet avec avis conforme défavorable (avis CRMS du 21/06/2017)



Image 2 : projet avec avis conforme favorable sous conditions (avis CRMS du 19/06/2019)



Image 3 : proposition de réponse aux réserves de l'avis CRMS (2019)



Image 4 : variante en L (2019)

➤ **UCCLE. Avenue Montjoie, 93. Démolition et reconstruction de plusieurs bâtiments scolaires à l'Institut Marie Immaculée Montjoie**

En sa séance du 03/04/2019, la CRMS a émis un avis conforme défavorable sur la démolition de plusieurs bâtiments de l'institut, dont la chapelle néo-gothique. Seul le bâtiment à front de rue est inscrit sur la liste de sauvegarde.

Un premier projet avait été présenté en Commission de concertation du 28/06/2017. La CRMS n'avait pas été interrogée car il n'impliquait pas le bâtiment à front de rue.

La CRMS estime que la démolition de la chapelle néo-gothique de belle facture porterait atteinte à l'intérêt patrimonial du bien protégé. Concernant les nouveaux bâtiments prévus, la CRMS estime le programme trop lourd tant au niveau de son emprise

au sol que de son gabarit. Cela risque de provoquer un impact visuel trop important compte tenu du contexte patrimonial et de créer des nuisances sur les grands arbres voisins et les parcelles voisines. La CRMS encourage en conséquence la réaffectation des bâtiments existants. Le mur de clôture, de même style que le bâtiment sauvegardé à front de rue, est en partie démolie pour la construction d'un nouvel accès SIAMU. La CRMS déplore la démolition et demande que l'accès soit créé dans le mur existant en réutilisant le plus possible d'éléments d'origine dans un travail soigné.

La CRMS a dès lors formulé un avis défavorable sur la démolition de la chapelle et d'importantes réserves sur le reste du projet.



Google Street View ©Google Inc. 2019



Carte postale ancienne - Collection privée [s. d.]

## **Avis de principe**

Afin de favoriser le bon cheminement des demandes de travaux aux biens protégés, voire non protégés, la CRMS encourage les demandeurs à l'interroger dès le stade de l'esquisse sur les principes d'intervention qu'ils comptent mettre en œuvre et dès lors, à introduire des demandes d'avis préalable dès le début de l'élaboration de leur projet. Ce processus est d'autant plus souhaitable que le permis unique ne permet pas toujours la souplesse souhaitée dans le traitement administratif des dossiers. L'expérience montre que **les avis de principe**, combinés à des réunions préparatoires, permettent d'aboutir à de bons résultats tant au niveau de la qualité des interventions que du bon déroulement du projet.

Ces avis permettent, le cas échéant, d'orienter (voire réorienter) rapidement certaines options et de dégager des solutions adéquates avant l'introduction d'un dossier complet de permis unique.

## **Quelques exemples :**

➤ **BRUXELLES. Quai au Foin, 15 - Impasse Vanhoeter. Demande d'avis de principe portant sur la transformation et l'extension de la maison à rue**

En sa séance du 19/06/2019, la CRMS a émis un avis de principe défavorable concernant la transformation et la rehausse du bâtiment à front de rue. La totalité de l'immeuble (n°15, quai au Foin) et l'impasse Vanhoeter, à savoir la ruelle d'accès, la cour intérieure pavée et les anciennes maisons ouvrières, sont classées comme ensemble. Le n°15 est probablement une partie de l'ancien hôtel de Peuthy dont le noyau remonte au XVII<sup>e</sup> siècle. Remanié et pourvu d'un

troisième niveau bas au XIX<sup>e</sup> siècle, l'immeuble a sa façade percée d'un ancien passage cocher donnant accès à l'impasse aménagée en 1848 par C. Vanhoeter. L'étroite ruelle s'ouvre sur une placette carrée et pavée, de typologie « bataillon carré », entourée originellement de douze habitations ouvrières (dont l'une a récemment disparu).

La demande d'avis de principe porte sur la rénovation du n°15 et sa surhausse par un nouvel étage (R+3) et

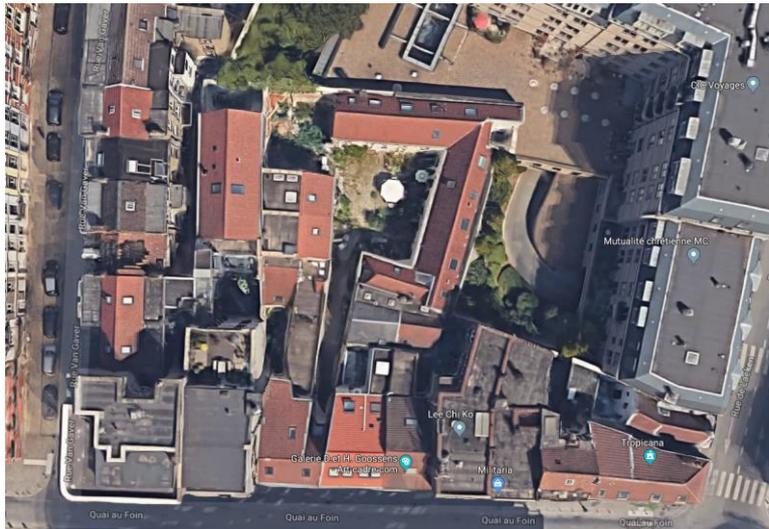
une toiture largement ouverte par de grandes lucarnes afin d'y aménager un duplex et une terrasse en façade arrière.

Le refus du projet se base sur les raisons suivantes : tout d'abord, un ajout inadapté par cette rehausse, avec des lucarnes disproportionnées et incohérentes dans

la typologie de la maison (façades avant et arrière), ensuite, une rupture d'échelle entre le bâtiment à front de rue et les petites maisons entourant l'impasse et, enfin, le souhait de préserver l'hétérogénéité de l'alignement des anciens quais, avec leur richesse typologique et architecturale.



Quai au Foin, n°15 © urban.brussels



Le quai au Foin et l'impasse Vanhoeter © Google maps, 2019

➤ **WATERMAEL-BOITSFORT. Parc Tournay-Solvay. Restauration des chemins**

En sa séance du 24/04/2019, la Commission a validé la note méthodologique et les orientations de restauration des chemins correspondant à la campagne de réaménagement de 1917-24 par l'architecte paysagiste Jules Buysse qui constitue la période de référence.

L'élaboration du projet repose sur des recherches préalables pointues et de qualité, et est alimentée par des échanges de données fructueuses au sein d'un comité d'accompagnement auquel la CRMS participe activement depuis 2017. La méthodologie adoptée dans l'élaboration de cet avant-projet mériterait d'être généralisée dans toute campagne de restauration similaire.

Un des volets du projet concerne les revêtements, et plus particulièrement des chemins à forte pente. Leur mise en œuvre et leur entretien étant très complexes, la CRMS a exceptionnellement accepté de déroger aux revêtements ouverts naturels généralement préconisés

et de ponctuellement y appliquer un matériau de type fermé, à condition d'assurer une cohérence visuelle sur l'ensemble du site. Cette position fut confirmée par la visite rendue le 5/07/2019 par la CRMS et la DPC au parc des Buttes Chaumont à Paris, dont la topographie est comparable à celle de Tournay-Solvay. Ses revêtements, non perméables et composés d'un liant et de granulats de pierre, y furent présentés par le fabricant qui a ensuite réalisé des échantillons similaires à partir de graviers disponibles en Belgique et/ou dans un rayon proche.

A travers les discussions, la CRMS a insisté sur l'importance de cadrer le traitement des chemins dans un plan de gestion global et de maîtriser la fréquentation du parc, aspect auquel le gestionnaire Bruxelles Environnement s'est montré très attentif dans le cadre de la réaffectation du château.



© CIVA - Bibliothèque René Pechère

➤ **Plan directeur pour la restauration et la réhabilitation de l'ancien couvent des Riches-Claires à Bruxelles**

En sa séance du 2/10/2019, la CRMS a validé les principales options du plan directeur concernant la Commission Royale des Monuments et des Sites – **Rapport d'Activités 2019**

requalification du couvent des Riches-Claires. L'esquisse propose de rationaliser l'occupation du site, de

regrouper les locaux communs (salles de conférence et de catéchèse, restaurant social, accueil-café, stockage, salle polyvalente, bureaux, etc.) autour de l'aile des vicaires attenant à l'église et d'affecter les ailes sud et ouest en logements. Les retombées du programme sur les bâtiments classés restent cependant à examiner, notamment en termes de capacité et d'accessibilité des locaux communs, de performance énergétique et de sécurité incendie.

Quant aux travaux de restauration, ils devront être fondés sur des études approfondies sur l'évolution du

bâti, ainsi que sur les matériaux, les techniques constructives et les pathologies. Ceci en vue de déterminer un état de référence et de définir l'approche technique la plus adéquate pour assainir le bâti en préservant son authenticité.

A propos de l'aile des vicaires, dont la partie nord se trouve dans un état de délabrement total, la Commission a insisté sur l'urgence de mesures conservatoires qui s'imposent et la nécessité de mettre en œuvre des travaux de conservation-restauration plus doux que la structure en béton envisagée par l'esquisse.



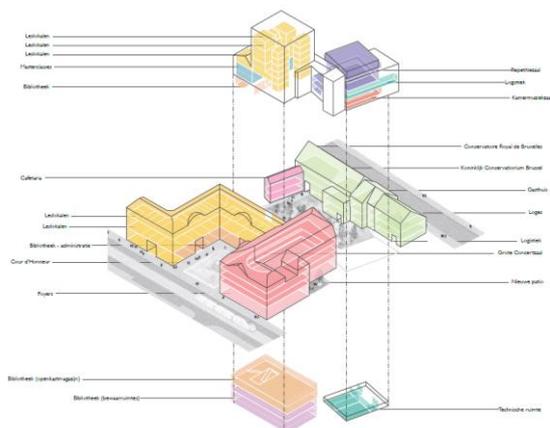
© urban.brussels

➤ **Bruxelles. Rue de la Régence. Conservatoire royal de Musique. Élaboration du schéma directeur pour l'extension et la restauration du Conservatoire**

En sa séance du 9/09/2019, la CRMS a émis un avis de principe sur l'élaboration d'un schéma directeur pour l'extension et la restauration du Conservatoire royal de Musique. L'élaboration de ce plan directeur, fondé sur de nombreuses études préalables et de faisabilité, avait déjà fait l'objet de plusieurs avis préalables depuis 2012. Dans son nouvel avis, la CRMS a pris position sur les grands axes du nouveau projet dont :

- la répartition des fonctions dans les bâtiments existants: le projet tente de répartir au mieux les fonctions pour éviter de les modifier. La CRMS regrette cependant la décision de ne pas inclure l'ancienne maison du Directeur dans le projet tout en indiquant que ce bâtiment se prête à l'accueil de salles de cours et pourrait ainsi soulager le programme à réaliser dans les bâtiments existants et à construire.

- le principe de la démolition de la bibliothèque et l'annexe arrière du n° 11 rue aux Laines et l'intégration de deux nouveaux volumes à ces emplacements: la CRMS y souscrit mais demande de coupler ces démolitions à une remise en valeur de l'escalier du bâtiment principal (rétablissement d'un escalier d'honneur digne de celui de Cluysenaer démolit et de soigneusement documenter les anciennes écuries du n°1, rue aux Laines. Elle préconise par ailleurs de revoir résolument à la baisse le gabarit et l'intégration dans le site (raccords, matérialisation, abords) de la nouvelle 'tour' et de créer un dialogue clair, juste et harmonieux entre l'ancien et le nouveau bâtiment.



Extrait du dossier de demande et ©Google Earth

➤ **WATERMAEL-BOITSFORT. Avenue Léopold Wiener, 20-22 – Parc du Couvent des Religieuses de l'Eucharistie**

La demande porte sur la rénovation et la régularisation de l'agrandissement de la bergerie de la coopérative du Chant des Cailles pour le développement de ses activités.

Le parc du Couvent des Religieuses de l'Eucharistie est classé (AG du 19/07/2007) comme site et se situe en zone verte (PRAS). Le terrain d'environ 6ha, sis entre les avenues Léopold Wiener et des Hanneçons, compte le couvent et ses annexes, le parc paysager, un bois, des bosquets, un verger hautes tiges, des pâtures et prairies, le tout formant un ensemble paysager remarquable. Il est partiellement occupé par la coopérative de « La Ferme du Chant des Cailles » - projet d'agriculture urbaine écologique et collaboratif -, dont l'une des facettes est, depuis 2013, l'élevage de brebis laitières et la vente de produits dérivés du lait. Les brebis occupent un ancien cabanon pour chevaux, agrandi en 2016-17 par une annexe temporaire, sans permis d'urbanisme.

Afin de pérenniser l'activité, de rendre la bergerie plus fonctionnelle, mieux intégrée à l'environnement et au voisinage, une demande d'avis de principe a été introduite auprès de la CRMS. La demande porte sur la régularisation, la rénovation et l'agrandissement de la bergerie, accompagnée de la création d'une aire de compostage du fumier et des déchets verts du site, et de la gestion du charroilié aux activités connexes. Comme ces activités participent au maintien des qualités paysagères du lieu, la CRMS a émis un avis favorable au projet de rénovation, de transformation et d'agrandissement du bâtiment existant dans le site, moyennant le respect de certaines remarques. Outre le fait que la coopérative devrait avoir la pleine jouissance du site pour au moins la décennie à venir, il est important que les transformations des constructions s'intègrent et renforcent l'aspect paysager du site, qu'il n'y ait qu'un seul lieu de stockage/compostage et que les travaux respectent le site, son relief et les arbres proches de la bergerie.



[www.chantdescailles.be](http://www.chantdescailles.be)

### **Avis formulés dans le cadre de suivis d'avis conformes déjà émis**

Certains avis de principe s'inscrivent dans le cadre de suivis d'avis conformes déjà rendus. Ces avis répondent généralement à des demandes formulées par les agents de la cellule Travaux de la DPC lorsqu'ils sont confrontés à des modifications ou des imprévus survenus en cours de chantier. Ils ont aussi pour objectif d'accompagner l'élaboration de plans dans le cadre d'une demande de permis modificatif.

#### **Quelques exemples :**

➤ **ETERBEEK. Chaussée Saint-Pierre, 58-60. Modifications des options de restauration du pignon de 'La Baronnie'**

En séance du 5/06/2019, la CRMS a examiné une demande visant la réorientation des options de restauration du pignon de 'La Baronnie' à Etterbeek, datant de la fin du XVIIe siècle. La restauration de cette façade fut entamée fin 2016 mais le chantier

était à l'arrêt depuis octobre 2018. Le permis délivré en 2016 autorisait le décapage manuel du cimentage, la restauration du pignon ainsi que la pose d'un badigeon monochrome complété d'un enduit à hauteur du soubassement. En cours de chantier, un

nouveau soubassement en pierre bleue taillée a été réalisé. La présence de cette plinthe ainsi que l'état «à nu» du parement de brique ont conduit le propriétaire à demander de modifier certaines options de restauration et notamment de laisser apparents la maçonnerie de briques, les bandeaux en pierre blanche et le nouveau soubassement en pierre bleue. Etant donné que le retour à la brique apparente

constituerait une erreur historique, typologique et matérielle, la CRMS a émis un avis défavorable sur cette proposition et recommandé de protéger la maçonnerie d'un badigeon à la chaux aérienne naturelle. Les éléments en pierre blanche peuvent rester apparents, à condition de les traiter au moyen d'un silicate d'éthyle et d'un hydrofuge.



De gauche à droite : état avant décapage © CRMS, état après décapage © Google Street View et état après restauration des briques en 2017 © urban.brussels

### **Avis dans le cadre de plans de gestion patrimoniale**

Le CoBAT prévoit la possibilité d'élaborer des plans de gestion patrimoniale pour la gestion de sites ou de grands ensembles classés ou inscrits sur la liste de sauvegarde. Le plan de gestion patrimoniale est un instrument de gestion globale dont les dispositions ont valeur réglementaire. Il vise la gestion cohérente, harmonieuse et homogène de biens relevant du patrimoine immobilier.

L'article 242 du CoBAT permet au Gouvernement de fixer, soit d'initiative, soit à la requête d'un tiers, un plan de gestion patrimoniale pour un ensemble, un immeuble à étages multiples ou un site afin d'assurer la conservation harmonieuse de ce bien. Le plan fixe les objectifs de conservation à atteindre, les moyens et les travaux pour y parvenir ainsi que les conditions de gestion globale du bien. Cet outil permet notamment de dispenser de permis d'urbanisme les travaux qui y sont décrits à condition d'avoir prévenu l'Administration afin que celle-ci puisse en vérifier la conformité avec le plan de gestion patrimoniale.

Dans le cadre des plans de gestion patrimoniale, la CRMS est interrogée une première fois préalablement à l'élaboration du plan (art.242/3) puis sur le projet de plan (art.242/8).

### **Quelques exemples :**

#### **➤ REGION BRUXELLOISE. Forêt de Soignes. Projet de plan de gestion patrimoniale**

En sa séance du 20 février 2019, la CRMS a émis un avis conforme favorable sur le nouveau plan de gestion patrimoniale de la Forêt de Soignes sous une série de conditions dont les principales ont porté sur les « Objectifs et mesures de gestion » (Livre II).

En date du 2 décembre 1959, l'ensemble de la Forêt de Soignes a fait l'objet d'un arrêté royal de classement comme site. Le 14 avril 2016, le Gouvernement a désigné comme site Natura 2000 - BE1000001 : « La Forêt de Soignes avec lisières et domaines boisés avoisinants et la Vallée de la Woluwe

- complexe Forêt de Soignes - Vallée de la Woluwe ». Depuis le 8 juillet 2017, les réserves forestières intégrales de la Forêt de Soignes sont inscrites sur la liste du Patrimoine mondial de l'Unesco.

Le 30 avril 2003, un plan de gestion a été approuvé par le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale et est toujours d'application. Après plusieurs années de sa mise en œuvre, Bruxelles Environnement, gestionnaire de la Forêt de Soignes, a souhaité procéder à certaines adaptations basées notamment sur une meilleure gestion des axes de progression des

coupes, d'une intégration de la composante paysagère du massif et d'une meilleure intégration de l'évolution du climat. Réalisé par Bruxelles Environnement, ce nouveau plan de gestion est à la fois un plan de gestion Natura 2000 au sens de l'Ordonnance relative à la conservation de la nature du 1<sup>er</sup> mars 2012 et un plan de gestion patrimoniale au sens du CoBAT. Il a été élaboré en collaboration étroite entre les services de Bruxelles Environnement, la DPC et la CRMS.

Le nouveau plan de gestion « patrimoine et nature » constitue un changement de mode de gestion, en intégrant la question du changement climatique mais aussi d'une gestion durable de la forêt. Si le moteur principal de ce changement est le classement de la Forêt de Soignes comme site Natura 2000, le nouveau plan de gestion est davantage multifonctionnel de manière à répondre au mieux aux attentes des différents utilisateurs du massif.

Pour s'assurer que le plan de gestion soit également un plan de gestion patrimoniale, de nombreuses réunions de travail, relectures, et compléments ont été nécessaires, notamment avec la CRMS, car la dimension patrimoniale n'était pas, au départ, comprise comme un objectif aussi important que la préservation des habitats. Ce travail a permis de faire évoluer le dossier pour passer de situations d'oppositions à des mesures de gestion qui incluent aussi protection du patrimoine paysager, historique et naturel, ce qui est positif. La CRMS a souligné la bonne évolution et la qualité du travail fourni depuis une dizaine d'années.

Le Plan de Gestion de 2003 prévoyait le maintien de plus de 50% de hêtraie cathédrale. Aujourd'hui, vu le réchauffement climatique, et considérant que le hêtre est en situation délicate face au climat plus sec auquel la Belgique devrait faire face dans les prochaines décennies, une réduction importante à 20% de la surface de forêt gérée en hêtraie

cathédrale est envisagée en raison du principe de précaution. La CRMS, qui considère que la préservation du hêtre sonien reste un point primordial d'un point de vue patrimonial, a pris acte de cette décision qui lui paraît un minimum raisonnable acceptable. Elle a demandé que des indicateurs de contrôle régulier soient mis en place pour suivre le déroulement du plan de gestion et l'évolution des paysages soniens (monitoring de contrôle et reportages photographiques saisonniers et annuels, etc.).

Ses autres recommandations ont porté sur l'attention à apporter aux découpages homogènes des parcelles/triages de la forêt cathédrale afin d'améliorer la lisibilité de la trame paysagère à l'échelle du promeneur, à réfléchir les éclaircies en fonction des perspectives et des compositions paysagères, à combattre prioritairement et impérativement le morcellement écologique de la forêt et à améliorer son raccordement aux espaces naturels environnants, à poursuivre les études historiques et de restauration des drèves du massif sonien, à veiller à l'intégration paysagère des éventuelles installations de télécommunication et à veiller à la qualité des eaux en coordination avec les autres administrations.



© urban.brussels

#### ➤ **UCCLE. Cimetière du Dieweg. Examen de la valeur patrimoniale et de la possibilité de la mise sur pied d'un plan de gestion – Phase I**

Classé comme site (semi-naturel) avec plus de 400 tombes devant faire l'objet d'une attention particulière, le cimetière du Dieweg comprend aussi la maison du fossoyeur, la morgue, les grilles et les anciens murs classés comme ensemble. Le cimetière est conçu en 1866 selon un plan géométrique, organisé en 16 parcelles principales le long desquelles sont aménagés des parterres. Agrandi en 1902, 1906 et 1923, il sera désaffecté en 1958. Avec ses 3ha, il témoigne d'une grande richesse architecturale et végétale.

Malgré un premier « plan d'entretien » élaboré il y a plusieurs années, le cimetière présente aujourd'hui un état alarmant : tombes dégradées, ruptures d'alignement dans les secteurs les plus anciens, eaux de ruissellement endommageant sépultures et allées, végétation envahissante.

Pour cette première phase d'élaboration d'un futur « plan de gestion patrimoniale », le dossier reprend

une Etude patrimoniale de conservation, d'utilisation et d'entretien du patrimoine funéraire et botanique du Dieweg (2016-2018), un géoréférencement des tombes et des arbres remarquables, des fiches d'entretien globales, un cahier des charges comprenant les clauses techniques et une note historique générale. Un inventaire plus précis détaille les 94 tombes exceptionnelles et les fiches synthétiques individuelles des 430 sépultures (environ) reprises dans l'arrêté de classement. Un second inventaire de la flore est également joint.

Dans cette première phase, la CRMS s'est prononcée favorablement, l'enjeu étant de gérer un site dont l'intérêt repose en grande partie sur la « non gestion » des tombes, qui a permis un développement de la biodiversité, offrant à présent un environnement naturel, riche et romantique certes, mais aussi sur le concept initial du cimetière d'origine, ordonné et à prédominance minérale. Elle a cependant précisé les points à retenir et à finaliser dans l'élaboration du futur PGP :

- la portée et l'objet du plan,
  - l'étendue des études préalables et la nécessité de finaliser les études déjà réalisées depuis 2014,
  - la proposition d'options claires pour la gestion du bâti, du végétal et du paysage,
  - l'élaboration d'une cartographie et de plans comme instrument de travail pratique,
  - la réalisation d'une étude historique, urbanistique et paysagère,
- la réalisation d'une étude de faisabilité quant à la réaffectation de certaines tombes, et la possibilité d'aménager un ossuaire,
  - la finalisation de l'inventaire floristique,
  - la proposition d'un phasage et d'un zonage global des travaux et actions à effectuer,
  - le soin à apporter aux prescriptions techniques.



© Google Earth

## 2. AVIS SUR LES BIENS NON PROTÉGÉS (ZONE DE PROTECTION, INVENTAIRE, AVANT 1932)

Une partie importante des avis émis par la Commission concerne des travaux à des immeubles, des sites qui ne sont ni classés, ni inscrits sur la liste de sauvegarde. Ces demandes d'avis émanent des Communes ou de l'Administration régionale. Elles sont obligatoires quand elles sont relatives à des biens situés en zone de protection d'un bien classé (CoBAT, art. 228 et art. 237 §1) et sont facultatives lorsqu'elles concernent des biens inscrits à l'inventaire légal ou datant d'avant 1932 (CoBAT, art. 207). Ces avis rendus par la CRMS ne sont pas contraignants mais indicatifs. Ils sont énoncés sous forme de recommandations utiles à la bonne conservation du patrimoine non protégé et de l'environnement immédiat de biens protégés. La décision de suivre ou non ces recommandations incombe à la Commune ou au Fonctionnaire délégué d'Urban.brussels.

### Avis de principe

#### **Un exemple :**

##### ➤ **SCHAERBEEK. Axe de la rue Royale Sainte-Marie. Avant-projet de réaménagement**

Le 21/08/2019, la CRMS a formulé certaines remarques sur l'avant-projet de réaménagement de la rue Royale Sainte-Marie.

La CRMS souscrit au principe du projet qui consiste à requalifier cet axe aujourd'hui considéré comme un axe de circulation automobile et perçu comme une

rupture dans le tissu urbain. Toutefois, ce dernier doit préserver le caractère homogène et régulier propre à la typologie urbanistique de la rue dans une approche globale et cohérente sur l'ensemble de l'axe, de la place Colignon à la place de la Reine, en coordination avec les projets adjacents en cours. La Commission formule dans ce sens, des remarques sur les aspects patrimoniaux et urbanistiques. Elle demande la préservation du dénivellement entre les bandes de circulation et les bandes latérales de circulation ainsi que l'uniformisation du revêtement des pistes cyclables. Comme cet axe s'y prête, en

raison de son gabarit, les plantations doivent adopter un rôle structurant et avoir une composition régulière afin de s'intégrer aux caractéristiques patrimoniales et urbanistiques de la rue. La CRMS demande qu'une seule essence ne soit choisie sur l'ensemble de l'axe, la biodiversité pouvant fort bien être effectuée par la diversification des essences à l'échelle du quartier ou des intérieurs d'îlots. Enfin, la CRMS est favorable au nouveau mobilier urbain envisagé, de qualité, sobre et homogène. Toutefois, elle demande d'apporter davantage de renseignements sur les types d'éclairages prévus.



A gauche : vue sur l'église royale Sainte-Marie depuis l'Hôtel communal (extrait du dossier de demande)

A droite : vue sur l'église royale Sainte-Marie, début du XXe siècle. Collection Belfius Banque-Académie royale de Belgique – DE48\_198 © ARB - Urban.brussels

## Avis sur permis d'urbanisme

### Quelques exemples :

#### ➤ ETTERBEEK. Place van Meyel. Construction d'une nouvelle église Sainte-Gertrude

En sa séance du 6/02/2019, la CRMS s'est prononcée sur la construction d'une nouvelle église Sainte-Gertrude à Etterbeek. Elle se réjouissait de la qualité architecturale du projet, tant le langage formel que la composition avec la disposition centrale de la salle de prière. La Commission a également souligné la bonne intégration de ce nouveau lieu de culte dans le contexte urbanistique environnant. Pour autant, le futur aménagement de la place Van Meyel devra également se connecter le plus naturellement

possible aux formes architecturales de l'église pour constituer une plus-value paysagère dans le quartier. Dans son avis, la CRMS a toutefois regretté l'absence de la fonction de 'balise urbanistique' de la nouvelle église alors qu'elle sera implantée à l'aboutissement de plusieurs perspectives stratégiques (comme l'était celle de 1885 aujourd'hui disparue). La Commission a également demandé de conférer un caractère plus ouvert à la construction pour garantir un meilleur dialogue avec ses environs.



Illustrations extraites du dossier de demande © Gdga

#### ➤ MOLENBEEK-SAINT-JEAN. Quai des Charbonnages, 88-90 / place Saintelette, 31 / rue des Ateliers. Construction d'un immeuble à appartements après la disparition d'un entrepôt

La CRMS a émis un avis défavorable en sa séance du 03/04/2019, motivé par le gabarit hors norme de la future construction à un endroit particulièrement visible et stratégique près du carrefour de la place Saintelette. La tour projetée de 14 étages (+ rooftop) à l'aspect monolithique blanc serait implantée en bordure du canal, en face des Halles des Producteurs qui sont classées. Outre son impact sur l'immeuble classé, elle serait également en rupture totale avec les quartiers riverains qui sont repris en ZICHEE au PRAS et dont plusieurs biens figurent à l'inventaire du patrimoine architectural de Molenbeek-Saint-Jean. La Commission a demandé de revoir l'implantation, le gabarit, le vocabulaire architectural de l'immeuble projeté et de l'intégrer au quartier en soignant ses connexions à l'espace public. Elle a insisté notamment sur la nécessité de diminuer le gabarit trop important, de différencier les façades et d'aménager une surface en pleine terre.

Le projet hypothétique en effet la qualité des vues vers le canal et la cohésion avec les quartiers existants de la même manière que les projets soumis à l'avis de la CRMS pour la construction d'un équipement collectif au 86, quai des Charbonnages (cf. avis du 11/05/2016) et pour la démolition d'une partie des bureaux de la KBC et la reconstruction de logements, hôtel, bureaux, équipement collectif et commerces (cf. avis du 22/08/2018).

Pour la Commission, ces trois projets sont inacceptables car ils témoignent d'une forme de violence sur le plan urbanistique et de l'intégration aux quartiers existants et habités. Elle plaide pour que les opérations immobilières de grande envergure le long du canal fassent l'objet d'une intégration plus harmonieuse et équilibrée aux rives du canal, aux quartiers voisins et leurs habitants et au paysage urbain.



Illustrations extraites du dossier de demande.  
Projet visible depuis le canal et la Halle des Producteurs, la place Saintelette et la rue des Ateliers  
© TVTrans V+ MSA.

➤ **BRUXELLES. Rue Ravenstein, 36. Immeuble Generali. Transformation de l'immeuble et l'augmentation des performances énergétiques des façades**

L'immeuble Generali, situé en ZICHEE et dans la Zone de protection des Galeries Ravenstein classées et inscrit à l'inventaire, est l'œuvre des architectes Alexis Dumont et Marcel Van Goethem et date de 1934-36. Comme son voisin le bâtiment Shell, l'immeuble Generali abrite des commerces au rez-de-chaussée et des bureaux aux étages. Malgré le remplacement malheureux des châssis par le passé, l'immeuble se révèle sous son allure d'origine et constitue une œuvre totale – Blat on exécute le projet depuis les fondations jusqu'au mobilier. Après sa construction, cet immeuble était considéré comme un immeuble de bureaux exemplaire : « Ce bâtiment, rationnel et original, est incontestablement l'un des meilleurs immeubles de bureaux de notre ville » (Bâtir, 75, 1939).

L'immeuble n'est – à ce jour – pas classé mais pour la CRMS, il le mérite car il constitue un remarquable patrimoine monumental. Dans son mémorandum, la CRMS a consacré un axe entier à la nécessité d'une meilleure reconnaissance et gestion du patrimoine du XXe siècle. Si elle réléchit à des classements, les permis

d'urbanisme sont également des outils qui doivent permettre la mise en valeur des constructions et ensembles urbains majeurs du XXe siècle.

La CRMS s'est prononcée sur une demande visant les postes suivants :

- rénover et isoler la façade (dite « à l'identique ») ;
- remplacer les châssis ;
- rafraîchir le hall d'entrée et rénover les halls d'ascenseurs à chaque niveau ;
- réaménager les espaces bureaux et aménager une terrasse au rez, au +1 et au +3 ;
- transformer les sous-sols -1, -2 et -2.5 ;
- créer des ouvertures dans la dalle au rez des n°s 26 et 28 pour créer une mezzanine avec le -1.

La CRMS a remis un avis défavorable sur le démontage des parements de façade en pierre aux étages et à leur remplacement à l'identique sur isolation. Une telle intervention ferait perdre de manière irréversible les détails soignés, les raccords, les

jeux d'ombre, les jeux de saillie, les décors (lion ailé de Saint-Marc-sculpté), ..., tous ces éléments qui font le caractère remarquable de la façade. Pour la rencontre des enjeux énergétiques, qui motivent légitimement l'intervention, la CRMS demande d'opter, comme on le fait au niveau du socle (rez et +1) revêtu de Nero Nube, pour une isolation de l'immeuble par l'intérieur, sauf si les parois présentent des décors intérieurs ou des revêtements de qualité, ce qui demeure à étudier et vérifier.

Plusieurs réunions et visites ont eu lieu avec la CRMS, la DPC et les auteurs de projet en amont de la demande de PU avec pour objectif l'amélioration du projet en ce qui concerne la valorisation des qualités patrimoniales de l'immeuble Generali. Malgré les intentions exprimées lors de ces rencontres, le projet initial a malheureusement peu évolué et les options restent trop lourdes pour le bâtiment.



© CRMS



© Google Street View

#### ➤ WATERMAEL-BOITSFORT. Jagersveld. Réhabilitation de l'église Saint-Hubert

En sa séance du 16/10/2019, la CRMS a émis un avis défavorable sur la demande de permis portant sur la réhabilitation de l'église Saint-Hubert en lieu de culte, espaces d'équipements d'intérêt collectif et logements avec parking. Sans mettre en cause le principe d'une telle réaffectation, la CRMS ne souscrit pas à la façon dont le projet ambitionne cette transformation. La charge du programme, beaucoup trop dense, et la faible prise en compte des spécificités de l'édifice religieux, de son architecture et de sa spatialité, constituent les principaux écueils du projet. L'espace de l'église a été considéré comme un volume brut disponible sans suffisamment tenir compte de la morphologie et de la structure du lieu ni de ses caractéristiques architecturales et stylistiques. Tel que présenté, le projet concourt à une perte totale de la spatialité intérieure de l'édifice (espaces, jeux de lumière, verticalité, monumentalité, volumétrie, ...), à

la banalisation de son enveloppe extérieure (suppression des remplages et altération systématique des baies sans évaluation de leur valeur, terrasses et balcons peu intégrés...) et à la dévalorisation de sa toiture (création des grandes terrasses, ...). La transformation a également un grand impact sur la silhouette de l'église (construction d'un volume de tour supplémentaire à côté du clocher existant). La CRMS demande donc de revoir le projet en la faveur d'un juste équilibre entre édifice ancien religieux et nouvelles affectations. Si audace et interventionnisme comptent parmi les clés de la réussite du projet, le respect et la compréhension de l'édifice ancien doit également être un incontournable. La CRMS demande en outre de développer la question paysagère et de repenser l'aménagement du parking dans ce contexte.



Schmitt-Global View©urban.brussels

➤ **BRUXELLES. Rue de la Poudrière et place de Ninove. Réaménagement de l'espace public**

Lors de la séance du 15/05/2019, la CRMS a rendu un avis défavorable sur le projet de réaménagement de l'espace public de la Porte de Ninove et de la rue de la Poudrière, mené par Beliris. La demande émane des riverains du quartier et propose d'amender le projet pour réduire la pression automobile dans le quartier. La CRMS salue une telle initiative qui a pour but de revaloriser cette porte d'entrée de ville, au caractère néoclassique remarquablement conservé malgré les défauts d'entretien. Elle se prononce toutefois défavorablement sur le projet car ce dernier mise sur la fragmentation de l'espace et la multiplication des matériaux et des couleurs, en une rupture avec l'environnement de cet ensemble néoclassique dont chaque composante (voirie, trottoir, bâti, morphologie, etc...) participe à la cohérence. La préservation des espaces urbains néoclassiques

structurants à Bruxelles est d'autant plus importante que ces derniers ont été fortement altérés ces dernières années.

Revoir le projet dans le respect du paysage urbain n'est pas contradictoire avec une transition vers une mobilité douce et une réappropriation de l'espace public par les riverains. En conséquence, la demande de retravailler le projet en veillant à maintenir la lisibilité de l'ensemble et sa cohérence, de respecter les formes urbaines existantes (profil des voiries, chaussée bombée pavée buttée de part et d'autre d'un trottoir surélevé...), de conserver les matériaux et les revêtements existants (bordures en pierre bleue, pavés porphyre oblongs en chaussée, pavés platine sur les trottoirs...), de donner un caractère structurant aux plantations et d'adapter le mobilier urbain.



© Google Street View

➤ **WOLUWE-SAINT-LAMBERT. Avenue Emmanuel Mounier. Cliniques universitaires Saint-Luc. Construction de deux nouveaux instituts médicaux**

En sa séance du 16/01/2019, la CRMS a formulé des remarques concernant la construction des nouveaux Instituts de Psychiatrie Intégrée (IPI) et de cancérologie/hématologie Roi Albert II (IRA II), pour partie dans la zone de protection du site classé de l'Hof ter Musschen, non loin de la zone Natura 2000 et contigus à l'ensemble urbanistique, paysager et architectural de La Mémé (campus UCL), pour lequel le

Gouvernement a arrêté une procédure d'inscription sur la liste de sauvegarde (AG du 15/11/2018).

Prévu dans le cadre du plan Hôpital 2025, l'IRA II se positionnerait sur la moitié nord du parc des Buttes. Relié à plusieurs niveaux aux Cliniques Saint-Luc, le bâtiment serait recouvert d'une « peau » de bois. La CRMS est défavorable à l'implantation du bâtiment IRA II sur

*l'espace de la Butte, regrettant que la haute valeur patrimoniale de l'ensemble de La Mémé et le nécessaire maintien d'un espace vert au cœur du campus n'aient pas été pris en compte dans le Master Plan général. Elle relève la délicate question de l'adéquation d'une mixité de fonctions entre cité universitaire d'une part, et bâtiment à destination de patients atteints d'un cancer d'autre part. Pour la CRMS - qui rappelle que l'emprise du projet intervient dans la zone qu'elle avait proposée au classement mais que le Gouvernement a réduite en sauvegarde -, l'autre côté de l'avenue Hippocrate offrait des possibilités de développements hospitaliers qui permettaient, moyennant la création réussie des liens utiles, de préserver le site de La Mémé et de son espace vert. La CRMS demande, au minimum, de revoir le projet pour en minimiser l'impact au niveau des gabarits, de l'écriture architecturale et du traitement paysager en vue d'une meilleure intégration au contexte urbanistique et patrimonial.*

*L'IPI se situerait quant à lui dans le bas du campus de l'UCL, au bord de la réserve Natura 2000 qui longe le boulevard de la Woluwe, en remplacement d'un parking de surface désaffecté. L'enjeu principal de ce projet, outre son impact paysager, est la préservation du talus boisé longeant la drève Hoffer Musschen et de la mare située au nord-ouest de la parcelle (zone de haute valeur biologique - carte d'évaluation biologique de l'INBO). La CRMS s'interroge sur la trop grande proximité de la nouvelle construction de cinq niveaux aux abords du site classé : elle demande de réduire davantage le gabarit des trois extensions orientées vers le site et de modifier l'usage de la partie du bâtiment donnant sur le site afin de réduire les nuisances visuelles (éclairage). Elle souscrit à l'extension de la mare, ce qui constituera une réelle plus-value pour la zone, en évitant certaines interventions prévues car la zone reste très sensible. La CRMS demande que les recommandations de l'étude appropriée des incidences soient intégrées dans les conditions de délivrance du permis.*



*Les futurs IRA II et IPI (illustrations extraites du dossier de demande)*

### 3. AVIS RELATIFS A DES PLANS D'URBANISME

La CRMS figure parmi les instances consultatives et émet dès lors des avis sur certains plans à l'échelle de la Région, des Communes et/ou d'une zone territoriale.

#### Les plans stratégiques

Ces plans visent à établir et représenter la stratégie territoriale à développer en Région bruxelloise. Leurs grandes orientations deviennent les principes de base de l'aménagement du territoire. Ils n'ont pas force de loi, leur respect et leur mise en œuvre reposent sur le pouvoir politique, à l'origine de leur élaboration.

- Le Plan Régional de Développement (PRD) couvre la totalité du territoire régional.

- Les Plans Communaux de Développement (PCD) couvrent la totalité du territoire communal.
- Les schémas directeurs, conçus dans le cadre du PRD de 2002, sont les outils de développement des zones stratégiques d'intérêt régional : des ZIR (Zones d'Intérêt Régional, définies par le PRAS), des zones-leviers (définies par le PRD), des PIR (Périmètres d'Intérêt Régional).

### Les plans réglementaires

Ces plans déterminent et spatialisent les fonctions (habitat, bureau, espaces verts, ...) qui peuvent s'implanter dans les différents quartiers. Ils comportent des prescriptions graphiques (zones) et littérales (ce qui peut être fait dans chaque zone). Les dispositions figurant aux plans sont contraignantes et conditionnent la délivrance des permis d'urbanisme.

#### Niveau régional : le Plan Régional d'Affectation du Sol (PRAS)

Le Plan Régional d'Affectation du Sol, appelé PRAS, constitue le plan de référence pour l'aménagement du territoire dans la Région de Bruxelles-Capitale. Le PRAS couvre toute la Région, il est unique et définit un zonage général. Cet important outil de planification spatiale s'inscrit dans les orientations du PRD et peut indiquer les modifications à apporter aux Plans Communaux de Développement (PCD) et aux Plans Particuliers d'Affectation du Sol (PPAS).

#### Niveau communal : les Plans Particuliers d'Affectation du Sol (PPAS)

Les Communes élaborent les PPAS pour préciser l'aménagement de certaines zones. Ces PPAS ne couvrent qu'une partie du territoire. Ils précisent les affectations du PRAS, définissent des zones constructibles et des zones non constructibles, délimitent les espaces publics des espaces privés, ... Ils sont accompagnés de prescriptions sur le site : constructions admissibles, hauteurs, matériaux, ... Les Communes tiennent à jour une carte situant les différents PPAS sur leur territoire.

### Les PAD (Plans d'Aménagement Directeur)

Le Plan d'Aménagement Directeur (PAD) est l'outil d'aménagement de compétence régionale qui permet de définir en un seul mouvement les aspects stratégiques et réglementaires d'une stratégie urbaine. Cet outil occupe une place importante dans la hiérarchie des plans régionaux. Dans le périmètre qu'il couvre, un PAD abroge les dispositions réglementaires des autres plans qui lui sont contraires. Le PAD se compose de deux volets :

- Un volet stratégique, à valeur indicative, qui décrit la vision et les ambitions
- Un volet réglementaire, à force obligatoire, avec des plans et prescriptions qui s'imposent

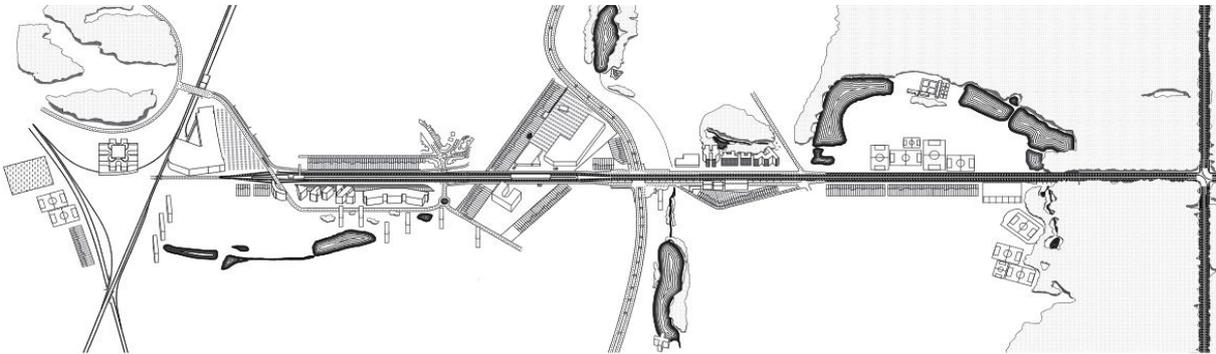
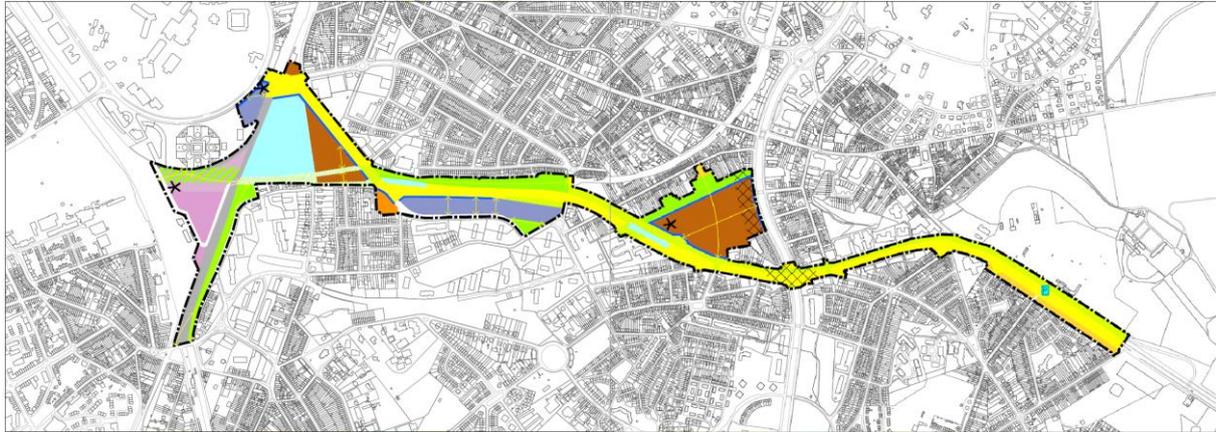


© Bruxelles Perspective

## Les PAD examinés par la CRMS en 2019 :

La CRMS a été consultée sur 8 projets de Plans d'Aménagement Directeur (PAD) et leur Rapport d'incidences environnementales (RIE) en 2019 :

- **AUDERGHEM. PLAN D'AMÉNAGEMENT DIRECTEUR "HERRMANN-DEBROUX" ET SON RIE. Tronçon de l'E411, entre le boulevard du Triomphe et la Forêt de Soignes**



L'enclave    Le dépôt    Les bandes    L'îlot    Le croisement    Le viaduc    Le plateau    La forêt

Illustrations extraites du dossier de demande de PAD

- **BRUXELLES. PLAN D'AMÉNAGEMENT DIRECTEUR "LOI" ET SON RIE. Périmètre délimité par l'avenue des Arts, rue Joseph II et la chaussée d'Etterbeek**

Lors de sa séance du 13 novembre 2019 (séance 646 bis), la CRMS a rendu un avis très défavorable sur le projet de Plan d'Aménagement Directeur (PAD) LOI et sur le rapport d'incidences environnementales.

Le PAD Loi prévoit donc une transformation en profondeur des 10 îlots de la rue de la Loi depuis la petite ceinture jusqu'à la chaussée d'Etterbeek par l'introduction d'une plus grande mixité fonctionnelle (bureaux, logements, équipements, commerces, etc.), une densification très importante (en hauteur), la création de nouveaux espaces publics et d'espaces verts. L'intention est aussi de renforcer la concentration des institutions européennes, d'améliorer le cadre de vie et de revoir la mobilité.

Sur 10 des îlots concernés, 4 peuvent contenir 2 tours, les 6 autres une seule, soit un total de 14 tours. 8 pourraient s'élever jusqu'à une hauteur de 100 m, 5 à 120 m et 1 à 155 m. Les hauteurs les plus importantes sont celles proches de la chaussée d'Etterbeek à l'est, et aux angles de la rue de la Loi et de la Petite Ceinture à

l'ouest. Ces « émergences » ne peuvent pas se situer dans l'axe des rues perpendiculaires aboutissant sur l'axe au nord de la rue de la Loi, ce qui n'est pas le cas pour les rues de Trèves, d'Arlon et de la Science, situées au sud.

L'emprise du PAD Loi est la même que celle du RRUZ (le Règlement Régional d'Urbanisme Zoné destiné à traduire de manière réglementaire les objectifs du Plan Urbain Loi de 2008), annulé par le Conseil d'état en 2019. Il reprendrait a priori les prescriptions du RRUZ en termes de gabarits et d'alignements mais il permet aussi de revoir les volets « affectations », « patrimoine » et « mobilité », ce que ne permettait pas le RRUZ.

L'enjeu principal du PAD Loi est d'améliorer la « qualité de vie » avec comme objectifs la (ré)introduction de mixité dans le quartier (bureaux, logements, commerces et équipements), la volonté de casser « l'effet couloir » par la création de cheminements transversaux et

d'espaces publics de qualité, la mise en valeur de l'axe de la rue et enfin la création des conditions pour restructurer les implantations de la Commission européenne.

Autant d'objectifs théoriques louables si leur traduction ne passait pas par une démesure en termes de densification et de gabarits des immeubles et tours projetées, impactant l'ensemble du paysage urbain de la Région de Bruxelles et particulièrement plusieurs de ses quartiers patrimoniaux remarquables qui forment l'identité de la Région et participent - eux aussi - à son attractivité : la perspective monumentale des Arcades du Cinquantenaire, le Quartier des Squares, le Parc Royal, la Place Royale, la Place des Palais, le Square Frère-Orban, ...

Le quartier Léopold a déjà été amplement bouleversé et mis à mal dès les années 1950 par sa mutation en zone essentiellement administrative dédiée en partie à l'implantation des bâtiments de la Communauté Européenne, avec pour conséquence de modifier le parcellaire jusqu'à faire disparaître certains îlots au profit de nouvelles constructions. Le projet s'inscrit dans cette continuité. L'ombre portée des futures tours amplifie encore le processus.

Mais, aujourd'hui, la menace est nettement plus colossale encore ... Plusieurs paysages patrimoniaux remarquables sont lourdement menacés et ce, à une échelle régionale inédite. C'est inacceptable pour la CRMS. Qu'importe la qualité de l'architecture des tours, elles feront apparaître - telles qu'en attestent les photomontages - de nouveaux fonds contrastés à des quartiers patrimoniaux majeurs de Bruxelles qui en avaient été globalement préservés jusqu'ici et qui en seront irréversiblement altérés et ce, d'autant plus que l'homogénéité d'ensemble est une des principales qualités de ces paysages historiques.

En 2013 déjà, dans le cadre de l'instruction du RRUZ qui prévoyait des logiques de densification similaires en hauteur, la CRMS demandait une vérification des vues et perspectives depuis les sites et paysages urbains remarquables vers la rue de la Loi, via des images de synthèse comparant les situations actuelle et projetée. Elle alertait alors déjà que les modifications des gabarits

de la rue de la Loi auraient une incidence importante sur le paysage urbain à partir des plus beaux points de vue de la Capitale.



Figure 119 : Photomontage depuis la place des Palais

Illustration extraite du dossier de demande

Les photomontages réalisés dans le rapport d'incidences du projet du PAD LOI montrent à suffisance que les craintes de la CRMS, déjà formulées en 2013, étaient amplement justifiées. Malheureusement, ses mises en garde n'ont pas été prises en compte et il est évident que le patrimoine n'a pas pesé lourd dans l'arbitrage qui a conduit aux propositions du projet PAD Loi.

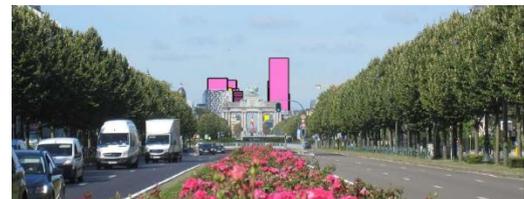


Figure 113 : Photomontage depuis le square Léopold II

Illustration extraite du dossier de demande

Par ailleurs, le 24 septembre, le Conseil d'État annulait le Règlement Régional d'Urbanisme Zoné (RRUZ) de la rue de la Loi et rendait illégales les tours The One (déjà construite) et Leaselex. De nouveaux permis auraient été délivrés depuis (sur base du RRU ?). La CRMS doit donc constater que des travaux, lourds de conséquence sur le plan du paysage urbain, sont entrepris - et finalisés - dans des contextes juridiques incertains.



Figure 70 : Vue 3D de l'alternative préférentielle (BUUR, 2018)

Illustration extraite du dossier de demande

➤ **IXELLES. PLAN D'AMÉNAGEMENT DIRECTEUR "ANCIENNES CASERNES D'IXELLES" ET SON RIE. Périmètre délimité par le boulevard Général Jacques, l'avenue de la Couronne et la rue Juliette Wytzman**

Lors de sa séance du 20 février 2019, la CRMS a rendu un avis sur le projet de Plan d'Aménagement Directeur (PAD) et sur le rapport d'incidences environnementales du projet U-Square qui vise la transformation du site, d'une surface de +/- 38.500m<sup>2</sup> (surface plancher +/- 42.000m<sup>2</sup>), de l'ancienne Ecole royale de Gendarmerie d'Ixelles, acquise par la Région de Bruxelles-Capitale en janvier 2018. Il s'agira de transformer les lieux, en collaboration entre la Région et les universités ULB et VUB, en quartier mixte, avec une cité étudiante et d'intégrer le site aux quartiers environnants en valorisant son caractère patrimonial.

Le site de l'ancienne École de Gendarmerie n'est pas protégé comme monument, mais fait partie de l'inventaire du patrimoine bruxellois. Il est situé en ZICHEE et sur un espace structurant (boulevard Général Jacques et avenue de la Couronne). Le reste du site est repris en « périmètre d'embellissement et de mise en valeur du patrimoine » (carte 7 du cahier des cartes du PRDD 2018).

La CRMS s'est réjouie des objectifs du projet qui visent à articuler avec justesse et cohérence la dimension patrimoniale, la nécessité de revitalisation, les enjeux programmatiques, le respect de la morphologie du site, le rôle des espaces publics, et les enjeux environnementaux et de durabilité. Le PAD s'appuie en effet sur le patrimoine (héritage) militaire pour remplir ses objectifs stratégiques et respecte la trame orthogonale dictant la position et la hiérarchie des différents bâtiments, avec une part importante de conservation du bâti d'origine (ca 1906). La CRMS a particulièrement apprécié la reconnaissance du patrimoine comme une ressource – évidente – pour contribuer aux enjeux environnementaux et de durabilité ainsi que les principes d'économie circulaire, l'optimisation de

l'usage des ressources existantes, la réduction du nombre de déchets, ... L'option de mettre en œuvre des activités temporaires permettra aussi de maintenir le site en activités.

La CRMS a toutefois demandé d'affiner davantage le projet en vue d'une plus juste articulation des différentes composantes et d'un projet cohérent et harmonieux. Concrètement, elle a demandé de :

- ne pas démolir les bâtiments (03 et P1) qui se situent sur l'angle des rues Juliette Wytzman et Fritz Toussaint (l'ancien bâtiment des vétérinaires qui date de 1906), ainsi que celui situé au centre de la rue Juliette Wytzman. Ils sont de grande valeur patrimoniale et essentiels à la lisibilité du site,
- organiser les nouveaux gabarits dans le respect de la hiérarchie des constructions intra-muros, sans se référer aux gabarits extra-muros,
- garantir un plus grand respect du mur d'enceinte à haute valeur patrimoniale,
- imposer dans les prescriptions réglementaires de précéder chaque demande de permis d'une étude patrimoniale,
- imposer des prescriptions contraignantes pour écritures architecturales des nouvelles constructions,
- intégrer un aménagement paysager des espaces publics respectueux de leurs caractéristiques patrimoniales.



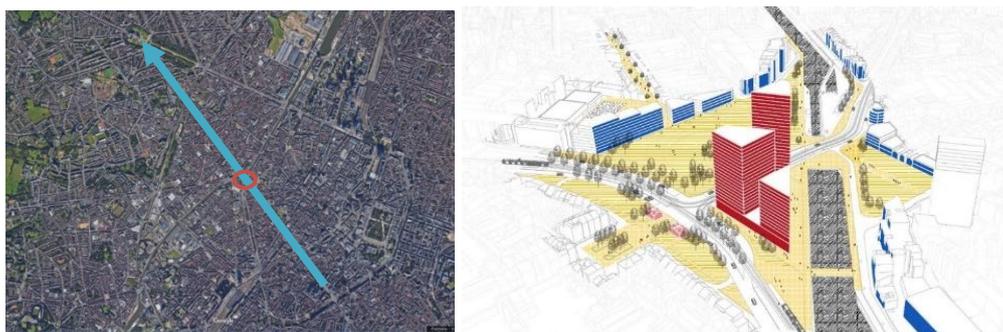
Illustrations extraites du dossier de demande

- **MOLENBEEK-SAINT-JEAN. PLAN D'AMÉNAGEMENT DIRECTEUR "GARE DE L'OUEST" ET SON RIE.** Périmètre délimité par la rue Alphonse Vandenpeereboom, la chaussée de Ninove, la rue Dubois-Thorn et la chaussée de Gand



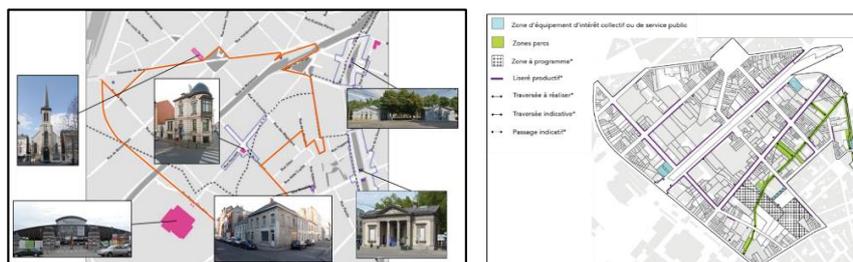
Illustrations extraites du dossier de demande

- **MOLENBEEK-SAINT-JEAN. PLAN D'AMÉNAGEMENT DIRECTEUR "PORTE DE NINOVE" ET SON RIE.** Périmètre délimité par les quais des Charbonnages, du Hainaut, de l'Industrie et la Petite Ceinture



Images extraites du site de Perspective Brussels

- **ANDERLECHT / BRUXELLES / MOLENBEEK-SAINT-JEAN. PLAN D'AMÉNAGEMENT DIRECTEUR "HEYVAERT" ET DE SON RIE.** Périmètre délimité par les chaussées de Ninove et de Mons et la rue Ropsy Chaudron



Illustrations extraites du dossier de demande

- **SCHAERBEEK. PLAN D'AMÉNAGEMENT DIRECTEUR "MEDIAPARK" ET SON RIE.** Périmètre délimité par le boulevard Auguste Reyers, la rue Colonel Bourg, l'avenue Jacques Georgin et la rue Verlaine



Images extraites du site de Perspective Brussels

- **SCHAERBEEK. PLAN D'AMÉNAGEMENT DIRECTEUR "JOSAPHAT" ET SON RIE.** Site ferroviaire délimité par la rue Auguste De Boeck, le boulevard Général Wahis et l'avenue Charles Gillisquet



<b>Périmètres</b>		
Périmètre PAD	Zone sportive et récréative	Bureaux
Limites communales	Espace public	Activité économique
	Zone d'industrie urbaine	Rez de chaussée «actif» (co working, prof libérale, petits bureaux)
<b>Espaces ouverts</b>	<b>Activités</b>	<b>Autres</b>
Spoorpark	Logements	Bâtiment ZIU existant
Wadijpark	Equipement	Parking public
Jardins	Commerces/Horeca	

Carte de programmation urbaine, volet stratégique du projet de PAD@perspective.brussels  
Périmètre et photo aérienne, volet informatif du projet de PAD@perspective.brussels



Illustration extraite du dossier de demande

## 4. AVIS RELATIFS A DES REGLEMENTS D'URBANISME

La CRMS peut être interrogée, par la Région ou par une Commune, sur les règlements d'urbanisme. Le CoBAT prévoit la possibilité d'édicter des règlements d'urbanisme. Ils sont de deux types :

- Les Règlements Régionaux d'Urbanisme (RRU)
- Les Règlements Communaux d'Urbanisme (RCU / RCUZ)

Les règlements d'urbanisme contiennent des dispositions relatives aux caractéristiques urbanistiques des bâtiments et de leurs abords (ex : gabarit, volume, esthétique, solidité des constructions). Ils dictent également des règles relatives à l'aménagement de l'espace public.

Le RRU est hiérarchiquement supérieur aux RCU, de sorte qu'il abroge les dispositions des RCU qui ne lui sont pas conformes.

Les travaux projetés doivent respecter les prescriptions des règlements d'urbanisme. Néanmoins, il est possible d'obtenir certaines dérogations.

### Un exemple :

#### ➤ RÈGLEMENT RÉGIONAL D'URBANISME (RRU) ET SON RAPPORT SUR LES INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES.

*Le Règlement régional d'urbanisme (RRU) actuel a été adopté par le Gouvernement bruxellois en novembre 2006 et est entré en janvier 2007. Dans la foulée du PRDD et de la réforme du CoBAT, entrée en vigueur le 1er septembre 2019, la Région a souhaité revoir l'ensemble des outils d'orientation stratégique et réglementaire, et donc réformer le RRU de 2007.*

*Lors de sa séance du 24 avril 2019, la CRMS a rendu un avis sur ce projet de modification du RRU. Dans ses dispositions réglementaires, se trouvent plusieurs modifications dont certaines majeures. Avant d'être consultée officiellement, aucun moment d'information n'a été organisé vers la CRMS.*

*Pour rappel, le RRU traite des situations « courantes » laissant à d'autres outils (PPAS, PAD, etc.) le soin de régler l'aménagement de situations particulières s'écartant de la typologie du tissu existant (nouveaux tracés, immeubles élevés, etc.). Il réglemente notamment les caractéristiques des constructions, les normes d'habitabilité des logements et de leurs abords, les chantiers, ou encore l'aménagement de la voirie en Région bruxelloise.*

*En assouplissant les règles, particulièrement celles sur les hauteurs de toiture et l'écriture des façades avant (possibilité d'isolation), le RRU modifie fondamentalement le point d'équilibre entre ces différents outils en ouvrant la voie pour que ce qui était aujourd'hui une dérogation et donc une exception devienne demain une règle, sans plus d'enquêtes publiques et de commissions de concertation. De là, un effet boule de neige puisque l'exception devenue règle deviendra demain la nouvelle référence pour les futurs*

*projets, avec un risque de porter atteinte au paysage urbain et à l'identité bruxelloise.*

*Les outils actuels doivent permettre de sauvegarder, par une démarche d'urbanisme de qualité, un cadre urbain à valeur patrimoniale, son architecture et ses formes urbaines et d'en permettre la mise en valeur et l'évolution harmonieuse, au regard des fonctions urbaines, des besoins contemporains, en relation avec l'ensemble de la ville. Cela fait partie des ambitions du PRDD, notamment à travers des axes structurants patrimoniaux et des périmètres d'embellissement et de mise en valeur du patrimoine, qui propose d'étendre ces outils. Paradoxalement, la proposition de modification du RRU s'inscrit en contradiction avec cette démarche.*

*La technicité et la fragmentation du texte, et c'était déjà le cas, ne permet pas de cadrer la qualité des développements urbanistiques, ce qui, à terme, se révélera préjudiciable au bon aménagement des lieux, à l'embellissement de la ville et à une mise en valeur des perspectives urbaines. Au-delà de l'échelle urbaine, l'application de certains titres, particulièrement les titres II et IV, implique un bouleversement profond des intérieurs existants : modification de la distribution et des qualités spatiales, remplacement des éléments de second œuvre qui font toute la qualité décorative, etc.*

*Enfin, le RRU s'inscrit dans une volonté de développement durable notamment en imposant des dispositions de reconversion des bâtiments à construire mais ne prend pas suffisamment en compte la ressource durable que représentent le bâti et l'espace ouvert existants. Par ailleurs, il introduit peu de principes d'économie circulaire.*

## 5. AVIS SUR DES PROPOSITIONS DE PROTECTION (CLASSEMENT OU SAUVEGARDE)

En matière de **protection**, la Commission est interrogée par la Direction du Patrimoine Culturel sur l'opportunité de classer ou d'inscrire un bien sur la liste de sauvegarde, qu'il s'agisse d'une construction ou d'un site naturel. A la fin de la procédure, la CRMS est interrogée après les remarques ou objections éventuelles des propriétaires et des Communes. La Commission peut aussi, de sa propre initiative, proposer un bien au classement ou à l'inscription sur la liste de sauvegarde. La décision finale de protéger ou non un bien est une prérogative du Gouvernement.

### Un exemple :

#### ➤ ETTERBEEK. Rue Père de Deken, 38. Proposition de classement comme monument de la maison Verhaegen

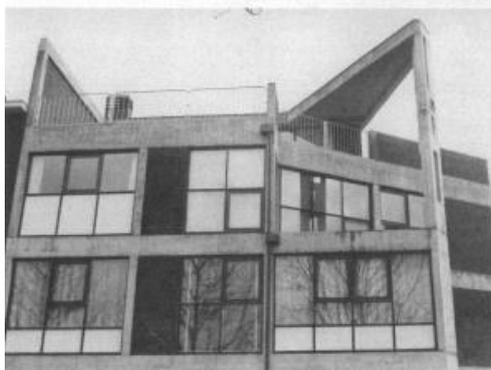
*En sa séance du 27/11/2019, la CRMS a proposé le classement comme monument pour totalité de la maison réalisée en 1960-1961 selon les plans des architectes Willy Van der Meeren et Léon Palm, et très représentative des habitations privées qu'ils ont réalisées dans les années 1960.*

*Cette proposition résultait de l'examen, en la même séance, d'une demande de permis d'urbanisme portant sur la rénovation extérieure et intérieure bouleversant fortement les caractéristiques patrimoniales de cette remarquable maison.*

*Son intérêt réside tant dans la composition fonctionnaliste et la matérialité des façades, exprimant l'usage des pièces, que dans l'organisation en plan et la*

*spatialité intérieure marquée par une belle luminosité. Le choix et la rationalisation des matériaux, les décors intérieurs et les détails d'exécution conçus par l'architecte lui-même sont également d'exception et qualifient la maison d'œuvre totale.*

*Suite à la proposition de protection, un dialogue constructif fut entamé avec le demandeur qui, sensible aux aspects patrimoniaux, fit adapter le projet. La nouvelle mouture qui conciliait l'intérêt patrimonial avec le mode de vie actuel fut en grandes lignes approuvée par la CRMS en février 2020.*



© Mil de Koninck / urban.brussels

## 6. AVIS RELATIFS À DES ASPECTS LÉGISLATIFS

La CRMS se préoccupe des conséquences, sur le plan juridique, des propositions faites par le Gouvernement par exemple.

### Un exemple :

- **PROJET D'ARRÊTÉ DU GRBC ABROGEANT ET REMPLAÇANT L'AGRBC DU 13/11/2008 DÉTERMINANT LES ACTES ET TRAVAUX DISPENSÉS DE PERMIS D'URBANISME, DE L'AVIS DU FONCTIONNAIRE DÉLÉGUÉ, DE LA COMMUNE, DE LA CRMS, DE LA COMMISSION DE CONCERTATION OU DE L'INTERVENTION D'UN ARCHITECTE**

*Lors de sa séance du 21 août 2019, la CRMS a rendu un avis sur le projet de réforme de l'AGRBC sous objet. Le projet s'inscrit dans un mouvement de simplification administrative et d'allègement des procédures de permis. La CRMS est entièrement favorable à l'adaptation des outils et réglementations en vue d'une gestion plus efficace, si elle s'organise dans l'intérêt de la ville et du patrimoine, et peut en outre faciliter les travaux des demandeurs, de leurs conseils et des administrations communales et régionales en charge de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et du patrimoine.*

*L'arrêté étant soumis à une profonde réforme, l'occasion était propice à un examen global et cohérent. Dans ce cadre, la CRMS a rendu son avis dans*

*une logique de bon aménagement des lieux et d'intégration du patrimoine au projet de ville, sans tenir compte du fait que la dispense existait déjà ou non dans le texte précédent. Elle espère aussi que ses remarques et recommandations pourront contribuer aux questionnements quant aux mécanismes des dispenses, et constituer une opportunité d'améliorer des situations actuelles.*

*Son avis est constitué de 36 pages : une partie générale et des commentaires et remarques indiquées dans le tableau détaillé du projet de réforme. Elle a consacré à l'analyse du texte toute l'attention qu'il mérite, puisque les modifications qui y sont apportées ne sont pas sans conséquence sur une grande partie du patrimoine, protégé ou non.*

## 7. RECOMMANDATIONS ET ÉTUDES

La commission peut prendre l'initiative de soumettre au Gouvernement ses réflexions sur diverses thématiques liées au patrimoine. Elle peut formuler des recommandations sur des sujets d'actualité méritant une attention particulière.

En approfondissant certaines problématiques (performance énergétique, techniques de restauration, aménagement d'espaces publics, etc.) et en les faisant progresser, la Commission souhaite contribuer à une meilleure connaissance générale de ces questions et à la sensibilisation tant des demandeurs et auteurs de projet que du grand public.

### Exemples :

#### ➤ ÉTUDE SUR LE PATRIMOINE NÉOCLASSIQUE

En 2018-2019, la CRMS a ainsi commandé et piloté l'étude scientifique intitulée « Le paysage urbain néoclassique à Bruxelles Pentagone. Un patrimoine remarquable dans la ville contemporaine ». Celle-ci est consultable sur le site web de la CRMS : [http://www.crms.irisnet.be/fr/thematiques-specifiques/espace-public-comme-patrimoine/T\\_SCHLESSER Paysage-urbain-neoclassique\\_Etude%20CRMS\\_2019.pdf](http://www.crms.irisnet.be/fr/thematiques-specifiques/espace-public-comme-patrimoine/T_SCHLESSER_Paysage-urbain-neoclassique_Etude%20CRMS_2019.pdf)

L'élaboration de cette étude a été décidée par la CRMS en sa séance du 14/11/2018, à l'initiative du groupe de travail « Paysage urbain historique en Région bruxelloise » créé en son sein en février 2018. Le travail a été validé en séance du 11/09/2019 et doit permettre à la Commission d'accompagner au mieux les multiples dossiers de réaménagements urbains qu'elle traite à propos des paysages urbains à valeur patrimoniale.



Thomas Schlessler ©Urban.brussels

Ces paysages contribuent de manière significative à la lecture et à la mise en valeur de la ville et trouvent pour la plupart leur origine dans la période néoclassique (1770-1860) qui a donné naissance à la rue moderne. Conjugué aux bâtiments qui le bordent, ce paysage urbain historique est omniprésent et identitaire pour Bruxelles.

Par ailleurs, la prise de conscience environnementale actuelle intervient de plus en plus dans l'organisation et la redéfinition de l'espace public, souvent assorties d'un rééquilibrage modal. Or, les projets qui tentent de répondre à cette évolution se limitent le plus souvent à des ajustements ponctuels et partiels, dictés par des

considérations liées à la mobilité, sans prise en considération suffisante de la structure et des caractéristiques du paysage urbain. L'étude devait donc examiner des pistes pour concilier 'la rue traditionnelle' et son adaptation aux enjeux contemporains.

Les recherches furent menées par Thomas Schlessler en collaboration avec la faculté de Philosophie et de Sciences sociales de l'ULB, plus particulièrement avec le Centre de recherche en Archéologie et Patrimoine, le CReA-Patrimoine. Le travail se décline en trois volets :

- une étude générale du paysage urbain historique néoclassique bruxellois,
- la présentation des principaux ensembles néoclassiques, dont le quartier Royal, où s'est élaboré le profil de la rue moderne,
- l'examen des défis auxquels est confronté le paysage urbain historique et des stratégies à mettre en œuvre pour y répondre, en renvoyant notamment à des expériences positives mises en œuvre dans d'autres villes belges et étrangères (cyclabilisation, trottoirs, stationnement, éclairage public).



Vue du quartier royal - Wim Robberechts  
© Urban.brussels

Si l'étude constate la raréfaction alarmante du paysage néoclassique, elle conclut surtout au fait qu'à l'heure actuelle, l'espace public traditionnel constitue non un obstacle mais une opportunité pour rejoindre les objectifs d'une ville inclusive et durable. Vitesse modérée, mobilité douce prioritaire, espace partagé, promotion de la promenade, mixité fonctionnelle et espace qualitatif caractérisent tant l'idéal urbain d'aujourd'hui que celui du XIXe siècle, et se rejoignent au-delà des usages fonctionnalistes avec ségrégation modale qui ont façonné la ville au XXe siècle.



© Royal Mile Action Plan, Édimbourg

➤ **MEMORANDUM AU GOUVERNEMENT POUR LA LÉGISLATION 2019-2024**  
(approuvé en séance plénière du 13/03/2019)

COMMISSION ROYALE  
DES MONUMENTS ET DES SITES



**MÉMORANDUM  
2019-2024**

(approuvé collégialement en séance plénière du 13 mars 2019)

*Le patrimoine est multiple. C'est un regard transversal, pluriel et composite que porte la CRMS sur le patrimoine en ne se limitant pas aux bâtiments et sites déjà protégés mais en prenant en compte le territoire, la ville, le paysage urbain, les quartiers, les espaces publics, les ordonnancements, le relief...*

Commission Royale des Monuments et des Sites  
Bruxelles Urbanisme et Patrimoine  
Avenue de la Woluwe 62 • 1200 Bruxelles  
www.crm.be • 02 737 70 00

Roerijckelijke Commissie van Monumenten en Landschappen  
Dusseltje Brusselbouw en erfgoed  
Avenue de Woluwe 62 • 1200 Brussel  
www.crm.be • 02 737 70 00

*Le patrimoine est multiple. C'est un regard transversal, pluriel et composite que porte la CRMS sur le patrimoine en ne se limitant pas aux bâtiments et sites classés ou inscrits sur la liste de sauvegarde mais en prenant en compte le territoire, la ville, les quartiers, les espaces publics, les ordonnancements, le relief...*

*La réunion des compétences multiples et le croisement de regards différents donnent à la CRMS, via des débats très fructueux, une connaissance fine du patrimoine, de la pluralité de sa richesse et des enjeux qui, du pédagogique au politique, couvrent un champ bien plus large que la simple sauvegarde et la transmission de l'héritage de nos prédécesseurs. Soucieuse de dépasser les conceptions traditionnelles du patrimoine, il est nécessaire de repenser ses contours et limites, et de le voir comme un potentiel important au développement territorial et durable.*

*A la veille des élections pour la législature 2019-2024, la CRMS a adressé un mémorandum au Gouvernement Régional Bruxellois organisé en 6 axes assortis de propositions concrètes :*

1. Impliquer davantage le patrimoine dans la planification ;
2. Elargir et adapter les outils de reconnaissance du patrimoine ;
3. Viser une gestion intégrée du patrimoine et de la durabilité ;
4. Favoriser le dialogue avec la CRMS ;
5. Garantir la cohérence du Quartier Royal ;
6. Reconnaître et mieux protéger le patrimoine du XX<sup>e</sup> siècle.

*Le texte intégral du mémorandum est consultable sur le site web de la CRMS :*

[https://www.crm.be/fr/textes-de-la-crm/memorandum/Memorandum\\_2019\\_FR.pdf](https://www.crm.be/fr/textes-de-la-crm/memorandum/Memorandum_2019_FR.pdf)

## 8. DELAIS LÉGAUX

Avis de la CRMS rendus sur :

- les demandes de permis relatives à un bien protégé / avis conforme : **30 jours** à dater de la demande. Si ce délai n'est pas respecté, l'avis est réputé favorable, à moins que la Commission ait décidé (dans ce délai) de solliciter des éléments complémentaires auquel cas elle dispose d'un délai complémentaire de **60 jours**. Si ce délai n'est pas respecté, l'avis est réputé favorable (art. 177, § 3 du CoBAT) ;
- les demandes de permis d'urbanisme pour les biens situés en zone de protection, inscrits à l'inventaire du patrimoine immobilier et/ou datant d'avant 1932 : **30 jours**. Passé ce délai, la procédure est poursuivie (art. 125 et art 176) ;
- les demandes de classement : **45 jours**. Passé ce délai, la procédure est poursuivie (art. 222, §4) ;
- l'examen des dossiers de fin d'enquête dans le cadre de la procédure de classement : **45 jours**. Passé ce délai, la procédure est poursuivie (art. 225, §2) ;
- les demandes d'inscription d'un bien sur la liste de sauvegarde : **90 jours**. Passé ce délai, la procédure est poursuivie (art. 210, §2, 3°) ;
- les demandes émanant d'un tiers pour élaborer un plan de gestion patrimoniale : **45 jours** pour ce qui concerne l'avis (non conforme) sur la demande portant sur l'intérêt d'établir un PGP. A défaut, la procédure est poursuivie (art. 242/4) ; **45 jours** pour ce qui concerne l'avis conforme sur le projet de PGP, à défaut de quoi la procédure est poursuivie. La CRMS peut par ailleurs décider, dans le délai y visé, de faire mener une étude complémentaire, auquel cas, elle dispose d'un délai supplémentaire de soixante jours pour remettre son avis. À défaut, la procédure est poursuivie, sans qu'il doive être tenu compte d'un avis notifié au-delà du délai (art.242/8) ;
- les projets de PRD : **60 jours**. A défaut de la réception de l'avis à l'échéance, il est passé outre et la procédure est poursuivie (art. 18, §4) ;
- les projets de PRAS : **60 jours**. À défaut, la procédure est poursuivie (art. 25, §4) ;
- les projets de PCD et de PPAS : **30 jours**. À l'échéance, les avis qui n'auraient pas été émis sont réputés favorables (art. 35, §1 et art. 48, §3) ;
- les projets de PAD : **30 jours**. Passé ce délai, la procédure est poursuivie (art. 30/5, §1<sup>er</sup>).

## 9. ACCOMPAGNEMENT DE PROJETS, VISITES, RÉUNIONS, GROUPES DE TRAVAIL

Outre les avis à proprement parler, une partie importante des travaux de la CRMS consiste en l'accompagnement, en collaboration avec la Direction du Patrimoine Culturel, des demandeurs dans l'élaboration de leur projet, ainsi qu'en la participation à différentes visites et réunions avec les demandeurs et/ou partenaires publics ou privés et les conseils (architectes, bureaux d'études, ...).

Pendant les réunions et visites, les représentants de la CRMS prennent connaissance des informations fournies par les participants, informent ceux-ci des principes généraux défendus par la Commission et expliquent le contenu des avis rendus. Ils ne sont toutefois pas autorisés à engager la Commission sur de futures décisions : ils respectent rigoureusement le principe de la collégialité des avis. Après chaque réunion ou visite, ces membres font rapport devant l'Assemblée lors de la séance plénière suivante. Ces rapports sont intégralement repris dans les procès-verbaux des séances.

L'accompagnement des projets, étalés parfois sur plusieurs années, s'avère particulièrement utile pour la bonne évolution du dossier.

Organisées le plus tôt possible dans la procédure, dès l'entame des études préalables ou dès la rédaction des cahiers des charges, depuis la rencontre avec le demandeur jusqu'aux modifications éventuelles sur chantier, ces réunions et visites permettent en effet de suivre efficacement l'évolution des projets.

La Commission considère ces visites et réunions comme une tâche très importante, nécessaire pour sensibiliser, informer et accompagner les demandeurs ainsi que les instances publiques.

## 10. REPRÉSENTATION DE LA CRMS À LA COMMISSION RÉGIONALE DE DÉVELOPPEMENT (CRD)

Créée par l'Ordonnance du 29 août 1991, la Commission régionale de développement donne notamment son avis, à la demande du Gouvernement, sur :

- les avant-projets d'ordonnance, ainsi que sur les projets d'arrêtés relatifs aux matières visées par le CoBAT, ayant une incidence notable sur le développement de la Région ;
- les projets de Plan Régional de Développement Durable (PRDD), de Plan Régional d'Affectation du Sol (PRAS) et de Règlements Régionaux d'Urbanisme (RRU), ainsi que sur les projets de Plans Communaux de Développement (PCD), de Plans Particuliers d'Affectation du Sol (PPAS), lorsque ceux-ci contiennent des dispositions qui dérogent au PRAS.

La CRMS est représentée au sein de la CRD (2 membres effectifs et 2 membres suppléants). En séance plénière, ces membres font systématiquement rapport à l'Assemblée des réunions auxquelles ils ont participé. Courant 2019, la réforme du CoBAT de 2019 a cependant supprimé la représentation de la CRMS à la CRD. L'article 7 du Code bruxellois de l'Aménagement du Territoire (CoBAT) prévoit désormais que la Commission régionale soit composée de 18 experts indépendants. Ces experts représentent les disciplines suivantes : urbanisme et aménagement du territoire, mobilité, environnement, logement, patrimoine culturel et naturel, économie et architecture.

### III. EN QUELQUES CHIFFRES

**TABLEAU DE SYNTHÈSE DES DIFFÉRENTS TYPES D'AVIS ÉMIS PAR LA CRMS EN 2019**

AVIS CRMS	Nombre en 2017	Nombre en 2018	Nombre en 2019
<b>avis sur biens protégés</b>	<b>131</b>	<b>148</b>	<b>145</b>
avis conformes dans le cadre des procédures de PUN	93	102	102
avis conformes favorables	7	5	8
avis conformes favorables sous conditions	74	79	76
avis conformes défavorables	11	18	18
Remarques	1	/	/
non traités	3	/	/
avis indicatifs préalables-PUN	22	34	36
demandes de compléments d'informations	8	4	4
suivi après avis conformes	4	4	3
avis sur demandes de PGP	1	/	2
autres	/	4	/
<b>avis sur biens non protégés</b>	<b>305</b>	<b>281</b>	<b>283</b>
avis sur demandes de PU	153	120	129
demandes non instruites	147	157	143
avis sur demandes de CU	1	1	/
avis sur demandes de PLOT	/	1	/
avis sur demandes de PPAS	1	/	/
avis sur d'autres plans d'urbanisme : RRUZ, Plan Nature, PRDD, PCD, CQD, PRAS, RCU, RCUZ, PAD	2	1	8
avis préalables-PU	1	1	3
communications / avis émanant de la CRMS sur des biens non protégés	/	/	/
<b>TOTAL : avis sur demandes de travaux (biens protégés et non protégés)</b>	<b>436</b>	<b>429</b>	<b>428</b>
<b>avis sur aspects législatifs</b>	<b>/</b>	<b>2</b>	<b>5</b>
<b>avis dans le cadre de réflexions générales</b>	<b>/</b>	<b>/</b>	<b>1</b>
<b>nombre d'avis émis dans le cadre des procédures de protection</b>	<b>11</b>	<b>24</b>	<b>10</b>
<b>TOTAL : demandes traitées (travaux et protection)</b>	<b>447</b>	<b>455</b>	<b>444</b>
<b>nombre de séances plénières (+ extraordinaires)</b>	<b>17</b>	<b>17 +1</b>	<b>17 +3</b>
<b>nombre de visites et de réunions</b>	<b>168</b>	<b>145</b>	<b>180</b>

Signification des abréviations :

PUN = permis unique  
 PU = permis d'urbanisme  
 CUN = certificat unique  
 CU = certificat d'urbanisme  
 PLOT = permis de lotir  
 PPAS = plan particulier d'aménagement du sol  
 RRUZ : Règlement régional d'urbanisme zoné  
 PRDD : Plan régional de développement durable  
 PCD : Plan communal de développement  
 CQD : Contrat de quartier durable  
 PRAS : Plan régional d'affectation du sol  
 RCU : Règlement communal d'urbanisme  
 Pad : Plan d'aménagement directeur

## IV. UNE EQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE DE MEMBRES ET SON SECRETARIAT PERMANENT

### 1. 18 MEMBRES PLURIDISCIPLINAIRES



© urban.brussels

La Commission est composée de dix-huit membres nommés sur base de leurs compétences notoires en matière de conservation du patrimoine dans différentes disciplines. Elle regroupe des architectes et des ingénieurs, ainsi que des spécialistes en matière de patrimoine naturel et de jardins historiques, en techniques de restauration et en archéologie. Elle comprend également des historiens et des historiens de l'art, des urbanistes et des spécialistes en matière juridique et économique.

Parmi ces dix-huit membres, tous nommés par le Gouvernement, douze sont désignés sur proposition du Parlement bruxellois, après appel à candidatures, et six sur celle de la Commission, et ce pour un mandat de six ans, renouvelable deux fois. La Commission est renouvelée par moitié tous les trois ans.

Toutes les deux à trois semaines, la Commission se réunit en séance plénière afin d'examiner les demandes provenant des différentes administrations régionales ou communales ou encore de particuliers. En 2019, la CRMS a tenu 18 séances plénières et 4 séances extraordinaires.

Les séances sont dirigées par la présidence, assistée dans sa tâche par la vice-présidence. Chaque demande est instruite par un ou plusieurs membres et présentée devant la Commission. Ceci suppose, de la part du rapporteur, une analyse du dossier, une visite sur place, des contacts éventuels avec les administrations, le demandeur et/ou l'auteur de projet, des recherches dans la littérature ou en archives, etc. Le secrétariat de la CRMS se tient à la disposition des membres pour les aider dans leurs démarches et recherches.

Suite à ces exposés, et après délibération, la CRMS émet ses avis collégalement. En ce qui concerne les débats, les membres de la Commission respectent un code de déontologie strict précisé par un règlement d'ordre intérieur approuvé par le Gouvernement en date du 03/06/2004. Par exemple, tout membre lié de près ou de loin à un dossier quitte l'Assemblée durant l'examen de ce point. Au-delà des demandes réclamant un avis de la CRMS, l'ordre du jour de la séance peut également réserver une place aux débats concernant des thèmes généraux ou d'actualité.

## Composition de la CRMS en 2019

Membres nommés par le Gouvernement <b>sur présentation du Parlement / 1</b> AG du <b>29.06.2017</b> – parution Moniteur 12.07.2017 – prise d'effet 15.09.2017	
1.	<b>Steven DE BORGER (NL) (Vice-Président - AG du 29.11.2018)</b> Architecte
2.	<b>Stefaan VAN ACKER (NL)</b> Architecte
3.	<b>Cécile MAIRY (FR)</b> Ingénieur-architecte, DES en Étude et Gestion du Patrimoine Culturel, Professeur à l'UCL
4.	<b>Benoit SCHOONBROODT (FR)</b> Licencié en urbanisme
5.	<b>Christophe LOIR (FR)</b> Professeur à ULB, département Histoire, Arts et Archéologie
6.	<b>Arnold CZERWONOGORA (FR)</b> Ingénieur Civil des constructions
Membres nommés par le Gouvernement <b>sur présentation de la CRMS / 1</b> AG du <b>23.11.2017</b> – parution Moniteur 30.11.2017 – prise d'effet 01.01.2018	
7.	<b>Quentin DE RADIGUES (FR)</b> Licencié en droit
8.	<b>Isolde VERHULST (NL)</b> Architecte
9.	<b>Catherine DE ZUTTERE (FR)</b> Licenciée en droit et urbanisme
10.	<b>Christine SOMMEILLIER (FR)</b> Architecte-agronome
Membres nommés par le Gouvernement <b>sur présentation du Parlement / 2</b> AG du <b>21.05.2015</b> – parution Moniteur 24.06.2015 – prise d'effet 01.09.2015	
11.	<b>Jérôme BERTRAND (FR)</b> Licencié en histoire de l'art
12.	<b>Filip DESCAMPS (NL)</b> Docteur ingénieur-architecte
13.	<b>Vincent HEYMANS (FR) (démissionnaire depuis le 10.07.2018)</b> Docteur en histoire de l'art
14.	<b>Lise NAKHLE (FR) (démissionnaire depuis le 05.09.2019)</b> Licenciée en histoire
15.	<b>André TOUSSAINT (FR)</b> Agronome, Hortonome, bio-ingénieur Professeur honoraire à l'ULg
16.	<b>Ann VERDONCK (NL)</b> Docteur architecte, professeur
Membres nommés par le Gouvernement <b>sur présentation de la CRMS / 2</b> AG du <b>22.10.2015</b> – parution Moniteur 27.10.2015 – prise d'effet 01.11.2015	
17.	<b>Ann VOETS (NL)</b> Licenciée en histoire de l'art et archéologie – architecte paysagiste
18.	<b>Christian FRISQUE (FR) (Président - AG du 29.11.2018)</b> Architecte - urbaniste

## **Travaux effectués par les membres de la CRMS**

### **A. Travaux effectués dans le cadre des séances plénières**

- visites de biens en vue de l'instruction des dossiers ;
- participation aux séances plénières ;
- instruction de certains dossiers, rapport et proposition d'avis à l'Assemblée ;
- participation aux débats préalables aux avis collégiaux ;
- rapports sur les réunions de travail et des groupes de travail qui se sont réunis.



© urban.brussels

### **B. Travaux effectués par les membres de la CRMS dans le cadre du suivi des dossiers.**

- participation aux réunions organisées suite aux avis rendus ;
- participation aux comités d'accompagnement mis sur pied dans le cadre de certains grands projets de restauration.

### **C. Travaux de réflexion et recommandations générales**

La CRMS prend régulièrement l'initiative de mettre sur pied des groupes de travail pour étudier des sujets d'actualité liés à la conservation du patrimoine en Région bruxelloise. Ceci implique :

- la participation à des réunions régulières ;
- la documentation et l'étude des sujets traités ;
- la rédaction des textes de référence et leur présentation à l'Assemblée en séance plénière.

### **D. Activités diverses.**

- pilotage et accompagnement des études commandées et pilotées par la CRMS ;
- représentation de la CRMS au sein de différentes instances et information du public sur les missions et travaux de la CRMS ;
- représentation de la CRMS au sein de la CRD.

### **E. Missions spécifiques de la présidence et de la vice-présidence**

- préparation des séances plénières avec le secrétariat ;
- présidence des séances : introduction et conclusion des débats, résumé des avis ;
- approbation et signature des avis dans les délais légaux ainsi que de la correspondance générale ;
- approbation des ordres du jour et des procès-verbaux des séances plénières ;
- attention au respect du règlement d'ordre intérieur de la CRMS, des dispositions légales et des procédures en vigueur lors des séances de la CRMS.

## Observateurs en 2019

Preennent également part aux séances, en qualité d'observateurs, des représentants de la Direction du Patrimoine Culturel et de la Direction de l'Urbanisme - directions relevant toutes deux d'Urban.brussels, l'administration régionale qui délivre les permis.

<b>POUR LA DIRECTION DU PATRIMOINE CULTUREL (D.P.C.)</b>	
M. Thierry WAUTERS	Directeur - fonctionnaire délégué
Mme Manja VANHAELEN	1 <sup>er</sup> Ingénieur – responsable du département Restauration
Mme Catherine LECLERCQ	Responsable du département Sites
Mme Muriel MURET	Responsable f.f. du département Protection

## 2. SECRETARIAT PERMANENT

La CRMS est assistée dans ses tâches quotidiennes par un secrétariat permanent (art. 11§4 du CoBAT), dirigée par la secrétaire et sa secrétaire-adjointe. Le secrétariat de la CRMS est un Département de la DPC, au même titre que les Départements Patrimoine archéologique, Identification et Protection du Bâti, Restauration du Bâti et Patrimoine Naturel. En accord avec la présidence, le secrétariat établit les ordres du jour et les procès-verbaux des séances. Il documente les demandes qui sont soumises à l'avis de la CRMS, prend note des avis rendus, les rédige et les soumet à l'approbation de la Commission et les transmet au demandeur. Il organise les visites d'immeubles et de sites, les réunions de travail et des groupes de réflexion. Il tient à jour les dossiers de la CRMS, assure leur archivage et tient à jour les instruments de travail (base de données, photos, ...) et le registre de ces dossiers et des avis rendus. Elle veille à publier les avis de la CRMS sur le site internet ([www.crms.irisnet.be](http://www.crms.irisnet.be)).

Outre l'encadrement administratif et logistique, les agents du secrétariat de la CRMS mettent également leur formation et leur expérience dans le domaine du patrimoine immobilier bruxellois à disposition des membres de la CRMS. Ils gardent « la mémoire » de la CRMS et permettent aux membres de baser leurs réflexions sur une connaissance approfondie de l'historique des dossiers et des avis rendus et d'appuyer ainsi les débats et décisions sur base d'un cadre de réflexion connu et partagé. Le secrétariat assure, en ce sens, la continuité des travaux et des avis de la CRMS.

### **Composition du secrétariat permanent de la CRMS en 2019**

Aurélie AUTENNE	<i>Secrétaire permanente, Architecte, Master en Conservation (FR)</i>
Maxime BADARD	<i>Attaché, Historien (FR) (à partir du 01/12/2019)</i>
Jean-Marc BASYN	<i>Attaché, Licencié en histoire de l'art et archéologie, Master en Conservation, DES en Sauvegarde du Patrimoine bâti moderne et contemporain (FR) (jusqu'au 30/11/2019)</i>
Eglantine BRAEM	<i>Attaché, Master en histoire de l'art et archéologie, Master en conservation (FR)</i>
Bénédicte de GHELLINCK	<i>Attaché, Licenciée en histoire de l'art et archéologie, Master en Conservation (FR)</i>
Karin DEPICKER	<i>Attaché, Licenciée en histoire de l'art et archéologie (FR)</i>
Ann HEYLEN	<i>Attaché, Licenciée en histoire de l'art et archéologie (NL)</i>
Carine VANDERSMISSEN	<i>Adjointe (FR)</i>

## V. BUDGET

La CRMS dispose d'un budget annuel qui lui permet de remplir ses missions de manière flexible et autonome. Contrôlé et assisté par les ordonnateurs et par les gestionnaires des dossiers, l'agent du secrétariat responsable de la comptabilité met en œuvre les décisions de la CRMS à cet égard. Le budget régional est régi par l'Ordonnance organique portant les dispositions applicables au budget, à la comptabilité et au contrôle du 1/11/2006 (plusieurs remises à jours). Sa gestion est intégrée dans le système informatique SAP (*Service Advertiser Protocol*), ce qui permet aux personnes concernées de consulter, à tout moment, son évolution.

Les crédits mis à disposition de la CRMS sont destinés à mettre en œuvre les décisions et projets de la Commission et à rémunérer, via des jetons de présence, ses membres pour leurs prestations lors des séances plénières, les réunions et les visites ainsi que les groupes de travail créés au sein de la Commission. Ils couvrent également les dépenses relatives à l'organisation des séances et des réunions.

En 2019, le budget de la CRMS s'élevait à 172.000 €, à savoir 162.000 € en budget de fonctionnement et 10.000 € en budget d'investissement. Le tableau suivant reprend les dépenses engagées en 2019, comparées à celles des années précédentes (il ne s'agit pas des montants traités en liquidation).

<b>Budget total CRMS</b>				
	<b>2019</b>	<b>2018</b>	<b>2017</b>	<b>2016</b>
	<b>172.000 €</b>	<b>172.000 €</b>	172.000 €	187.000 €
<b>Budget de fonctionnement</b> (crédits d'engagements – allocations 330050803 1211 / 330050701 1112)				
BUDGET DISPONIBLE	162.000 €	162.000 €	162.000 €	165.000 €
jetons de présence des membres	71.525 €	67.000 €	66.625 €	63.600 €
missions d'archivage des dossiers CRMS	/	/	/	20.999 €
études et recherches	/	35.595 €	39.000 €	/
autres frais de fonctionnement	24.516 €	26.412 €	23.722 €	30.630 €
<b>TOTAL</b>	<b>96.041 €</b>	<b>129.007 €</b>	<b>129.347 €</b>	<b>115.229 €</b>
pourcentage d'engagement	59 %	79 %	75 %	70 %
<b>Budget d'investissement</b> (crédits d'engagements – allocation 330051101 7422)				
BUDGET DISPONIBLE	<b>10.000 €</b>	<b>10.000 €</b>	<b>10.000 €</b>	<b>22.000 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>000 €</b>	<b>000 €</b>	<b>000 €</b>	<b>000 €</b>
pourcentage d'engagement	00 %	00 %	00 %	00 %

À l'examen du tableau, on constate :

- **une augmentation du nombre des jetons de présences** des membres par rapport aux années précédentes, ce qui reflète leur participation très régulière aux séances plénières. Cependant, cette augmentation est essentiellement liée à la programmation de séances extraordinaires (4) et de plusieurs réunions au sujet des matières transversales examinées par la Commission : la modification du RRU, l'arrêté dispenses, les PAD's, ... Cette évolution budgétaire est d'autant plus significative si l'on considère que l'Assemblée a siégé en 2019 avec seulement 17 membres et, à partir du mois de novembre avec 16 membres, au lieu des 18 prévus par le CoBAT ;
- **l'absence en 2019 de dépenses relatives aux 'études et recherches'** qui s'explique par le peu de temps laissé pour investir dans la préparation et le pilotage de nouvelles études scientifiques, suite aux avis de la CRMS sur les matières transversales mentionnées ci-avant, par ses réflexions menées au sujet de son Mémoire ainsi qu'à la fin de l'année, par la préparation du cycle « *Patrimoine et défis urbains* » programmée en 2020 à l'occasion des 185 ans de la CRMS ;

- **pour ce même poste, l'engagement d'un montant de 35.595 € sur le budget de 2018** portant sur l'étude « *Le paysage urbain néoclassique à Bruxelles Pentagone* » commandée à l'ULB, dont le pilotage par la Commission s'est poursuivi en 2019 et qui a été payée sur le budget de liquidation de 2019 ;
- **le faible pourcentage d'engagement**, dû aux dépenses réduites mentionnées ci-avant mais également décidé en vue d'équilibrer les budgets d'engagement et de liquidation. En effet, la plus grande partie des montants relatifs aux études engagés en 2018 (*paysage urbain*) et 2017 (*charpentes des églises bruxelloises*) ont dû être liquidés sur le budget 2019. Ceci aurait compliqué, voire entravé tout nouvel engagement à payer pendant l'année courante ;
- **l'absence de dépenses sur le budget d'investissement**, comme par exemple l'amélioration de l'équipement destiné aux réunions de la CRMS : ces dépenses sont théoriquement prises en charge par la direction Facilities d'Urban, ce qui n'exclut pas que la Commission assure certaines dépenses futures y relatives.

Pour 2020, le budget de la CRMS reste quasi inchangé par rapport à 2019 et le crédit initial s'élève à 173.000 € (au lieu de 172.000).

## VI. ANNEXES

### 1. TABLEAU DES RÉUNIONS AVEC REPRÉSENTATION DE LA CRMS

(les réunions précédées d'un \* concernent les comités d'accompagnement et les groupes de travail ; celles précédées d'un ° concernent des séances de la CRD)

	DATE	RENDEZ-VOUS	OBJET DE LA REUNION
1	8-1	BXL Environnement	AND - Ecole vétérinaire - Aménagement du site
2	9-1	La Cambre	REGION - Immeubles à appartements d'après 1945
3	9-1	Sur place	BXL - MRAH - Gestion des bâtiments classés
4	10-1	Arcadia	BXL - Place Royale, 10 / rue Villa Hermosa - "Musée du Chat"
5	17-1	Arcadia	CRMS - Suivi de la séance plénière du 15-1
6	16-1	Sur place	SBK - Place des Bienfaiteurs - Projet de réaménagement
7	17-1	Av. de l'Armée	IXL - Rue du Relais, 2-14 - Cité Volta
8	18-1	BIP	BXL - Place Royale, 10 / rue Villa Hermosa - "Musée du Chat"
9	18-1	Arcadia	CRMS - Rencontre avec la Directrice Générale de Urban
10	22-1	Bozar	CRMS - Les jardins du Mont des Arts - Présentation réception Nouvel An
11	23-1	Arcadia	CRMS - Mémorandum au futur Gouvernement
12	24-1	Sur place	UCL - Rue de Linkebeek, 9-11 - Moulin Crockaert
13	28-1	ULB	*BXL - Etude sur le patrimoine viaire néoclassique, pilotée par la CRMS (CA)
14	29-1	Perspective Brussels	°CRD - Modification du CoBAT - Broadband
15	30-1	Arcadia	BXL - Rue Ravenstein / Coudenberg - Eclairages scénographique et public
16	4-2	Sur place	*FRT - Abbaye de Forest - Aménagement d'un pôle culturel (CA)
17	4-2	Sur place	BXL - Rue de la Gouttière, 19
18	5-2	Arcadia	WSP - Av. Parmentier, 2-4-6
19	6-2	Sur place	SGL - Rue Vanderschrick, 4a / chée de Waterloo, 19
20	7-2	Arcadia	CRMS - Suivi de la séance plénière du 6-2
21	12-2	HUB - chée de Charleroi	WMB - Projet SAULE à la ferme du Chant des Cailles
22	12-2	Arcadia	AUD - Forêt de Soignes - Plan de gestion
23	14-2	Sur place	XL - Anc. casernes de la Gendarmerie - Projet "U-square"
24	15-2	Arcadia	FRT - Abbaye de Forest - Aménagement d'un pôle culturel (réunion interne)
25	15-2	Arcadia	CRMS - Mémorandum au futur Gouvernement
26	15-2	Sur place	BXL - Site de Tour et Taxis - Réaffectation du bâtiment des douanes en hôtel
27	19-2	Sur place	BXL - Marché aux Herbes, 51
28	20-2	Sur place	UCL - Square de Fré, 1 - Piscine de Longchamp
29	21-2	Arcadia	CRMS - Suivi des séances plénières du 20-2
30	21-2	Arcadia	*BXL - Etude sur le patrimoine viaire néoclassique, pilotée par la CRMS (CA)
31	25-2	Sur place	KKB - Parc Elisabeth - Rénovation du tunnel Léopold II
32	28-2	Arcadia	*REGION - Préparation de l'avis CRMS sur le projet de RRU (GT)
33	6-3	Sur place	UCL - Rue de l'Observatoire, 128
34	8-3	Sur place	BXL - Rue de l'Association, 30
35	10-3	Sur place	MSJ - PAD Gare de l'Ouest - Evaluation in situ
36	11-3	Sur place	BXL - Rue Haute, 1-3 / rue des Alexiens
37	11-3	Beliris	*FRT - Parcs Duden et Jupiter - Projets de restauration (CA)

38	12-3	Beliris	AND - CQD Canal Midi - Mémorial aux Martyrs juifs - Aménagement des abords
39	13-3	Arcadia	KKB - Parc Elisabeth - Rénovation du tunnel Léopold II
40	14-3	Arcadia	CRMS - Suivi de la séance plénière du 13-3
41	19-3	Arcadia	*REGION - Préparation de l'avis CRMS sur le projet de RRU (GT)
42	20-3	Arcadia	BXL - Rue Ravenstein, 36 - Immeuble Générali
43	21-3	Sur place	XL - Anc. casernes de la Gendarmerie - Séminaire Espaces publics
44	21-3	Perspective Brussels	°CRD - PAD Casernes
45	21-3	Perspective Brussels	°CRD - PAD Mediapark
46	25-3	Sur place	BXL - Place du Grand Sablon, 5 - Maison Costermans
47	27-3	Sur place	BXL - Chée de Waterloo, 10
48	27-3	Sur place	*REGION - Préparation de l'avis CRMS sur le projet de RRU (GT)
49	28-3	Perspective Brussels	XL - Anc. casernes de la Gendarmerie - Projet "U-square"
50	28-3	Perspective Brussels	°CRD - PAD Gare de l'Ouest
51	28-3	Perspective Brussels	°CRD - PAD Porte de Ninove
52	29-3	Arcadia	BXL - Rue du Grand Hospice - Réaménagement de l'Hospice Pacheco en logements
53	31-3	Sur place	UCL - Rue Basse, 128
54	2-4	Arcadia	REGION - Préparation de l'avis CRMS sur le projet de RRU
55	3-4	Sur place	SBK - Av. Pr. Elisabeth, 22 - Maison personnelle de l'arch. Fr. Hemelsoet
56	3-4	Sur place	BXL - Place Royale - Placement d'enseignes en façades
57	4-4	Sur place	FRT - CQD "Abbaye" - EPCF (Espaces publics cœur de Forest) (1/2 j.)
58	4-4	Perspective Brussels	°CRD - Arrêté BMA
59	11-4	Commune	SBK - Place Colignon - Impact du projet métro Nord sur l'Hôtel communal
60	21-4	Sur place	AUD - Rouge-Cloître - Quartier de la feme - Évaluation in situ
61	23-4	Beliris	*BXL - Rue de la Régence - Conservatoire royal de Musique (CA)
62	23-4	Arcadia	WSP - Av. Parmentier, 2-4-6
63	25-4	Arcadia	CRMS - Suivi des séances plénières du 24-4
64	25-4	Perspective Brussels	°CRD - Présentation du "Beeldkwaliteitsplan"
65	25-4	Tournai	REGION - Projet de rédaction du cadastre de la voirie patrimoniale à Toumai (1/2 j.)
66	26-4	BXL Environnement	AND - Plan opérationnel Neerpede - Charte paysage et mesures de protection
67	26-4	Bertem	REGION - Réaménagement de la chaussée de la Hulpe (stuurgroep GBC)
68	6-5	CIVA	REGION - Colloque - Plantations d'alignements en milieu urbain
69	7-5	CIVA	REGION - Colloque - Plantations d'alignements en milieu urbain
70	9-5	Sur place	UCL - Chée d la Hulpe - Visite des bâtiments de l'Hippodrome de Boitsfort
71	15-5	Arcadia	BXL - Grand-Place, 13-14 - Plans amendés
72	16-5	Arcadia	CRMS - Suivi de la séance plénière du 15-5
73	16-5	Sur place	BXL - Église N-D des Riches Claires - Étude de stabilité des anges de la coupole
74	17-5	Arcadia	FRT - Abbaye de Forest - Aménagement d'un pôle culturel (explication du projet)
75	20-5	Av. du Port, 104	IXL - Bd G. Jacques - Anc. École de Gendarmerie - Projet U-square
76	21-5	Arcadia	*BXL - Etude sur le patrimoine viaire néoclassique, pilotée par la CRMS (CA)
77	22-5	Sur place	BXL - Place des Martyrs, 22 - Accès PMR du Théâtre des Martyrs
78	24-5	Sur place	*FRT - Abbaye de Forest - Aménagement d'un pôle culturel (CA)
79	24-5	Arcadia	BXL - Rue des Eperonniers, 49 - Transformation de la maison
80	24-5	Sur place	WMB - Parc Tournay-Solvay - Réfection des chemins
81	27-5	Arcadia	CRMS - Rôle et missions de la Commission (1/2 j.)

82	27-5	Arcadia	WSP - Parc Parmentier - Schéma directeur
83	28-5	Sur place	BSA - Cité Moderne - Menuiseries extérieures
84	29-5	Arcadia	BXL - Av. Marnix, 20-21-22
85	29-5	Sur place	BXL - Rue du Grand Hospice - Réaménagement de l'Hospice Pacheco en logements
86	31-5	Arcadia	BXL - Quai du Commerce, 48-50 - Ets Charlet et Cie - Projet de bureaux
87	3-6	Arcadia	REGION - Forêt de Soignes - Installation d'un mât GSM
88	3-6	Sur place	ETB - Av. J. Malou, 44-46
89	4-6	HUB - chée de Charleroi	WMB - Projet SAULE à la ferme du Chant des Cailles
90	4-6	Arcadia	BXL - Rue de la Poudrière / place de Ninove - Réaménagement de l'espace public
91	6-6	Arcadia	CRMS - Suivi de la séance plénière du 5-6
92	6-6	Sur place	BXL - Rue de la Régence - Conservatoire royal de Musique - Visite des lieux
93	7-6	Sur place	BXL - Couvent des Riches Claires - Restauration et réhabilitation
94	11-6	Maison communale	*SBK - Rue Royale Sainte-Marie - Réaménagement de l'espace public (CA)
95	11-6	Sur place	SBK - Rue Quinaux, 40-42
96	11-6	Arcadia	WSP - Parc Parmentier - Schéma directeur
97	12-6	IRPA	BXL - Rue Philippe Le Bon, 70 - Traitement de la peinture marouflée de la façade avant
98	12-6	Sur place	BXL - Palais des Beaux-Arts - Eclairage de la salle Henry Le Bœuf
99	17-6	Sur place	IXL - Place F. Cocq. Maison communale - Accès PMR
100	18-6	Perspective Brussels	°CRD - Mémoire CRD, SARO/PAT/CRD, approbation avis PAD casernes.
101	18-6	Beliris	AND - CQD Canal Midi - Mémorial aux Martyrs juifs - Aménagement des abords
102	18-6	Bd Roi Albert II, 5	REGION - Colloque Piétons, be.walking / be.brussels
103	20-6	Arcadia	CRMS - Suivi de la séance plénière du 19-6
104	20-6	Sur place	*FRT - Abbaye de Forest - Aménagement d'un pôle culturel (CA)
105	21-6	Sur place	BXL - Rue des Eperonniers, 49 - Transformation de la maison
106	25-6	Perspective Brussels	BXL - « La chaussée historique du Steenweg ».
107	26-6	Ville de Bruxelles	BXL - Grand-Place, patrimoine Unesco - Comité de suivi
108	28-6	Arcadia	*REGION - CoBAT - Préparation de l'avis CRMS sur l'arrêté dispenses (GT)
109	1-7	Sur place	BXL - Galerie du Roi, 3-9 / rue des Bouchers 18-46
110	3-7	Arcadia	BXL - Rue de la Régence - Conservatoire royal de Musique - Nouvelle mouture
111	4-7	Arcadia	*REGION - CoBAT - Préparation de l'avis CRMS sur l'arrêté dispenses (GT)
112	4-7	Arcadia	BXL - Rue de la Poudrière / place de Ninove - Réaménagement de l'espace public
113	5-7	Sur place	REGION - Revêtement des chemins dans les parc - Les Buttes Chaumont, Paris
114	5-7	Arcadia	BXL - Rue Van Artevelde - Protection légale des anciens Établissements Absalon
115	8-7	Arcadia	UCL - Av. L. Errera, 41 - Masterplan du Musée Van Buuren
116	8-7	Sur place	WSP - Bovenberg, 118 a
117	9-7	Rue Bodenbroek, 6	BXL - Église N-D du Sablon - Aménagement des abords
118	12-7	Arcadia	CRMS - Suivi de la séance plénière du 11-7
119	15-7	Sur place	SJN - Bd de l'Astronomie - Maison communale
120	23-7	Sur place	IXL - Église de la Sainte-Trinité - Réaffectation partielle
121	29-7	Sur place	BXL - Rue au Beurre, 30
122	29-7	Arcadia	*REGION - CoBAT - Préparation de l'avis CRMS sur l'arrêté dispenses (GT)
123	5-8	Sur place	ETB - Jardin Felix Hap - Conservation de la ruine
124	19-8	Arcadia	BXL - Rue de la Régence - Conservatoire royal de Musique / IXL - Eglise de la Trinité : préparation avis
125	22-8	CCN	SBK - Place de la Reine - Aménagement de la place et de ses abords

126	23-8	Sur place	BXL - Place des Martyrs, 6-7-8 - Mise en couleurs des façades
127	24-8	Arcadia	CRMS - Suivi de la séance plénière du 21-8
128	26-8	Sur place	WMB - Rue de Middelbourg, 70 - Château Jolymont
129	4-9	Perspective Brussels	REGION - Présentation des PAD Loi / Heyvaert / Josaphat et Hermann-Debroux (1/2 j.)
130	5-9	SNCB	SBK - Gare de Bruxelles-Formation - Ancien dépôt à locomotives
131	9-9	Sur place	BXL - Galerie du Roi, 6 - Evaluation in situ
132	10-9	Sur place	IXL - Église de la Sainte-Trinité - Réaffectation partielle
133	10-9	Sur place	FRT - Parcs Duden et Jupiter
134	13-9	Arcadia	BXL - Rue J. Dupont - Réaménagement de l'espace public
135	16-9	Arcadia	REGION - Forum patrimoine - Réunion de préparation
136	16-9	Régie des Bâtiments	BXL - Place Poelaert - Palais de Justice : Steerco
137	20-9	Arcadia	CRMS - Rencontre avec le Secr. d'Etat P. Smet - réunion préparatoire
138	25-9	Arcadia	REGION - Forum patrimoine - Réunion de préparation
139	25-9	Sur place	IXL - Église de la Sainte-Trinité - Réaffectation partielle
140	26-9	Perspective Brussels	°CRD - Drohme / Good move
141	2-10	Arcadia	WMB - Av. L. Wiener - Parc du couvent des Religieuses de l'Eucharistie - préalable
142	2-10	Sur place	BXL - Rue Marie-Christine - Cinéma Rio
143	3-10	Arcadia	CRMS - Suivi de la séance plénière du 2-10
144	4-10	Arcadia	WSP - Av. Parmentier, 2-4-6
145	8-10	Cercle Gaulois	CRMS - Participation Forum Patrimoine
146	9-10	Arcadia	WMB - Bd du Souverain, 23 - Réunion de projet à propos du site Axa Royale belge
147	10-10	Perspective Brussels	°CRD - Approbation avis Good move
148	11-10	BXL Environnement	*MSJ - Accès définitifs au parc Tour et Taxis (CA)
149	17-10	Arcadia	CRMS - Suivi de la séance plénière du 16-10
150	17-10	Perspective Brussels	°CRD - PAD Casernes et Mediapark - Audition
151	21-10	Sur place	WMB - Parc Tournay-Solvay - Réfection des chemins
152	22-10	Sur place	SJN - Chée de Louvain, 56 - Maison Hayoit
153	23-10	Régie des Bâtiments	BXL - Place Poelaert - Palais de Justice : Steerco 4
154	23-10	Arcadia	CRMS - Participation de la CRMS aux réunions de projet
155	24-10	Perspective Brussels	°CRD - PAD Casernes et aspects généraux communs aux PAD
156	30-10	Arcadia	BXL - Rue du Grand Hospice - Réaménagement de l'Hospice Pacheco en logements
157	7-11	Arcadia	CRMS - Cycle « Patrimoine et défis urbains »
158	7-11	Sur place	IXL - Square du Vieux Tilleul, 11 - Tennis club 'Bois de la Cambre'
159	12-11	Sur place	ETB - Chée de Wavre, 508 - Maison Hap
160	12-11	Sur place	AUD - PAD Hermann-Debroux - Évaluation in situ
161	12-11	Sur place	MSJ - PAD Heyvaert - Evaluation in situ
162	12-11	Sur place	SBK - PAD Josaphat - Évaluation in situ
163	12-11	Perspective Brussels	°CRD - PAD Porte de Ninove et Gare de l'Ouest - Audition
164	14-11	Perspective Brussels	°CRD - PAD Casernes et Mediapark
165	20-11	Sur place	FRT - CQD "Abbaye" - EPCF (Espaces publics cœur de Forest)
166	21-11	Perspective Brussels	°CRD - PAD Porte de Ninove - Avis définitif
167	25-11	Sur place	BXL - Rue des Bouchers, 39
168	27-11	Sur place	ETB - Rue P. De Deken - Maison Verhaegen
169	27-11	CEIO Etterbeek	CRMS - Présence internationale Bruxelles / RBC (1/2 jour)

170	28-11	Perspective Brussels	REGION - Table ronde densité et qualité de vie
171	28-11	Arcadia	CRMS - Suivi de la séance plénière du 27-11
172	2-12	Régie des Bâtiments	BXL - Place Poelaert - Palais de Justice : Steerco 6
173	3-12	Parlement bruxellois	BXL - Place de la Vieille Halle aux Blés - Relais postal
174	5-12	Perspective Brussels	°CRD - PAD Porte de Ninove et Gare de l'Ouest - Avis définitif
175	12-12	Perspective Brussels	°CRD - RRU préparation avis
176	12-12	Sur place	BXL - Église N-D du Sablon - Aménagement des abords
177	16-12	Sur place	IXL - Av. Molière, 138
178	18-12	Sur place	BXL - Place du Congrès - Test d'éclairage de la colonne du Congrès
179	19-12	Perspective Brussels	°CRD - RRU préparation avis
180	20-12	INASTI	CRMS - Statut des membres

## 2. TABLEAU DES DEMANDES DE PERMIS UNIQUE SOUMISES À LA CRMS EN 2019

	séance	Avis	n° dossier	adresse	objet de la réunion
1	16-01-19	F	BXL20852	BXL - Galerie de la Reine, 26 à 28 (Cinéma des Galeries)	modification partielle de la destination du foyer du rez-de-chaussée d'équipement d'intérêt collectif en commerce
2	16-01-19	FSC	ETB20099	ETB - av. de Tervueren, 68-70/rue Bâtonnier Braffort (anc. Clinique Coppez)	mise en conf. des infractions, création d'une ouverture dans le mitoyen, install. d'un totem
3	16-01-19	FSC	BXL20239	BXL - rue Sainte-Catherine, 32	transform./ conversion de l'espace commercial existant au rdc en nouveau "Frites-atelier"
4	6-02-19	F	SGL20081	SGL - Parvis St-Gilles, 16-16a/r. de la Forge, 5 - Aegidium	changement d'affectation de certains espaces, modif. de baies et d'un escalier en int. d'îlot
5	6-02-19	FSC	BXL21615	BXL - rue de la Gouttière, 19	restauration des façades et toiture, réaménagement intérieur
6	6-02-19	FSC	AND20263	AND - rue de la Porcelaine, 11	rénovation de la maison sans changement de volume, changement de porte et des menuiseries de la façade avant
7	6-02-19	FSC	SBK20040	SBK - pl. Princesse Elisabeth, 5 - gare de Schaerbeek	installation de panneaux acoustiques sur les murs et plafonds
8	20-02-19	D	GSR20001	GSR - Kasteeldreef, 66	abattage de 6 arbres
9	13-03-19	D	AND20025	AND - rue Haberman, 2A-4	Rénov. d'un imm. exist. en maison unifam, et démol.-reconst. d'un imm. à appart. examen CI
10	13-03-19	FSC	WSP20076	WSP - av. de Tervueren, 292/Mal d'Or - Villa Fauquet	Install. d'un système de ventilation en toiture, restitution escalier de service, ouverture baies
11	13-03-19	FSC	BXL20829	BXL - Bd Maurice Lemonnier, 175	restauration de la façade
12	13-03-19	FSC	BXL21653	BXL - rue du Marché au Charbon, 37-39	restauration des façades avant et arrière, ainsi que des toitures
13	13-03-19	FSC	SGL20032	SGL - av. Ducpétiaux, 106 - Prison de St-Gilles	restauration de la porte principale et pose de dispositifs anti-stationnement
14	13-03-19	FSC	BXL21957	BXL - rue du Finistère, 1-3 - Taverne L'Espérance	restauration des faç. et toit. classées (finitions ext., menuiseries, garde-corps...), régul. travaux
15	13-03-19	FSC	IXL20006	IXL - rue Faider, 83 - Maison Beeckman (arch. A. Roosenboom 1900)	restauration d'une maison unifamiliale (projet presque similaire aux plans du permis délivré en 2012)
16	13-03-19	FSC	WMB30015	WMB - Château Tournay-Solvay	réhabilitation et restaur. du château pour le centre de recherche univ. BEL
17	13-03-19	D	AND20014	AND - rues du Libre-Examen/Scheutveld/l'Aiguille - anc. Brasserie Atlas	réaffectation en habitations et bureaux, avec parking souterrain
18	13-03-19	FSC	AND20006	AND - rue Docteur Kubom, 6 à 8 et 10 - École vétérinaire	démolition d'un garage, construction de 109 logements avec crèche et parking souterrain
19	13-03-19	FSC	SBK10006	SBK - av. Latinus, 50 - église Sainte-Suzanne	restauration/réaménagement de l'entrée et du baptistère en chapelle de semaine
20	13-03-19	D	WMB20038	WMB - avenue des Gerfauts, 13	pose de panneaux photovoltaïques en toiture arrière de la villa
21	13-03-19	FSC	BXL20816	BXL - place de Brouckère, 31 - Hôtel Métropole	installation de 23 coupe-vents fixes (zone de terrasse du Café Métropole)
22	13-03-19	FSC	BXL21324	BXL - rue au Beurre, 40	Restaur. de la faç. avant, modif. de la devanture, pose nvelle enseigne, régul. de travaux int.

23	3-04-19	FSC	AUD20019	AUD - Drève Louisa Chaudoir, 6 (arch. L. François, 1927)	Transform. d'une maison unif. avec modif. des baies en faç., aménagement et abords
24	3-04-19	FSC	UCL20260	UCL - av. des Chênes, 125 - Royal racing Club de Bxl	restauration de la tribune
25	3-04-19	FSC	BXL21023	BXL - quai du Commerce, 48/Bd de Dixmude, 65-71 "Charlet & Cie"	changement d'affectation de commerce en bureau, changement des menuiseries et rénovation de l'intérieur
26	3-04-19	F + FSC + D	BXL20757	BXL - place Royale, 5-6 - Hôtel de Coudenberg	placement d'enseignes en façade : oriflammes sur mâts, panneaux publicitaires et plaques professionnelles (régul)
27	3-04-19	D	UCL20096	UCL - av. Montjoie - Institut Montjoie (arch. G. Cochaux-Ségard, 1904)	démolition-reconstruction d'un bâtiment scolaire du complexe et démolition de la chapelle
27	24-04-19	D	AUD20010	AUD - Rouge-Cloître	restauration des bâtiments des classes vertes, écuries et grange
28	24-04-19	FSC	WMB20019	WMB - Rue des Passiflores, 18	reconstruction d'une véranda à l'arrière d'une maison unifamiliale
29	15-05-19	FSC	BXL10012	BXL - av. de la Renaissance, 40 - ND du Rosaire et couvent des Dominicains	installation d'un sas vitré sous le jubé, remise en état du mur de clôture des murets, installation d'une rampe PMR
30	15-05-19	FSC	SBK20014	SBK - ch. de Haecht, 147 - Maison des Arts	mise en lumière de la Maison des Arts
31	15-05-19	FSC	BXL21439	BXL - r. Henri Maus, 17-23	changement d'affect. des R+2 et +3 et des combles en 3 logements : aménagement int., modif de fenêtres de toit
32	15-05-19	D	SBK30014	SBK - rue d'Hoogvorst, 2 à 4	construction d'un immeuble dans l'emprise du site protégé
33	15-05-19	F	BXL20198	BXL - rue de la Poudrière, 18	remplacement des menuiseries ext., ouverture d'une baie en faç. arr, rénov. int.
34	15-05-19	D	BXL20895	BXL - rue de la Loi, 91 - rue Jacques de Lalaing, 30	démolition d'un imm. de bureaux (n°93-97), transform. hôtel de maître, construction de 2 imm., création espace vert
35	15-05-19	D	IXL30018	IXL - ch. de Boitsfort, 32-34	démolition de 2 maisons unif., construction d'un imm. (9 appart) et parking couvert
36	15-05-19	CI	BSA20003	BSA - Cité Moderne	restauration/ restitution de plusieurs menuiseries extérieures
37	15-05-19	FSC	UCL30026	UCL - ch. de La Hulpe, 51-53 et 61	Restaur. du gros-œuvre fermé de 13 bâtiments de l'anc. hippodrome de Boitsfort
38	15-05-19	FSC	WMB20019	WMB - Av. Pré des Agneaux, 2-4/rue des Aconits, 1	restauration des faç. avec suppression des corniches débordantes et toitures en zinc, retour aux terrasses d'origine
39	5-06-19	FSC	KKB30001	KKB - Parc Elisabeth	rénovation et sécurisation du tunnel Léopold II - abattage d'arbres
40	5-06-19	FSC	BXL20208	BXL - rue du Chêne, 27 - Maison Schott	changement de teinte des châssis exist. en bois, pose d'une grille ... (permis modificatif)
41	5-06-19	FSC	ETB20078	ETB - rue Belliard, 143 (arch. P. Picquet)	Restaur. de la faç. classée, rénovation totale et aménagement de 3 unités de logements
42	5-06-19	FSC	AUD20018	AUD - chée de Wavre, 2241 - Château des Trois Fontaines	Restaur. du château, réaménagement de ses abords et création d'une station d'épuration
43	5-06-19	F	BXL30001	BXL - rue de la Loi, 5 - Cercle Royal Gaulois	rénovation et restauration des toitures du bâtiment 1 (permis modificatif)
44	19-06-19	FSC	BXL21891	BXL - av. Adrien Bayet, 11 - Maison Moureau (arch. W. Van der Meeren)	rénovation de la cuisine
45	19-06-19	FSC	BXL21396	BXL - rue de l'Etuve, 39-41 - musée du Chocolat	installation de 3 enseignes et d'une tente solaire
46	19-06-19	FSC	BXL20087	BXL - avenue Marnix, 21-22	Restaur., rénov. et réaffect. des imm. en hôtel, rehausse, constr. d'annexe & enseigne
47	19-06-19	FSC	BXL21601	BXL - rue de l'Etuve, 34	restauration et rénovation de la maison à rue et de l' <i>achterhuis</i>
48	19-06-19	FSC	MSJ20033	MSJ - rue de l'Escaut, 122 - anc. établ. Besse-Meli	création d'une nouvelle entrée en façade latérale
49	10-07-19	FSC	BSA20003	BSA - Cité Moderne (arch. V. Bourgeois)	restauration/restitution de 220 menuiseries extérieures
50	10-07-19	FSC	WMB20010	WMB - av. Charles-Albert, 5-7 - Château Charles-Albert	Restaur. et réhab. : changement d'affect. (de bureau à logement unif), modif. des abords
51	10-07-19	FSC & D	WSP30011	WSP - av. Alfred Madoux, 53	Constr. de 2 villas à appart. sur parking sout. partagé (29 empl), abattage de 35 arbres...
52	10-07-19	D	BXL20249	BXL - Quai aux briques, 90 - rue Marché aux Porcs, 25-29 <i>Le Cheval Marin</i>	Install. de 3 tentes solaires, d'une enseigne, de 4 chaufferettes et de 10 luminaires sur façades
53	10-07-19	FSC	BXL21124	BXL - rue Joseph II (1850-1860)	isolation de la toiture et placement de panneaux photovoltaïques
54	10-07-19	D	JET30013	JET - av. de l'Exposition, 341 - Château de Dielegem	Restaur. du château, démol. des balcons faç. nord, rénov. du bât. avec 3 pl. de parkings...
55	10-07-19	D	AUD30001	AUD - croisement chée de Tervueren/chemin des Chênes - Forêt de Soignes	implantation d'1 nouvelle station de mobilophonie Orange, remplacement d'1 poteau d'éclairage par un lightpole, ...

56	10-07-19	FSC	KKB10002	KKB - Parvis de la Basilique, 1 - Basilique du Sacré-Cœur	renouvellement d'un ascenseur de 1968
57	10-07-19	FSC	FRT30001	FRT - av. Marie-Henriette, squ. Délivrance, av. Mont Kemmel - Parc de Forest	restauration et revalorisation du parc, aménagement d'un trottoir en voirie, restauration des bâtiments...
58	10-07-19	FSC	BXL20469	BXL - Galerie du Roi, 1-9/rue des Bouchers, 44-46	rénov.-restaur. des commerces (7 et 9, Gal. du Roi), du sous-sol à l'entresol et des escaliers communs...
59	10-07-19	FSC	WSP30001	WSP - Parc de la Woluwe (chalet tennis)	restauration d'une passerelle métallique, curage de l'étang Bemel et de l'étang Long
60	10-07-19	FSC	BXL21515	BXL - rue de la Colline, 7	pose d'une enseigne lumineuse
61	10-07-19	FSC	WSP30003	WSP - Parc Parmentier	extension d'un bâtiment occupé par l'asbl "La Famille d'Accueil"
62	10-07-19	FSC	SJN20013	SJN - av. de l'Astronomie, 12-13 - <i>Maison Communale</i> (arch. L. Govaerts, 1908-11)	Rénov. des Commissariat et Maison Communale : changement des circulations vert. et restaur. de l'int.
63	21-08-19	FSC	WMB20208	WMB - Bd du Souverain, 23	Démol. de la partie souterraine d'un imm. de bureaux, constr. de 4 nouveaux (217 appart.)
64	21-08-19	FSC	WSL10002	WSL - av. de la Chapelle - Chapelle Marie la Misérable	Rénovation du grenier du prieuré et rénovation/ isolation du toit
65	21-08-19	D	UCL30026	UCL - chée de la Hulpe, 51-53 et 61 - Hipp. de Boitsfort	Aménagement d'une aire de jeux d'ampleur régionale
66	21-08-19	D	IXL20135	IXL - Square du Vieux Tilleul, 11 - Tennis club 'Bois de la Cambre'	Transformation du club sportif et aménag. des abords : pergola, véranda, menuiseries ext., terrain de padel...
67	21-08-19	FSC	BXL20006	BXL - rue du Grand Hospice - Hospice Pachéco	Rénovation du pavillon n°4 à front de rue (projet indépendant de la restaur. globale des ailes principales)
68	21-08-19	F	BXL20816	BXL - Pl. De Brouckère, 31 - Hôtel Métropole	remplacement de la tente solaire fixée à la marquise de la terrasse (rouge > noir)
69	11-09-19	FSC	KKB30001	KKB - Parc Elisabeth - Kiosque à musique	Restaur., aménag. des espaces int. du socle et réaménagement des abords
70	11-09-19	FSC	SBK20163	SBK - rue du Noyer, 282 - Les Pavillons français (arch. M. Peeters, 1930-34)	Remplacement du châssis en PVC fermant le balcon de l'appartement 2.1.D par un châssis contemporain en acier
71	11-09-19	FSC	WSL20118	WSL - rue Albert et Marie-Louise Servais-Kinet, 13	Restauration de la cage d'escalier
72	11-09-19	FSC	WMB20019	WMB - av. Pré des Agneaux, 2-4/rue des Aconits, 1 - Immeuble Van Deuren	Remplacement global des châssis de porte et fenêtre par de nouvelles menuiseries en bois, double vitrage...
73	11-09-19	FSC	BXL21472	BXL - rue Marché-aux-Herbes, 109-111	Remplacement de la devanture commerciale au n°109 et pose d'enseignes
74	11-09-19	FSC	SGL20004	SGL - avenues de la Jonction, 1 /Brugmann - Hôtel Hannon	Restauration des menuiseries extérieures
75	11-09-19	D	BXL20153	BXL - Grand-Place, 4 - <i>Le Sac</i>	Changement de destination de logement en hébergement touristique
76	11-09-19	D	WSP20057	WSP - av. R.Vandendriessche, 28A - ancien atelier Wolfers	Rénovation de l'intérieur et adaptation des impétrants
77	11-09-19	FSC	BXL21026	BXL-Bd de Dixmude, 21-23 - Hales America (arch. F. Petit & J. Obozinski, 1925-26)	Adaptation de la porte d'accès aux logements situés au n°23 : dossier de régularisation, plans adaptés
78	11-09-19	FSC	BXL21569	BXL - rue Marché aux Herbes, 84	Restaur. faç. avant, adaptation de la devanture (régularisation de travaux exécutés)
79	11-09-19	FSC & D	BXL20469	BXL - Gal. du Roi, 6 & 27 /rue des Bouchers, 36-40	Extension d'un hôtel de 23 à 29 ch., rénovation d'un espace de bureaux en appart. 2 ch.
80	2-10-19	FSC	FRT20019	FRT - Rue du Curé, 2 - Hôtel Communal de Forest	Aménagement des combles en bureaux
81	2-10-19	FSC	BXL21964	BXL - rue de la Madeleine, 31	Rehaussement du plancher entre les 1er et 2e étages en façade arrière
82	2-10-19	FSC	BXL20067 (a)	BXL - Abbaye de la Cambre	Eclairage scénographique de l'église et du cloître
83	2-10-19	FSC	BXL21439	BXL - rue du Midi, 1-3/rue Henri Maus, 49-51	Extension du commerce, situé au rdc du n°49, au rdc du n°51
84	2-10-19	F	BXL21891	BXL - av. Adrien Bayet, 11 - <i>Maison Moureau</i> (arch. W. Van der Meeren)	Restauration de la façade avant, restitution des garde-corps de la terrasse
85	16-10-19	FSC	SBK20019-20025	SBK - rue Royale, 326-336 - Haute École Galilée	Ext. et reconfiguration de l'ensemble scolaire (restaur.-rénov. 326 et 328, démolir et garder façade 332...)
86	16-10-19	FSC	SGL30007	SGL - R. Hôtel des Monnaies/ de Parme - Parc Pierre Paulus	Rénovation de l'ensemble du site et du boulo-drome
87	16-10-19	FSC	BXL21017	BXL - rue du Fossé aux Loups, 32	Restaurer les toitures et lucarnes, rénover/isoler les terrasses des immeubles et un mur (int. d'îlot)

88	16-10-19	FSC	FRT20015	FRT - av. Van Volxem, 376 - bât. Admin. <i>Métropole</i> (anc. Brasserie Wielemans-C.)	Restauration, ajout d'une annexe arrière et réaffectation
89	16-10-19	FSC	AUD20010	AUD - Rouge-Cloître - maison du Meunier	Réaménag. en espace d'accueil, réception et bureaux pour la Fondation pour la Forêt de Soignes, et abords
90	16-10-19	F	BXL21891	BXL - av. Adrien Bayet, 11 - Maison Moureau (arch. W. Van der Meeren)	Restauration de la façade avant, restitution des garde-corps de la terrasse
91	6-11-19	CI	BXL22024	BXL - Rue de Beyseghem, 56, rue du Pâturage, 24 - Ferme den Bels	Restaurer et réhabiliter l'anc. ferme en restaurant social et antenne de la Ville, réaliser une nouvelle construction...
92	6-11-19	F	FRT30009	FRT - Chée de Neerstalle, 327 - Parc du Bempt	Aménagement d'un jardin de plantes tinctoriales - installation d'une œuvre de l'artiste T. Bohm
93	6-11-19	FSC	SJN30002	SJN - Square Victoria Regina, 1 - Tour IBM	Modif. du PUN délivré le 03/07/2017, prorogé pour un an : rénovation et réaménagement
94	6-11-19	FSC	AND20006	AND - rue des Vétérinaires, 45 - anc. École vétérinaire " bâtiment 10"	Transformation du bâtiment 10 en 2 studios d'habitation ainsi qu'un jardin d'hiver
95	6-11-19	D	BXL21439	BXL - rue Henri Maus, 39-41	Surélévation et déplacement d'installations techniques: extracteur d'air muni d'un silencieux
96	6-11-19	FSC	BXL20110	BXL - 2, pl. Congrès/150-152, r. Royale/r. Vandermeulen : ancien bât. Leverhouse	Restauration des façades
97	6-11-19	CI	BXL20508	BXL - Rue Royale, 101-107 - Hôtel Astoria	Changement de demande pour l'ext., transformation et restauration des parties classées
98	6-11-19	FSC	BXL21511	BXL - rue de la Tête d'Or, 1	Changement d'affectation du RDC et R+1
99	6-11-19	FSC	SGL30007	SGL - R. Hôtel des Monnaies / Parme - Parc Pierre Paulus	Rénovation de l'ensemble du site et rénovation du bouldrome
100	27-11-19	FSC	ETB20078	ETB - rue Belliard, 143	Restauration de la façade protégée, rénovation générale, aménagement de 3 log... (plans modificatifs)
101	27-11-19	D	AND20006	AND - rue des Vétérinaires, 45 - anc. École vétérinaire " bâtiment 1"	Division de la partie centrale de la toiture (côté nord-est) en 2 habitations, ajout de 21 fenêtres de toit
102	18-12-19	FSC	WSL30008	WSL - av. Chapelle-aux-Champs, 67	Implanter une classe provisoire (yourte) pour une école (permis école)
103	18-12-19	F	ETB20236	ETB - rue Louis Hap, 75 (arch. A. Goovaerts, 1909)	Transformation de la façade arr., surhausse du mitoyen, ajout lucarne et install. de panneaux photov.
104	18-12-19	CI	BXL21176	BXL - Cantersteen, 3-9 - Gal. Ravenstein (arch. A. et P. Dumont, 1954)	Restaurer les 2 premiers niveaux des façades en travertin
105	18-12-19	FSC	WSP30001	WSP - av. Mostinck, 60 - parc de Woluwe	Régénérer les massifs et abattre 408 arbres
106	18-12-19	FSC	IXL20184	IXL - av. Général de Gaulle, 51 - Immeuble "le Tonneau"	Restauration de l'enveloppe du bâtiment et de la zone de recul
107	18-12-19	FSC	GSR20009	GHR - av. Charles-Quint, 122-124. Résidence Basilique	Installer une enseigne au-dessus de l'auvent et 3 logos au-dessus de fenêtres du rez-de-chaussée
108	11-09-19	/	BXL20172	BXL - Grand-Place, 37 - <i>Le Chêne</i>	Modification de la terrasse existante et pose d'enseignes
109	18-12-19	FSC	BXL22024	BXL - rues de Beyseghem, 56 et du Pâturage, 24 - Ferme Den Bels	Restaurer et réhabiliter l'anc. ferme en restaurant social et antenne de la Ville, réaliser une nouvelle construction...

**F : avis favorable / FSC : avis favorable sous conditions / D : avis défavorable / Rem : remarques et recommandations  
NT : demande non traitée**

### 3. TABLEAU DES AVIS PRÉALABLES ÉMIS EN 2019

	séance	avis	n° dossier	adresse	objet de la réunion
1	6-02-19	Rem	UCL20024	UCL - rue de Linkebeek, 9-11- Moulin Crockaert	Aménagement de logements dans le moulin et sa dépendance
2	6-02-19	Rem	BXL30022	BXL - rues Ravenstein, Coudenberg et Montagne de la Cour	Mise en lumière des bâtiments
3	20-02-19	Rem	UCL30015	UCL - Parc Raspail	Avant-projet de restauration du parc
4	20-02-19	Rem	ETB10001	ETB - pl. Saint-Antoine, 1 - église St-Antoine de Padoue	Installation d'une antenne de télécom (clocher) et remplacement de l'escalier en bois par un escalier métallique

5	20-02-19	Rem	UCL30049	UCL - Dieweg/rue du Repos - cimetière du Dieweg	Examen de la valeur patrimoniale et de la possibilité de la mise sur pied d'un plan de gestion
6	13-03-19	F	BXL21891	BXL - Av. Alphonse Bayet 11 - Maison Moureau (arch. Van der Meeren, 1951-62)	Remplacement du carrelage (non original) de la cuisine
7	3-04-19	Rem	FRT20001	FRT - Abbaye de Forest	Réhabilitation de l'abbaye en pôle culturel
8	3-04-19	Rem	FRT30009	FRT - Parc du Bempt	Aménagement d'un jardin de plantes tinctoriales et installation d'une œuvre d'art de l'artiste Tatiana Bohm
9	3-04-19	FSC	BXL21475	BXL - rue de l'Hôpital, 29 - ancien Hôtel de Flandre	Modification des plans du permis délivré le 01/08/2017
10	24-04-19	D	IXL20108	IXL - pl. Fernand Cocq - Maison communale La Malibran	Placement de plateforme d'accès PMR au niveau des escaliers d'entrée, côté impasse r. du Collège
11	24-04-19	Rem	WMB30015	WMB - Parc Tournay-Solvay	Restauration des chemins du parc
12	15-05-19	Rem	SGL30007	SGL - Parc Pierre Paulus	Rénovation et restauration d'une partie du parc
13	19-06-19	Rem	WSP30003	WSP - Parc Parmentier	Schéma directeur (paysage)
14	19-06-19	Rem	UCL20075	UCL - r. V. Allard, 256 - Hangar à marchand. - gare Uccle Stalle	Réaffectation et rénovation du hangar en commerce (permis modificatif)
15	19-06-19	D	BXL30033	BXL - Quai au Foin, 15/ Impasse Vanhoeter	Rehausse de la maison à rue
16	10-07-19	Rem	WSP20145	WSP - Bovenberg, 118A - Conciergerie	Aménagement d'un accès carrossable, de 6 parkings ext, aménagement des abords et transformation en 3 logements
17	21-08-19	Rem	BXL20569	BXL - r. de la Régence et rue aux Laines - Conservatoire royal de musique	Elaboration du schéma-directeur pour l'extension et la restauration du Conservatoire
18	21-08-19	F & Rem	BXL10009	BXL - église Notre-Dame des Victoires au Sablon	Embellissement des abords et de l'espace public autour de l'église
19	21-08-19	Rem	GSR20001	GSR - Drève du Château, 64-66 - écuries du Château de Rivieren	Restauration et réhabilitation des écuries en logements avec mise en valeur des éléments patrimoniaux
20	21-08-19	Rem	IXL10001	IXL - parvis de la Trinité - église de la Sainte-Trinité	Démolition du chœur et du transept, pour les remplacer par une construction neuve (logements, crèche...) : concours
21	21-08-19	Rem	BXL21568	BXL - Marché aux Herbes 82/ Marché aux Peaux	Restauration et aménagement des étages comme habitation
22	11-09-19	reporté	BXL20874	BXL - place Jean Jacobs, 7	Rénovation et changement de la façade arrière
23	11-09-19	Rem	MSJ20101	MSJ - bd du Jubilé - pont du Jubilé	Aménagement des accès au parc de Tour & Taxis
24	2-10-19	D & Rem	BXL20874	BXL - Place Jean Jacobs, 7	Rénovation et changement de la façade arrière
25	2-10-19	Rem	BXL21244	BXL - rue Marie-Christine, 100-102 - ancien cinéma Rio	Réaménagement et réaffectation de l'ancien cinéma
26	2-10-19	Rem	BXL20106	BXL - rue des Riches-Claire, 23/rue St-Christophe, 32 - Cloître des Riches-Claire	Principes généraux de restauration et remise en valeur
27	2-10-19	Rem	BXL21729	BXL - Parc du 50naire - Musées royaux d'Art et d'Histoire - Salles Elis. et Delf	Intégration d'un appareil de CVC
28	16-10-19	FSC	ETB30004	ETB - chée de Wavre, 510 - Jardin Jean-Félix Hap	Proposition d'affectation et traitement de l'édicule situé à proximité de l'étang
29	16-10-19	F & Rem	WMB20044	WMB - bd L. Wiener, 20-22 - parc du couvent des Sœurs de l'Eucharistie	Rénovation de la bergerie et adaptation de ses abords
30	6-11-19	Rem	IXL20094	IXL - rue Vautier, 62 - Musée Wiertz	Rénovation de l'habitation du concierge et des accès
31	27-11-19	Rem	AND20006	AND - rue Docteur Kubom, 6 à 8 et 10 - Ecole vétérinaire	Démolition d'un garage, construction d'un complexe de logements, variante de configuration du site
32	27-11-19	Rem	BXL21324	BXL - rue au Beurre, 30	Aménagement d'un appartement aux étages
33	27-11-19	Rem & D	BXL30001	BXL - Parc de Bruxelles et r. Royale, 52 (Hôtel de France)	Création d'un nouvel accès/sortie de secours rue Montagne du Parc pour la station de métro Parc
34	18-12-19	Rem	BXL30003	BXL - Parc de Laeken - pl. de la Dynastie - Monument de la Dynastie	Remplacer les grilles et remise en valeur des abords directs du monument
35	18-12-19	D	BXL21194	BXL - pl. du Grand Sablon, 5 - Maison Costermans	Diviser la surface commerciale, y compris modifier la façade avant et réaliser divers travaux d'entretien

F : avis favorable / FSC : avis favorable sous conditions / D : avis défavorable  
Rem : remarques et recommandations

#### 4. TABLEAU DES DEMANDES DE COMPLÉMENTS D'INFORMATIONS DE 2019

	séance	avis	n° dossier	adresse	objet de la réunion
1	15-05-19	CI	BSA20003	BSA - Cité Moderne	Restauration/ restitution de plusieurs menuiseries extérieures
2	6-11-19	CI	BXL22024	BXL - Rue de Beyseghem, 56, rue du Pâturage, 24 - Ferme den Bels	Restaurer et réhabiliter l'ancienne ferme en restaurant social et antenne de la Ville, réaliser une nouvelle construction...
3	6-11-19	CI	BXL20508	BXL - Rue Royale, 101-107 - Hôtel Astoria	Changement de demande pour l'extension, la transformation et la restauration des parties classées
4	18-12-19	CI	BXL21176	BXL - Cantersteen, 3-9 - Galerie Ravenstein (A.&P. Dumont, 1954)	Restaurer les 2 premiers niveaux des façades en travertin

CI : demande de compléments d'informations

#### 5. TABLEAU DES DOSSIERS TRAITÉS DANS LE CADRE DU SUIVI D'AVIS CONFORMES

	séance	avis	n° dossier	adresse	objet de la réunion
1	03-04-19	FSC	BXL21475	BXL - rue de l'Hôpital, 29 - ancien Hôtel de Flandre	modification des plans du permis délivré le 01/08/2017
2	05-06-19	D	ETB20010	ETB - chée Saint-Pierre, 58-60 - La Baronnie	changement d'option de restauration du pignon
3	10-07-19	/	FRT20001	FRT - Abbaye de Forest	présentation du Power Point Fondement 05 du projet modifié suite à l'avis préalable + compte-rendu visite 20/06
4	06-11-19	Rem	BXL20321- BXL20987	BXL - pl. Vieille Halle aux Blés - ancien relais postal "La Couronne d'Espagne"	modification des baies perçant la façade côté jardin du Gouverneur

F : avis favorable / FSC : avis favorable sous conditions / D : avis défavorable

#### 6. TABLEAU DES DEMANDES DE PERMIS D'URBANISME

	séance	avis	n° dossier	adresse	objet de la réunion
1	16-01-19	Rem	BXL20974	BXL - rue Charles Demeer, 1-3 (arch. Paul Hamesse, 1923)	Transformation d'un ensemble de bâtiments (lieux de culte, logements et commerce), avec surhausse et transf. intérieures
2	16-01-19	D	BXL22550	BXL - rue du Marronnier, 29-31	Construction d'une serre et aménagement d'une terrasse sur la toiture plate
3	16-01-19	Rem	WSP20249	WSP - Av. E. Parmentier, 120	Rénovation et extension d'une maison unifamiliale
4	16-01-19	Rem	IXL20597	IXL - rue Gray, 182	Réalisation d'une fresque artistique sur la façade du mur de l'escalier reliant la rue Gray à l'av. de la Couronne
5	16-01-19	D	WSL20127	WSL - av. Emmanuel Mounier	Construction de 2 nouveaux instituts médicaux pour les Cliniques universitaires Saint-Luc
6	16-01-19	courrier	BXL40098	BXL - Bd du Centre : piétonnier / périmètre de la Bourse	Installation de 5 <i>small cells</i> (infrastructures de télécom mobiles) sur les façades qui bordent la Bourse
7	16-01-19	D	AND20249	AND - rue de la Cantilène/ rue de la Tarentelle	Démolition du club house du tennis, abattage de 3 arbres, construction d'un immeuble à appartements, parking...
8	16-01-19	NT	ETB20182	ETB - place Saint-Antoine, 45	Changement d'utilisation d'un café en pizzeria et placement d'une cheminée
9	16-01-19	NT	FRT20031	FRT - rue du Curé, 9	Placement d'une enseigne (maison médicale de Forest)
10	16-01-19	NT	BXL200764	BXL - Bd de Waterloo, 38 - The Hotel	Placement de 6 enseignes dont 5 éclairées et un listel lumineux (déjà partiellement réalisé)
11	16-01-19	NT	AUD20098	AUD - avenue Pré des Agneaux, 67	Démolition d'un hangar, construction d'un immeuble de 7 logements et abattage d'un arbre
12	16-01-19	NT	BXL22529	BXL - rue Antoine Dansaert, 35-37-39-41	Remise en peinture des menuiseries métalliques existantes noires d'une devanture commerciale
13	16-01-19	NT	BXL21909	BXL - Quai au Bois à Brûler, 1-3	Changement d'utilisation de 2 rdc commerciaux en restaurant réunion des espaces commerciaux et modif. devanture
14	16-01-19	NT	BXL22	BXL - Vieux marché aux Grains, 23	Changement des menuiseries en façade avant et installation d'une balustrade

15	16-01-19	NT	ETB20228	ETB - rue Fétis, 12	Transformation du rdc d'une maison unifamiliale, régularisation du châssis du 1er étage et du toit mansardé...
16	6-02-19	Rem	BXL21455	BXL - Bd Pachéco, rues de la Banque, Montagne de l'Oratoire, de Ligne - Cité adm	Construction de 3 immeubles de logements et 1 immeuble avec crèche et école maternelle et primaire, aménagement...
17	6-02-19	Rem	SGL20418	SGL - r. Vandenschrick, 4a/ chée de Waterloo, 19 (arch. H. De Kock)	Changement d'une partie de la destination du rdc de commerce à bureau, modification du nbre de logements...
18	6-02-19	Rem	AUD20099	AUD - avenue Pré des Agneaux, 47 (L. Huybrechts)	Démolition d'une maison unifamiliale et construction d'un immeuble de 6 logements
19	6-02-19	D	BXL22683	BXL - rue Haute, 209	Extension et transformation d'une maison avec commerce en un immeuble de 4 logements et un rdc commercial
20	6-02-19	Rem	ETB10003	ETB - Pl. Van Meyel - église Sainte-Gertrude	Construction d'une nouvelle église pour le culte catholique, en remplacement de l'église néo-gothique démolie en 1993
21	6-02-19	Rem	BXL22535	BXL - rue Tielemans, 8	Démolition d'un garage et construction d'un immeuble à appartements
22	6-02-19	Rem	BXL22685	BXL - pl. St-Jean, 10 / r. du Lombard, 76 / r. de la Violette, 43 - Les Galeries Nationales	Transformation d'un immeuble de bureaux
23	6-02-19	Rem	BXL22196	BXL - rue de la Fourche, 9	Transformation de la devanture commerciale, établissement d'un duplex (R+2), maintien du restaurant... (régul.)
24	6-02-19	Rem	SGL20218	SGL - chée de Waterloo, 64-66/ parvis de St Gilles	Extension du logement du 5e étage dans les combles avec modification de la façade, pose de velux, terrasse...
25	6-02-19	Rem	BXL22684	BXL - rue du Marché aux Herbes, 33	Changement d'utilisation du rdc commercial et modification de la devanture commerciale (régularisation)
26	6-02-19	NT	BXL22682	BXL - rue Ortélius, 32	Isolation de la façade ouest d'un immeuble à appartements de 10 étages
27	6-02-19	NT	ETB20200	ETB - bd de l'Yser, 29	Rénovation et régularisation d'un appartement au 8e étage - projet modifié
28	6-02-19	NT	EVR20050	EVR - av. du Cimetière de Bruxelles, 133	Lotissement d'un terrain en 6 lots
29	6-02-19	NT	FRT20158	FRT - avenue du Roi, 137	changement de destination de commerce en bureau au rdc, modification de la façade avant, couverture cour...
30	6-02-19	NT	FRT20159	FRT - av. de Kersbeek, 280-290	Démolition de 2 bâtiments d'une activité productive en intérieur d'îlot et reconstruction d'un bât., changement d'affectation
31	6-02-19	NT	SGL20419	SGL - rue Antoine Bréart, 14	Modification de la porte de garage
32	6-02-19	NT	SGL20341	SGL - rue d'Ecosse, 70	Extension en sous-sol du logement du rdc, installation d'un escalier en intérieur d'îlot
33	6-02-19	NT	WSL20128	WSL - av. J.-F. Debecker, 57	Extension d'une habitation unifamiliale (régularisation)
34	20-02-19	Rem	BXL20655	BXL - rue Picard, 1-3 - Tour et Taxis - bâtiment de la Douane	Rénovation et changement de destination du bâtiment de Douane de bureaux en hôtel avec balcon et terrasse
35	20-02-19	Rem	BXL22686	BXL - rue du Marché aux Fromages, 27	Modification des profils de toiture et aménagement d'une terrasse au dernier étage
36	20-02-19	Rem	BXL22067	BXL - rue du Marché aux Herbes, 51	Modification de la devanture commerciale, rétablissement du volume de toiture à croupe, extension annexe...
37	20-02-19	Rem	WSP20251	WSP - Av. Edmond Parmentier, 191 (arch. Borgers, 1913)	Transformation et extension d'une maison unifamiliale
38	20-02-19	Rem	SGL20414	SGL - rue Antoine Bréart, 115	Modification du nombre et de la répartition des logements, modifications (volume et faç.), terrasse et travaux structurels
39	20-02-19	Rem	IXL20598	IXL - Bd Général Jacques, 5 (arch. F. Hemelsoet, 1902)	Transformation d'une maison unifamiliale et division en 4 logements avec modifications des faç., rehausse en toiture...
40	20-02-19	Rem	ETB20229	ETB - av. de Tervueren, 5 - maison éclectique (1905)	Transformation d'une maison avec restaurant au rdc et aménagement de 3 logements aux étages, modif. de volume...
41	20-02-19	Rem	FRT20161	FRT/IXL - av. Albert, 212 (arch. F. Hemelsoet, 1906)	Transformation d'une maison unifamiliale par la modification des volumes arrières
42	20-02-19	NT	AND20276	AND - rue de l'Ecole Moderne, 23	Construction d'un immeuble de logements
43	20-02-19	NT	WSP20129	WSP - av. Georges Henri, 341	Remise en peinture des boiseries et ferronneries en façade
44	20-02-19	NT	FRT20160	FRT - rue Saint-Denis, 4	Isolation des façades latérale et arrière
45	20-02-19	NT	SGL20420	SGL - rue de l'Église Saint-Gilles, 28	Modification du nombre et de la répartition des logements avec modification de volumes et de façades
46	20-02-19	NT	IXL20491	IXL - av. Molière, 201 - imm. moderniste (G. Verlant, 1936)	Régularisation du changement d'aspect et de volumétrie du 7e étage
47	13-03-19	Rem + D	BXL40179	SBK/EVR/BXL - Haren - extension du réseau de métro vers le Nord	Réalisation d'1 tunnel de 4,5km, dont 3 puits (accès tunnelier), de 7 stations de métro et d'1 dépôt - nouveaux plans

48	13-03-19	Rem	BXL22687	BXL - rue d'Egmont, 5 - FNRS	Rénovation et isolation façade avant avec des bow-window, aménagement d'une rampe d'accès, rénovation sanitaires
49	13-03-19	Rem	BXL22116	BXL - rue Haute, 1-3/angle rue des Alexiens	Rénovation et transformation de 2 maisons et construction d'une extension à front du bd de l'Empereur
50	13-03-19	Rem	BXL22634	BXL - rue de la Bourse, 42-44/angle rue Tabora	Réaménagement de l'intérieur, ajout de 2 logements, placement de 4 lucarnes, renouvellement devanture...
51	13-03-19	Rem	BXL22689	BXL - rue de l'Association, 30/impasse de la Révolution	Transformation de 2 immeubles de bureaux et de logements en un ensemble de 10 logements
52	13-03-19	Rem	UCL20380	UCL - av. de l'Observatoire, 128 (O. Van Rysselberghe, 1912)	Transformation d'une maison unifamiliale, transformation du garage en espace pour profession libérale
53	13-03-19	Rem	AUD20098	AUD - av. Pré des Agneaux, 67	Démolition d'un hangar, construction d'un immeuble de 7 logements et abattage d'un arbre - nouveaux plans
54	13-03-19	D	UCL20375	UCL - chée d'Alseberg, 615 - Carré Tillens	Lotir un terrain avec bâtisse à front de la chaussée en vue de construire 2 maisons jumelées - nouvelle proposition
55	13-03-19	NT	BXL22690	BXL - rue de Flandres, 155 - Bâtiment scolaire	Aménagement d'un jardin éducatif, sur le toit, à l'intérieur d'ilot
56	13-03-19	NT	BXL22551	BXL - rue Ste-Catherine, 3-7	Installation d'un ascenseur dans la cage d'escalier commune et changement de la couleur de la porte d'entrée
57	13-03-19	NT	FRT20149	FRT - avenue Molière, 157	Réduire le volume de l'annexe du rdc et rehausser le mur mitoyen avec le n°155
58	13-03-19	NT	FRT20162	FRT - chée de Bruxelles, 46	Rénovation des façades avant et arrière, modification de la terrasse arrière
59	13-03-19	NT	BXL22688	BXL - Bd de Smet de Naeyer, 546	Ajouter un 3e étage ainsi qu'une toiture-terrasse, étendre la maison en façade arr. et remplacer les menuiseries extérieures
60	13-03-19	NT	AND20246	AND - rue de Fiennes / angle rue du Sergent Debruyne	Réaffectation d'un snack en café, renouvellement des enseignes (déjà réalisé), restructuration du hall
61	13-03-19	NT	WSP20252	WSP - rue Jean-Gérard Eggerix, 5	Remplacement des menuiseries en PVC du dernier étage et retour au modèle d'origine, rénovation des menuiseries...
62	13-03-19	NT	FRT20163	FRT - av. Albert, 204-206	Remise en peinture des menuiseries ext. actuellement traitées
63	13-03-19	NT	SBK20333	SBK - av. Zénobe Gramme, 108-110	Transformation de 2 maisons, création d'une lucarne et d'une terrasse en façade arrière
64	13-03-19	NT	SBK20202	SBK - rue Josaphat, 229A231	Division du 1er étage en 2 unités de logement, sans modification de volume
65	13-03-19	NT	ETB20230	ETB - chaussée de Wavre, 562	Division d'une maison unifamiliale avec commerce en 3 unités de logement, renouvellement de la façade avant...
66	13-03-19	NT	ETB20208	ETB - av. de Tervueren, 2	Placement d'un panneau de type "totem"
67	13-03-19	NT	ETB20189	ETB - av. des Nerviens, 7-11	Remplacement de la porte d'entrée, installation d'un local d'ascenseur en toiture, modif. du parement faç. arrière (régul)
68	13-03-19	NT	WSP20253	WSP - av. de Tervueren, 216	Remplacement des châssis en bois par du PVC, sans modifier les divisions (régularisation)
69	13-03-19	NT	BXL21457	BXL - Vieux marché aux Grains, 6	Repeindre la façade et placement d'une tente solaire
70	13-03-19	NT	BXL22691	BXL - rue du Midi, 30/angle rue des Pierres	Rénovation de la devanture et installation d'une vitrine pour vente à la rue (régularisation)
71	3-04-19	Rem	BXL22693	BXL - Bd de Waterloo, 10 (arch. L.H. De Koninck, 1929)	Transformation du commerce au rdc avec modification de la façade, couverture de la cour, démolition annexes (régul.)
72	3-04-19	Rem	MSJ20214	MSJ - Quai des Charbonnages, 88-90/R. Saintelette, 31	Démolition d'un entrepôt et reconstruction d'un immeuble à appartements avec rdc commercial
73	3-04-19	Rem	BXL22266	BXL - Nouveau Marché aux Grains, 22-23 (arch. E. De Boelpaep, 1932)	Aménagement d'un espace de commerce dans une brasserie artisanale, avec modification d'ouverture de la fenêtre (sol)
74	3-04-19	Rem	BXL22266	BXL - Nouveau Marché aux Grains, 22-23 (arch. E. De Boelpaep, 1932)	Rénovation des étages pour commerce, activités résidentielles et de production
75	3-04-19	Rem	SJN20009	SJN - pl. Ch. Rogier, 20/rue St-Lazare - ancien hôtel Albert 1er	Modification des enseignes, auvents et éclairage
76	3-04-19	pas de rem	UCL20246	UCL - rue Basse, 128	Transformation et extension d'une maison unifamiliale en vue d'y inscrire deux logements
77	3-04-19	NT	SGL20421	SGL - rue de la Source, 67	Régularisation du nombre et de la répartition des logements au 4e étage
78	3-04-19	NT	UCL20381	UCL - avenue Napoléon, 55	Transformation d'une maison unifamiliale 4 façades avec modif. des baies et lucarne, transformation toiture annexe...
79	3-04-19	NT	SGL20422	SGL - chaussée de Waterloo, 23	Changement de destination du rdc (de commerce en bureau) avec modification de la façade avant
80	3-04-19	NT	IXL20599	IXL - rue Defacqz, 31-39	Remplacement du garde-corps de la terrasse du 6e étage

81	3-04-19	NT	BXL22694	BXL - av. Houba de Strooper, 1b	Changement d'affectation du rdc de commerce à logement avec modification de la façade avant et de la cour arrière
82	3-04-19	NT	WSP20254	WSP - rue Saint-Hubert, 15	transformation de la façade et de la lucarne arrières et modifications intérieures
83	3-04-19	NT	BXL22695	BXL - rue de la Madeleine, 11	Mise en conformité de l'affectation (rdc commercial et 3 logements aux étages) et des châssis façade avant ...
84	3-04-19	NT	BXL22696	BXL - avenue Victoria, 10	Modification et extension d'une maison unifamiliale
85	24-04-19	Rem	BXL20655	BXL - r. Picard, 7-11, 13-15/Tour&Taxis. Gare mar. et bâtiments S1, S3, S5,P-M7/8	Modification de la Gare maritime et des bâtiments S1, S3, S5, et P-M de la zone C (modificatif du permis 17/12/09)
86	24-04-19	Rem	BXL20087	BXL - av. Marnix, 20	Transformation et extension d'une ancienne maison de maître en appart-hôtel et 1 espace de co-working - projet modifié
87	24-04-19	Rem	IXL20266	IXL - r. de l'Aqueduc, 116-118 / r. A. Campenhout, 15-31	Démolition partielle et rénovation lourde de 2 immeubles de bureaux et logements, reconversion du site en logements...
88	24-04-19	Rem	BXL70066	BXL - pl. du Nouveau Marché aux Grains	Réalisation d'un édicule pour 2 sanitaires et ses abords périphériques sur la voirie publique
89	24-04-19	Rem	WMB20044	WMB - av. L. Wiener, 34 - école de la Sainte-Famille	Rénovation de la cour de l'école donnant sur la rue et réalisation d'un trottoir en zone arrière (permis école)
90	24-04-19	Rem	WSP20255	WSP - av. de l'Horizon, 3	Transformation complète d'une maison unifamiliale
91	24-04-19	NT	SGL20423	SGL - rue Américaine, 6	Réaménagement du logement du rdc/sous-sol en modifiant la répartition entre espaces communs et logement...
92	24-04-19	NT	BXL22697	BXL - rue Marché aux Herbes, 100/ rue de la Montagne, 3-5/pl d'Espagne	Aménagement d'une terrasse permanente avec garde-corps vitrés et tente solaire sur le trottoir de l'Hôtel Ibis
93	15-05-19	D	BXL40189	BXL - rue de la Poudrière, place de Ninove	Réaménagement de la rue de la Poudrière de façade à façade, ainsi qu'une partie de la place de Ninove
94	15-05-19	Rem	BXL22103	BXL - rue Sainte-Catherine, 22	Changement d'utilisation d'un commerce en horeca, couverture de la cour, transformation de la devanture (régul. partielle)
95	15-05-19	NT	MSJ20163	MSJ - Pl. Communale, 7	Division d'une maison de commerce en 2 unités de logements et un commerce
96	15-05-19	NT	IXL20539	IXL - rue du Bourgmestre, 10	Modification du PU 2015/286-45/6-10, notamment l'extension du sous-sol, modification de façades avant et arr., de l'aménag.int.
97	15-05-19	NT	SGL20378	SGL - rue Wafelaerts, 64	Modification du PU 2018-102, notamment de l'aménagement intérieur du duplex 2e et 3e étages ...
98	15-05-19	NT	UCL20382	UCL - Dieweg, 85a-85b	Construction d'un volume en façade avant sur la plateforme existante et création d'une lucarne en toiture arrière
99	15-05-19	NT	WSP20256	WSP - rue David Van Bever, 58	Remplacement du toit vitré par une verrière, réaménagement intérieur, modification de la profondeur de l'annexe
100	15-05-19	NT	FRT20164	FRT - rue Meyerbeer, 48/ rue de la Mutualité	Rénovation des façades à rue et de la terrasse avant du penthouse
101	5-06-19	D	SBK30002/20290/20158/20037	SBK - place de la Reine, 14-15-16	Démolition de 3 maisons néoclassiques, construction d'un pôle étudiant en liaison avec la Maison des Arts
102	5-06-19	Rem	ETB20231	ETB - av. Jules Malou, 44-46	Modification des façades d'une maison de maître, extension et rénovation intérieure
103	5-06-19	Rem	SBK20032/40030	SBK - Place Colignon	Installation de 2 ascenseurs d'accès au futur métro
104	5-06-19	Rem	WMB20171	WMB - av. des Hanneçons, 50	Extension et rénovation d'une maison de retraite
105	5-06-19	Rem	WMB20181	WMB - drève du Duc, 5	Mise en peinture des façades en jaune, démolition et reconstruction des murets de clôture (côté rue), abords (régul)
106	5-06-19	Rem	WSL20130	WSL - av. des Îles d'or, 15	Remplacement des menuiseries extérieures et changement des subdivisions
107	5-06-19	D	BXL22698	BXL - rue de Livourne, 90	Transformation et division d'1 maison de maître en 6 logements
108	5-06-19	Rem	IXL20600	IXL - rue de la Tulipe, 1 / pl. Fernand Cocq, 25	Aménagement d'une terrasse horeca et placement d'une tente solaire
109	5-06-19	Rem	SGL20425	SGL - rue de Lombardie, 54	Aménagement des combles : création d'une lucarne avant et d'une terrasse arr., isolation toiture, annexe construite entresol
110	5-06-19	F	SGL20426	SGL - rue de la Victoire, 126/ rue de la Croix de Pierre, 73	Réalisation d'une fresque sur un mur de lycée
111	5-06-19	NT	AND20128	AND - chaussée de Ninove, 721	Changement d'affect. du rdc commercial en restaurant avec modifications intérieures et installation d'une gaine technique ext.
112	5-06-19	NT	BXL22699	BXL - rue Dautzenberg, 78 (arch. A. Gérard)	Extension d'une maison unifamiliale
113	5-06-19	NT	BXL22700	BXL - Marché au Charbon, 7-9	Transformation d'un immeuble de bureaux en appart-hôtel

114	5-06-19	NT	ETB20018	ETB - avenue de l'Yzer, 21-22 (arch. G. Dhaeyer)	Réaménagement d'un hôtel (régularisation)
115	5-06-19	NT	ETB20032	ETB - chée de Wavre, 461	Création d'une lucarne arrière, isolation pignon mitoyen avec le n°457 et aménagement d'une terrasse en façade arr. (régul)
116	5-06-19	NT	IXL20385	IXL - rue de la Paix, 43	changement d'utilisation du rdc commercial en restaurant pause d'un conduit de hotte et de 2 enseignes parallèles
117	5-06-19	NT	IXL20290	IXL - chée de Vleurgat, 266	Mise en conformité de travaux réalisés en façade arrière
118	5-06-19	NT	SGL20424	SGL - Parvis St-Gilles, 51-53 (arch. H. De Kock)	Couverture de la cour arrière au rdc et modification d'un logement au 1er étage (régularisation)
119	5-06-19	NT	UCL20383	UCL - Pl. de Saint-Job, 23	Couverture d'une cour intérieure, transformation et extension d'un commerce de pompes funèbres
120	19-06-19	F	IXL20430	IXL - rue Ernest Solvay, 1/chée d'Ixelles, 98 (J. De Bilde, 1899)	Suppr. du logement du R+1 pour étendre le rdc commercial, modif. de la faç. avt, placement d'une plateforme en faç. arr
121	19-06-19	D	BXL22704	BXL - Petite rue des Bouchers, 5-7-9-11-13	Transformation des 5 rdc et R+1 commerciaux en 2 restaurants (transformations structurelles et nouvelles devantures)
122	19-06-19	D	SBK20335	SBK - rue Quinaux, 40-42	Démolition de 2 immeubles néoclassiques pour construire un centre de santé (centre PMS et promotion santé à l'école)
123	19-06-19	Rem	BXL22701	BXL - rue de la Fourche, 6	Transformation devantures commerciales, modif. de l'utilisation des 2 commerces, modif répartition logements, couverture cour
124	19-06-19	Rem	BXL22699	BXL - rue Dautzenberg, 78 (arch. A. Gérard)	Extension d'une maison unifamiliale
125	19-06-19	Rem	BXL40136	BXL - rue Wiertz	Aménagement définitif d'un piétonnier entre la rue Montoyer et la rue Vautier + dispositifs de contrôle d'accès
126	19-06-19	Rem	BXL22703	BXL - Bd de Dixmude, 15-19 (arch. E. De Boelpaep, 1925)	Restauration devanture commerciale d'origine, séparation commerce-logement R+1, transform. appart 1ch /2ch, terrasse
127	19-06-19	F	WSP20257	WSP - av. de Tervueren, 446-448 (1928-1931)	Modification du volume de toiture
128	19-06-19	Rem	FRT20165	FRT - avenue du Bempt, 2	Transformation lourde et extension d'une maison ouvrière
129	19-06-19	Rem	SGL20387	SGL - rue Moris, 19 - Institut St-Jean-Baptiste de la Salle	Démolition et reconstruction du mur de clôture et abattage de 12 arbres
130	19-06-19	NT	BXL22702	BXL - rue de Flandre, 184	Mise en conformité d'un logement et aménagement d'une terrasse sur une toiture plate en façade arrière (régularisation)
131	19-06-19	NT	BXL21505	BXL - place du Trône, 1	Rehausse et extension de la casquette prévue dans le permis (régularisation)
132	19-06-19	NT	BXL21008	BXL - place A. Van Gehuchten, 4 - Hôpital Brugmann - CTR	Ajout d'1 étage technique sur bloc C1, ajout panneaux photovoltaïques et solaires sur bloc B (régul. permis de 2009)
133	10-07-19	Rem	IXL20602	IXL - rue des Echevins, 48-50	Transformation de 2 bâtiments existants (rue et fond de parc), construction d'1 duplex en surélév., démolition boxes garage ...
134	10-07-19	Rem	SJN20119	SJN - rue du Vallon, 12-18 (Buas-Sutter & Humblet, 1900)	Réaménagement de l'entrée d'un immeuble à appartements
135	10-07-19	D	IXL20559	IXL - pl. du Châtelain, 6-7 rue Simonis, 59-61	Rehaussement du bâtiment de 2 niveaux et mise en conformité des modifications en façade
136	10-07-19	NT	BXL22705	BXL - rue Stéphanie, 175/bd E. Bockstael	Régularisation du changement d'utilisation d'une ancienne cordonnerie en snack, du remplacement des menuiseries...
137	10-07-19	NT	BXL20573	BXL - rue Baron Horta, 3	Placement d'une terrasse sur plancher démontable sur le terrain central de la rue
138	10-07-19	NT	BXL21970	BXL - rue d'Artois, 27	Démolition d'un atelier et construction d'une annexe à l'arrière d'une maison unifamiliale, aménagements intérieurs...
139	10-07-19	NT	IXL20601	IXL - rue Paul Emile Janson, 26 (entr. J&P Carsoel, 1900-1903)	Mise en conformité de la division d'une maison, réaménagement de 4 logements, mise en conformité d'une terrasse...
140	10-07-19	NT	IXL20211	IXL - rue de la Paix, 9-11	Placement d'une enseigne parallèle à la façade
141	10-07-19	NT	IXL20211	IXL - rue de la Paix, 9-11	Transformation de la façade avant (installation d'un distributeur automatique - banque - et d'une porte d'entrée)
142	10-07-19	NT	ETB20233	ETB - place Saint-Antoine, 32	Changement d'affectation de crèche vers un commerce, changement des baies en façade arrière, ajout tubage...
143	10-07-19	NT	MSJ20216	MSJ - rue Vandermaelen, 24	Mise en conformité des étages, régul. des annexes au rdc et réaménagement du logement au rez-de-chaussée
144	10-07-19	NT	SJN20062	SJN - bd Saint-Lazare, 4 à 10 (Botanic Building)	Rénovation d'une partie du rez-de-chaussée, aménagement des abords, création d'escaliers extérieur et intérieur,...
145	10-07-19	NT	UCL20384	UCL - av. Winston Churchill, 51	Création de baies de fenêtre et remplacement de châssis (régul.)
146	21-08-19	Rem	SGL20228	SGL - chée de Charleroi, 233-239/r. Moris, 24-36 - anc. Ets Paul Cousin	Transformation et démolition partielle d'un ancien garage - reconverti actuellement en grande surface - en 60 logements...

147	21-08-19	Rem	SBK40037	SBK – axe r. Royale Ste-Marie	Avant-projet de réaménagement de l'espace public
148	21-08-19	Rem	BXL22555	BXL- r. de la Fourche 17-19/pte r. des Bouchers 18/ imp. des Bœufs 2-Hôtel Arlequin	Suppression de la galerie commerçante et du cinéma pour l'extension de l'hôtel, transformation des façades à rue et intérieures
149	21-08-19	Rem	BXL22708	BXL – r. Belliard, 5-7/r. du Commerce, 46	Démolition & reconstruction d'un immeuble de bureaux
150	21-08-19	Rem	BXL21955	BXL - rue de la Fourche, 12	Transformation de la devanture commerciale (principale et latérale) et extension de la salle de consommation au 1er étage
151	21-08-19	Rem	BXL22707	BXL - rue des Minimes, 49	Modification du volume de toiture d'un immeuble néoclassique, création d'un duplex, aménagement d'un balcon au 1er étage...
152	21-08-19	Rem	IXL20537	IXL - rue Goffart, 7-7a - Théâtre "Le Rideau de Bruxelles"	Réunion des baies à droite de la façade avant en une baie unique (vitrine) et modification de la teinte faç. (beige clair)
153	21-08-19	D	BXL22153	BXL - rue du Finistère, 22-24	Transformation avec modification de volumes de 2 immeubles en un immeuble à appartements avec rdc commercial
154	21-08-19	Rem	BXL22709	BXL - av. Livingstone, 20/ angle rue Stévin, 56	rehausse d'1 niveau, ajout d'un toit à la Mansart, création de 2 duplex, extension du bât., aménagement de logements...
155	21-08-19	D	IXL20604	IXL - av. Louis Lepoutre, 53/rue Em. Van Driesche (1922)	Subdiviser un hôtel de maître en 4 logements, surhausse et transformations int., modif. faç. arr. et du volume du garage
156	21-08-19	Rem	BXL22703	BXL - bd de Dixmude, 15-19 (arch. E. De Boelpaep, 1925)	Modification de la devanture commerciale suite à la modification d'utilisation du rdc commercial
157	21-08-19	D	BXL21037	BXL - square Saintelette, 21 à 22/quais de Willebroeck et de la Voirie : KANAL	Placement d'une enseigne événementielle temporaire
158	21-08-19	D	SBK20327	SBK - bd Auguste Reyers, 52 - siège de la RTBF	Démolition partielle des bâtiments, construction du nouveau siège de la RTBF et aménagement d'un parking provisoire
159	21-08-19	F	BXL22706	BXL - rue Van Artevelde, 62	Rénovation d'un immeuble de rapport, remplacement des planchers en bois par des planchers béton, isolation toiture...
160	21-08-19	NT	AUD20100	AUD - av. Pré des Agneaux, 85	Travaux de mise en conformité
161	21-08-19	NT	BSA20049	BSA - rue des Chats, 120	Remplacement des menuiseries extérieures en façade avant
162	21-08-19	NT	BXL20304	BXL - rue des Brasseurs, 1-3	Changement d'utilisation d'un commerce de dentelles en commerce dédié au chocolat, changement des châssis...
163	21-08-19	NT	BXL22710	BXL - rue Joseph II, 36-38	Extension d'un horeca au 1er étage de l'immeuble, transformation de la façade commerciale, transf. int et en faç. arr
164	21-08-19	NT	BXL22441	BXL - Bd du Midi, 21	Transformation d'un atelier en commerce avec nouvelle modif. de l'accès aux logements, modif. du cintrage des châssis ...
165	21-08-19	NT	ETB20023	ETB - av. des Nerviens, 117	Transformation de la véranda en espace de vie (côté lat., étage)
166	21-08-19	NT	FRT20166	FRT - rue Jean-Baptiste Vanpé, 13	Réaménagement d'un logement unifamilial, modification de la destination de commerce en horeca, modification vitrine, annexe
167	21-08-19	NT	FRT20167	FRT - av. Molière, 70	Division d'une maison en 3 logements, ajout d'une lucarne arr.
168	21-08-19	NT	IXL20603	IXL - rue du Nid, 15/angle rue Lanfray	Remplacement des menuiseries extérieures., réaménagement intérieur, pose de garde-corps en terrasse arr.
169	21-08-19	NT	MSJ20217	MSJ - chée de Gand, 36A	Modification de la faç. en fonction du changement de destination du rdc commercial, adaptation des hauteurs de plancher
170	21-08-19	NT	MSJ20218	MSJ - rue Ransfort, 37	Renouvellement des menuiseries en façade avant, subdivision d'une maison unifamiliale., construction d'annexes (régul.)
171	21-08-19	NT	MSJ20219	MSJ - place Communale, 13	modification de la porte d'entrée et de l'enseigne en fonction du changement de destination du rdc commercial (régul)
172	21-08-19	NT	SGL20427	SGL - rue de Bordeaux, 15	Transformation de la façade avant
173	21-08-19	NT	SGL20427	SGL - rue de Bordeaux, 15	Réunion des logements du rez-de-chaussée et du 1er étage, création d'une terrasse et travaux structurels
174	21-08-19	NT	SGL20428	SGL - rue d'Ecosse, 76	Remplacement des menuiseries en façade avant, travaux structurels intérieurs, aménagement des combles...
175	21-08-19	NT	SGL20375	SGL - av. Jean Volders, 66-66a (arch. R. Pringiers)	Transformation du logement dans les combles et création d'une terrasse en toiture
176	21-08-19	NT	SGL20261	SGL - rue de Roumanie, 44	Modification du nombre et de la répartition des logements, aménagement de lucarnes, terrasse et balcon en façade arrière
177	21-08-19	NT	SBK20336	SBK - av. Paul Deschanel, 9-11	Rénovation de la façade et isolation du toit d'un immeuble à appartements
178	21-08-19	NT	WMB20062	WMB – av. des Gerfauts, 1	Extension en façade arrière de la villa (réalisée vers 2002)

179	11-09-19	Rem	SGL20228	SGL - chée de Charleroi, 233-239/rue Moris 24-36 - anc. Es Paul Cousin	Transformation et démolition partielle d'un ancien garage reconverti actuellement en grande surface, en 60 logements...
180	11-09-19	D	BXL22341	BXL - rue Ravenstein, 36 - Immeuble Generali	Transformation et augmentation des performances énergétiques des façades
181	11-09-19	D	SBK20323	SBK - rue Paul Hymans, 1-3 /av. Général Wahis, 224	Démolition d'une maison art Déco et construction d'un immeuble de logements
182	11-09-19	Rem	BXL21323	BXL - rue Royale, 168	Transformation d'une maison de maître et son bâtiment annexe en 24 logements
183	11-09-19	Rem	BXL22379	BXL - rue de Nancy, 16-18 (arch. Van Massenhove, 1902)	Changement de la porte d'entrée dans le cadre d'un projet artistique en façade avant - modification du permis
184	11-09-19	D	SJN20086	SJN - rue Royale, 153/ coin rue Brialmont	Pose d'enseignes sur la façade
185	11-09-19	NT	UCL20385	UCL - chaussée d'Alseberg, 607	Mise en conformité d'une maison ouvrière néoclassique
186	11-09-19	NT	BXL21687	BXL - bd de Waterloo, 34	Diviser un commerce en 2 entités, modifications des devantures et transformations intérieures
187	11-09-19	NT	IXL20267	IXL - rue Francart, 14-16-18	Transformation de la devanture et installation d'un escalier intérieur (dossier de régularisation)
188	11-09-19	NT	SJN20120	SJN - Bd des Quatre Journées, 34/angle rue Rouen-Bovie, 2	Changement d'affectation du rdc commercial en logements, transformations int. et interventions sur les façades du rdc
189	11-09-19	NT	BXL21695	BXL - rue Sainte-Catherine, 8	Installation de conduits d'extraction de cuisine et d'autres caissons-extracteurs sur 2 toitures plates en terrasse
190	11-09-19	NT	BXL21681	BXL - Bd Émile Bockstael, 329	Diviser le logement en 3 entités (2 studios R+1 et R+2/1 appart 1ch. R+3), enlever l'auvent, remplacer châssis
191	11-09-19	NT	UCL20386	UCL - Vieille rue du Moulin, 27	Remplacement des menuiseries extérieures (aluminium anodisé/noir)
192	2-10-19	Rem	BXL22713	BXL - Avenue Louise, 216	Rénovation et isolation de la façade à rue, remplacement des menuiseries extérieures
193	2-10-19	Rem	IXL20565	IXL - rue Lanfray, 8	Rénovation maison, démolition annexes, construction d'un bât de liaison avec la construction arrière, régul. des châssis PVC
194	2-10-19	Rem	BXL22715	BXL - rue Charles Buls, 14-16-18	Reconfiguration du bâtiment, aménagement d'un duplex, transform. façades, construct. escalier et terrasse arr. et fresque
195	2-10-19	Rem	SGL20430	SGL - rue d'Irlande, 72	Surhausse du toit, extension et rénovation de la façade arrière
196	2-10-19	Rem	UCL40037	UCL - chaussée d'Alseberg, 413-861	Réaménagement de l'espace public entre la rue de Stalle et l'avenue des Sept Bonniers
197	2-10-19	Rem	SBK20337	SBK - Place Colignon, 36	Transformation du volume du toit, extension du côté arrière
198	2-10-19	D	MSJ20118	MSJ - Place Communale, 24	Démolition-reconstruction
199	2-10-19	Rem	BXL20839	BXL - Quai à la Chaux, 3-6	Aménagement de 13 logements dans 3 bât. (démolition & reconstruction n°4, extension n° 3 et 5-6, nvelles menuis. ext)
200	2-10-19	Rem	SGL20086	SGL - r. de Bordeaux, 50-Maison Matyn (HORTA, 1890)	extension et modification du pan de toiture arrière d'une maison unifamiliale
201	2-10-19	Rem	BXL22714	BXL - rue du Midi, 24	aménagement de 4 studios aux étages, en remplacement de l'étage commercial et du logement unifamilial, modif. vitrine...
202	2-10-19	Rem	BXL22164	BXL - Bd d'Ypres, 15 - Ancienne Imprimerie (1932)	installation de nouvelles menuiseries à hauteur du rdc commercial
203	2-10-19	NT	IXL20605	IXL - rue du Châtelain, 41	aménagement d'un commerce au rdc et régularisation de la modification de couleur des châssis
204	2-10-19	NT	SGL20429	SGL - avenue Paul Dejaer, 7	changement de la couleur des châssis et de la porte d'entrée
205	2-10-19	NT	BSA20003	BSA - r. du Grand Air, 64	Extension en façade arrière
206	2-10-19	NT	BXL22711	BXL - rue Léopold, 6	Remise en peinture des façades, isolation de la façade latérale et ajout d'installations techniques
207	2-10-19	NT	IXL20557	IXL - rue Washington, 77/ rue de l'Aqueduc, 173	Transformation du rdc, extension du commerce et modification de la façade (régul.)
208	2-10-19	NT	BXL22172	BXL - rue Fransman, 56	Réouverture partielle de la cour au 1er étage, verrière en toiture arrière et modification de la devanture (régul.)
209	2-10-19	NT	BXL28716	BXL - Bd du Régent, 24 (arch. G. HEEREBOUT, 1938)	Réorganisation de 2 unités de logement du 6e étage et extension avec terrasse du volume situé en toiture
210	2-10-19	NT	ETB20103	ETB - Chaussée de Wavre, 500A	Couverture cour, Aménagements intérieurs, modif. châssis façade avant (régul.), démol. annexe au 1e ét., création terrasse
211	2-10-19	NT	AND20277	AND - rue Van Lint, 19	Aménagement du 2e étage et des combles en duplex

212	16-10-19	Rem	WMB10002	WMB - av. J.-H. Delleur, r. de l'Abreuvoir, av. Jagersveld - église St-Hubert	Réaffectation de l'église et aménagement de 38 logements, d'un espace polyvalent avec maintien du culte, parking...
213	16-10-19	Rem	WMB20211	WMB - av. des Archiducs, 50 - Institut Sainte-Thérèse	Rénover le bâtiment principal : remplacement des châssis, isolation toiture, démolition/reconstruction des cages d'escalier...
214	16-10-19	D	BXL22717	BXL - rue des Palais Outre-Ponts, 415	Diviser une maison unifamiliale en 2 appartements, démolir la toiture, rehausser le bâtiment, créer une toiture plate...
215	16-10-19	Rem	BXL22718	BXL - rue Montoyer, 14	Démolir et reconstruire un immeuble de bureau (gabarit R+5+3 étages en recul+1 niveau technique +3 sous-sol)
216	16-10-19	Rem	BXL22101	BXL - pl. De Brouckère, 9-13 - Ancienne Compagnie Anglaise	Changement d'affectation des 2e, 3e et 4e étages, modifier la devanture commerciale et placer un auvent
217	16-10-19	D	SJN20086	SJN - rue Royale, 153	Renouveler le permis pour l'enseigne "Vivium"
218	16-10-19	NT	UCL20387	UCL - av. Dolez, 77A	Transformation et extension d'un atelier en logement, création de 2 baies dans l'espace de vie (régularisation)
219	16-10-19	NT	SGL20431	SGL - rue Antoine Bréart, 66	Modifier le nombre et la répartition des logements, modifier le volume, créer 2 lucarnes, modifier l'aspect de la façade...
220	16-10-19	NT	WMB20212	WMB - av. Calypso, 1	Réaliser une extension à l'arrière du 1er étage en lieu et place de la véranda existante, isoler par l'ext. les façades lat. et arr.
221	16-10-19	NT	SGL20433	SGL - av. Jean Volders, 70-70A	Changer l'utilisation du rdc commercial (snack) en café, modifier la façade au rdc et placer une enseigne
222	16-10-19	NT	SGL20432	SGL - chée de Charleroi, 216	Modifier le nbre et la répartition des logements avec travaux structurels, modification volume & faç., placer des fenêtres toit...
223	16-10-19	NT	SJN20062-20073	SJN - Bd St-Lazare, 4-8-40. Botanic Building	placement de 3 enseignes
224	6-11-19	Rem	BXL20655	BXL - rue Picard, 3 - Tour & Taxis - Bâtiment A	Aménagement des caves, modification des accès et installation d'une rampe
225	6-11-19	Rem	BXL22719	BXL - rue du Marché au Charbon, 96	Modification du profil de toiture pour aménager une terrasse et une verrière, création d'un escalier d'accès, garde-corps
226	6-11-19	Rem	EVR20051	EVR - rue Jules Bordet, 142-144	Transformation d'un immeuble de bureaux en immeuble de logements (99 appart)
227	6-11-19	pas de rem	WMB20213	WMB - Berensheide, 77	Installation de 12 panneaux photovoltaïques sur le toit d'une maison unifamiliale
228	6-11-19	NT	AND20278	AND - rue Van Lint, 15	Changement d'affectation du rdc commercial en logement (régul.), réaménagement du rdc avec création d'une cour int...
229	6-11-19	NT	IXL20606	IXL - rue Ernest Solvay, 6	Transformation de l'immeuble avec rehausse de 2 niveaux, aménagement d'un duplex et construction de terrasses
230	6-11-19	NT	ETB20234	ETB - place du Roi Vainqueur, 7 - av. Edouard de Thibault, 88	Remplacement de la porte de garage
231	6-11-19	NT	UCL20388	UCL - av. Dolez, 139	Aménagement d'un portail d'accès
232	6-11-19	NT	AND20279	AND - rue Eloy, 87-89	Modification d'un espace commercial/bureau en un appartement
233	6-11-19	NT	WMB40014	WMB/BXL - av. Delleur / chaussée de La Hulpe	Aménagement d'un cyclo-piétonnier le long de la chaussée de La Hulpe, av. Delleur depuis la pl. Wiener...
234	6-11-19	NT	SGL20379	SGL - rue Antoine Bréart, 20	Réalisation de divers aménagements extérieurs dans la cour et modification de la façade avant
235	6-11-19	NT	IXL20607	IXL - rue de la Réforme, 16	Aménagement de 4 logements, remplacement des châssis du 2e étage en façade avant de bois à PVC (régul.)...
236	6-11-19	NT	IXL20608	IXL - av. Général de Gaulle, 50	Remplacement des châssis du 1er étage (régul)
237	6-11-19	NT	IXL20609	IXL - chée de Wavre, 125	Couverture de 2 cours, modifications structurelles, aménagement de terrasses, isolation (régulation partielle)
238	6-11-19	NT	AND20280	AND - rue Georges Moureau, 8	Réorganisation de l'aménagement intérieur du duplex et aménagement d'un abri de jardin
239	6-11-19	NT	SBK20338	SBK - Rue Emmanuel Hiel, 2/ rue Verhas, 33	Remplacement des châssis à rue au rdc
240	6-11-19	NT	WMB20214	WMB - avenue du Geai, 23	Transformation de l'habitation avec suppression rampe de garage, aménagement d'un nouvel accès et isolation toiture
241	6-11-19	NT	SBK20203	SBK - Grande rue au Bois, 4-8	Réorganisation des logements de 2 immeubles (régul. partielle)
242	27-11-19	D	ETB20235	ETB-r. Père de Deken 38/ Taxandres - maison Verhaegen (arch. W. Van der Meeren.)	Rénovation d'une maison unifamiliale et réaffectation du rez-de-chaussée en bureau
243	27-11-19	Rem	BXL21758	BXL - Bd Anspach, 63-69A, pl. de la Bourse...- Anciens Grands magasins Bourse	Rénovation, surhausse et extension, réaffectation en habitations, bureaux et commerces

244	27-11-19	Rem	BXL22316	BXL - rue des Tanneurs, 75 - Théâtre des Tanneurs	Aménager un espace bistrot, rénover les façades du théâtre et placer une enseigne perpendiculaire
245	27-11-19	D	WMB20182	WMB- avenue des Geais, 16	Réaménagement du jardin et transformation du garage : régularisation (v. aussi l'avis défavorable CRMS 29/01/14)
246	27-11-19	D	BXL22267	BXL - rue Lens, 29-31 – anc. écuries (M. Heininx, 1903)	Modification d'un permis d'urbanisme octroyé en fév. 2018 sur la rehausse des n°29&31 (v. avis principe 19/12/2018)
247	27-11-19	Rem	BXL22721	BXL - rue P.-E. Janson, 10	Division d'une maison unifamiliale en 4 logements, rénov. faç. avant, et adaptations lourdes en façade arrière et à l'intérieur
248	27-11-19	Rem	BXL22720	BXL - rue des Bouchers, 39	Transformation d'une maison R+2, démolition/reconstruction de l'annexe, transformation de la devanture
249	27-11-19	Rem	SGL20434	SGL - rue Coenraets, 64	Mise en œuvre d'une fresque sur le pignon gauche (réalisée)
250	27-11-19	Rem	SGL40020	SGL – r. de l'Aqueduc (entre le carrefour Janson /rue Africaine)	Réaménagement de l'espace public : renouvellement des voies de tram et adaptation du profil de voirie
251	27-11-19	NT	IXL20610	IXL - Rue Defacqz, 21	Remplacement de l'enseigne sur un auvent existant
252	27-11-19	NT	WSL20131	WSL - av. Paul Hymans, 43	Remplacement des garde-corps des terrasses de l'immeuble
253	27-11-19	NT	UCL20389	UCL - rue de Stalle, 15-15A	Aménagement d'une surface comm. & boulangerie artisanale, modif. façade avec démolitions ponctuelles, pose d'enseigne..
254	27-11-19	NT	BSA20051	BSA - rue du Zénith, 50	Isolation de la toiture d'une maison unifamiliale moyennant une légère modification de volume (+12cm)
255	27-11-19	NT	UCL20388	UCL - av. Dolez, 139-143	Demande de permis modificatif portant sur l'implantation d'une œuvre d'art à l'entrée du site, la modification de baies...
256	27-11-19	NT	AND20281	AND - rue de la Clinique, 128/place du Conseil, 7A	Aménagement d'un appartement dans les combles et ajout de fenêtres de toiture
257	18-12-19	Rem	SGL20435	SGL - angle chée de Waterloo/rue du Lycée	Construire un immeuble mixte (logement, parking vélo public, ...) et modifier l'accès à la station de métro Horta
258	18-12-19	Rem	BXL22722	BXL - rue de la Science, 37 - angle rue de Lalainq	Transformer lourdement un immeuble de bureaux, le surhausser et créer des parkings
259	18-12-19	Rem	AND20281	AND – r. E. Carpentier/chée de Mons - Ponts ferroviaires de la ligne 28 (1905)	Renouveler les tabliers
260	18-12-19	D	IXL20611	IXL - av. Molière, 138	Transformer l'intérieur, y compris installer un ascenseur, démolir/reconstruire l'annexe arrière, transformer la façade ar.
261	18-12-19	D	IXL20148	IXL - rue Mercelis, 1/pl. Fernand Cocq - ancienne école moyenne pour filles	Réaliser une fresque artistique sur la façade avant
262	18-12-19	Rem	WSP20258	WSP - rue Declercq, 59 (1898)	Rehausser le toit d'une maison d'angle
263	18-12-19	NT	ETB20237	ETB - avenue de l'Yser, 20	Transformer une conciergerie en studio (régularisation)
264	18-12-19	NT	AND20282	AND - rue Van Lint, 37-39	Mettre en conformité les bâtiments situés en intérieur d'îlot (sorties de secours, portes coupe-feu...)
265	18-12-19	NT	MSJ20126	MSJ - r. de Ribaucourt, 21-23/Doyen Fierens/Doyen Adriaens - école primaire N°7	Réaliser une fresque murale sur le mur de clôture situé à l'angle des rues Doyen Fierens et Doyen Adriaens
266	18-12-19	NT	UCL20290	UCL - av. Dolez, 111	Isoler le pignon latéral gauche, régulariser les transformations int. et ext. ne correspondant pas au permis délivré en 2011
267	18-12-19	NT	AND20195	AND - place de la Vaillance, 33	Changer l'affectat. d'un garage en int. d'îlot en commerce (régul.)
268	18-12-19	NT	BXL22723	BXL - rue Haute, 60	Changer l'affect. de café en restaurant/brasserie, modifier le nombre de logement ( de 1 à 2 appart), régul. façade avant...
269	18-12-19	NT	SGL20280	SGL - rue d'Irlande, 48	Diviser 1 triplex en 2 log., modifier l'installation d'une partie des caves privatives en logement, étendre le rez de jardin
270	18-12-19	NT	FRT20168	FRT - rue Saint-Denis, 11	Changer l'affectation du rdc commercial en logement unifamilial
271	18-12-19	NT	FRT20169	FRT - av. Besme, 97	Transformer une maison unifamiliale, y compris déplacer l'escalier du rdc et modifier la façade arrière (châssis)

F : avis favorable / FSC : avis favorable sous conditions / D : avis défavorable /  
Rem : remarques et recommandations /  
NT : demande non traitée / PU : permis d'urbanisme / CU : certificat d'urbanisme

## 7. TABLEAU DES AVIS EMIS DANS LE CADRE DES PROCEDURES DE PROTECTION

	séance	avis	n° dossier	adresse	objet de la réunion
1	6-02-19	F	BSA20048	BSA - rue Kasterlinden, 69 - Villa des Hêtres	Avis sur la demande de classement de certaines parties de la villa et de la totalité du parc
2	6-02-19	F	SJN20107	SJN - rue Marie-Thérèse, 98-102- anc. clinique du Dr Verhoogen	Avis sur la clôture d'enquête (classement définitif) comme monument
3	20-02-19	D	UCL30085	UCL - chée St-Job/r. de Wansijn/ vieille r. du Moulin/r. J.Benaets - plateau Avijl	Ouverture d'enquête portant sur l'extension du classement du Plateau Avijl
4	3-04-19	FSC	SBK20334	SBK - av. Princesse Elisabeth, 22 - ancienne maison perso. de l'arch. Fr. Hemelsoet	Demande de classement comme monument
5	15-05-19	F	SGL20374	SGL - Bd Jamar 1a et 1b "Le Laboureur" et "la Ruche"	Demande d'avis en cours d'enquête
6	21-08-19	F	BXL20592	BXL - av. Jules Van Praet - Tour Japonaise	Clôture d'enquête de la procédure de classement comme monument de la totalité de la tour japonaise
7	21-08-19	F	BXL20310	BXL - av. des Croix de Feu et Jules Van Praet - Pavillon Chinois	Clôture d'enquête de la procédure de classement comme monument de la totalité du pavillon chinois
8	11-09-19	F	BXL30113	BXL - place Jean Jacobs - square	Fin d'enquête concernant la protection comme site du parc/square, en ce compris les haies et le monument
9	6-11-19	F	SJN20121	SJN - Chée de Louvain, 56 - rue du Vallon, 35-37 - ancien bâtiment Hayoit	Fin d'enquête préalable en vue du classement
10	27-11-19	proposition	ETB20235	ETB- r. Père de Deken, 38/ rue des Taxandres - maison Verhaegen (arch. Van der Meeren,)	Proposition de classement comme monument en totalité

F : avis favorable / FSC : avis favorable sous conditions / D : avis défavorable / DOC : à documenter